

Rapport d'activité 2013

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre



énergies solidaires

Sommaire

Stratégie

Édito	03
2013 : nouveautés statutaires	04
Les faits marquants	05

Énergies

Contrôler les réseaux publics de distribution d'énergies pour préserver leur qualité	06
Précarité énergétique : la Nièvre en situation critique	11
Garantir un réseau d'électricité de qualité aux Nivernais	12
Développer les énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive	16

Environnement et cadre de vie

Optimiser et mettre aux normes l'éclairage public des collectivités	18
Décliner une politique déchets efficiente au service du développement durable du territoire	24
Déployer une offre globale optimisée pour mieux accompagner les collectivités	30

E-Administration

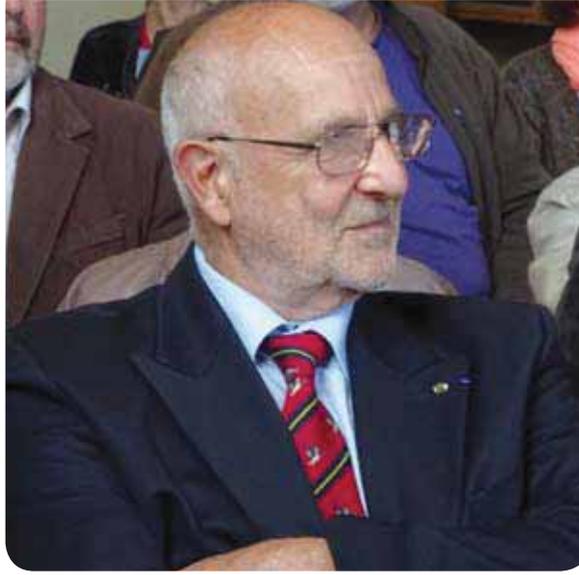
Consolider l'offre de services informatiques et cartographiques dédiés aux collectivités	33
--	----

Énergies solidaires

L'ALEN renforce ses actions sur le territoire nivernais	38
Nièvre Énergies développe le grand éolien en Nièvre	39

Organisation et moyens

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités	40
Renforcer la notoriété du SIEEEN en promouvant l'ensemble de ses compétences	50



Édito

Guy Hourcabie
Président du SIEEEN

*Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons en 2012 exprimé notre souci de restaurer le dialogue avec ERDF, en nous appuyant sur notre Fédération Nationale pour apaiser l'atmosphère tendue qui nuit aux missions de service public dont nous partageons la charge et la responsabilité. Les négociations initiées, mais aussi l'aboutissement au plan juridictionnel de certains contentieux, ont permis de résoudre quelques différends.

La sensible amélioration des relations entre concessionnaire et autorités concédantes a été confirmée et matérialisée par la signature d'un protocole avec la direction nationale d'ERDF, lors du 35^{ème} congrès de la FNCCR, en septembre 2013 à Montpellier.

Pour autant, nous devons à travers la mise en œuvre dans chaque Département du protocole d'accord, veiller à maintenir notre niveau d'exigences face au concessionnaire historique d'autant que certains contentieux résiduels ont des répercussions conséquentes sur les dotations affectées du CAS-FACé. Le conseil du FACé a refusé de prendre en compte la contre-expertise que nous avons menée pour dénoncer les données incomplètes et parfois erronées d'ERDF dans son inventaire sur l'électrification rurale qui nous pénalisent sévèrement. Le SIEEEN mènera, en 2014, une étude approfondie et proposera à ERDF de s'y associer, s'appuyant sur la visite des ouvrages et la pose d'appareil de mesure sur le réseau.

Sur le plan local, le SIEEEN a renforcé son engagement dans le développement durable de la Nièvre. Il a notamment porté le Débat national sur la transition énergétique en l'ouvrant aux différents acteurs départementaux. Il a lancé conjointement avec le Conseil général une étude stratégique énergétique en trois étapes. Après le diagnostic exhaustif réalisé en 2013, la définition des divers scénarii envisageables en 2014, les deux partenaires initieront un plan d'actions à court, moyen et long termes pour que la Nièvre puisse tendre à son autosuffisance énergétique en exploitant de façon à la fois raisonnée et volontariste l'important potentiel de ses ressources naturelles.

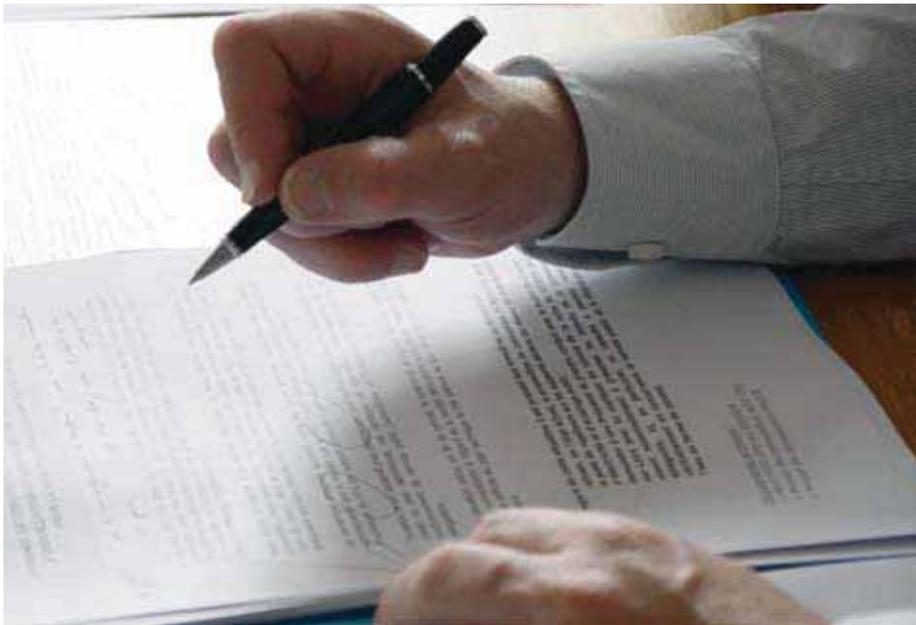
Le Syndicat s'investit pleinement pour préserver la qualité de vie en Nièvre. Il assure pour le compte des communes des diagnostics énergétiques qui leur permettent de mettre aux normes leur éclairage public en privilégiant des solutions pérennes moins énergivores. Le service Patrimoine et Énergies leur propose de même une offre globale d'accompagnement durant toute la durée de vie de leur patrimoine bâti pour soutenir les exigences réglementaires et réaliser des économies d'énergies. Le SIEEEN promeut, en outre, les énergies renouvelables à travers la SEM Nièvre Énergies et la régie syndicale SIEEEN Chaleur. Après avoir réorienté avec ses collectivités adhérentes le programme de réduction des déchets ménagers sur la prévention, les actions auprès des Nivernais, des entreprises et des collectivités ont été renforcées. Le territoire SIEEEN a, aujourd'hui, dépassé les objectifs fixés par la loi Grenelle pour 2015. Le SIEEEN s'attache à insuffler également une dynamique de progrès sur le territoire à travers les solutions informatiques et d'informations géographiques que le SITEC développe pour les collectivités nivernaises. Ces dernières peuvent s'appuyer sur une équipe performante pour mettre en place la dématérialisation et réussir leur entrée dans l'administration numérique.

Dans un contexte de crises économiques successives qui ont accru la précarité, le SIEEEN réaffirme par les actes les valeurs fondamentales telles que la solidarité et la justice sociale. Les différents projets que le Syndicat développe doivent être à la fois profitables à l'économie locale et l'emploi mais aussi contribuer à l'attractivité de la Nièvre dans un cadre naturel préservé.

*Je vous souhaite bonne lecture
de ce rapport d'activités*

> 2013, adhésions de nouvelles collectivités

Acteur du développement durable de la Nièvre, le SIEEEN apporte aux collectivités son expertise technique. Il met en œuvre des actions en adéquation avec les attentes des collectivités en privilégiant l'écoute attentive.



Les missions du SIEEEN, définies dans ses statuts, sont menées dans le respect des dispositions du Code des marchés publics et de la loi sur les libertés du commerce de l'industrie. Elles se répartissent entre les compétences que ses collectivités lui transfèrent et les prestations de services qui peuvent lui être confiées. Quelle que soit la demande, le Syndicat a apporté aux collectivités du département son expertise technique et, souvent, une participation au financement des activités.

Avec la mise en œuvre de la compétence intégrale distribution publique de chaleur et l'adhésion des premières collectivités, le Syndicat a procédé à la création de sa régie d'exploitation des réseaux de chaleur « SIEEEN Chaleur ». Compte tenu de son périmètre, il a été décidé de la doter de la simple autonomie financière sans personnalité morale.

Les adhérents

Au cours de l'exercice, le SIEEEN a enregistré l'adhésion de nouvelles collectivités au titre du transfert de la compétence éclairage public et signalisations lumineuses.

Au 31 décembre 2013, la liste des adhérents s'établissait comme suit :

Communes

- Électricité (2)
- Gaz (46)
- Éclairage public / signalisations lumineuses (281)
- Production électricité (6)
- Réseau de chaleur (17)

Syndicats intercommunaux

- Électricité (23)
- Déchets ménagers (5)

Communautés de communes

- Éclairage public / signalisations lumineuses (3)
- Déchets ménagers (9)
- Réseau de chaleur (1)
- Production d'électricité (1)

Conseil général

- Éclairage public / signalisations lumineuses

Électricité

10 882 km (BT + HTA) de réseaux basse et moyenne tension
151 546 abonnés

Gaz

637 km de réseaux de distribution (communes SIEEEN)
38 communes desservies dans le cadre du SIEEEN

Éclairage public

51 731 foyers entretenus
800 kg de lampes recyclées

Traitement des déchets ménagers

13 541 tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées
12 322 tonnes valorisées (emballages et biodéchets)

SITEC

892 micro-ordinateurs en maintenance, 288 communes et 17 communautés de communes, 1 Pays adhérent SIG

Patrimoine et Énergies

16 chantiers réalisés pour un montant de travaux de 3 511 853 €

Finances

Budget consolidé : 30 616 543 € en dépenses et 36 746 342 € en recettes.
Montant d'investissement : 14 350 034 €

Énergies renouvelables

Consommation des chaufferies en exploitation : 4 746 MAP soit 5 632 980 kWh ou 5 633 MWh de chaleur délivrée
Consommation des chaufferies en projet : 40 080 MAP soit 45 290 400 kWh ou 45 290,4 MWh de chaleur délivrée

Janvier

La cérémonie des vœux du SIEEEN s'est tenue à la Ferme du Marault, à Magny-Cours, le 10 janvier. 120 collaborateurs, élus et entreprises partenaires ont répondu présent à l'invitation du Syndicat.

Le 10 janvier, a eu lieu également l'inauguration de la délégation de service public gaz (DSP) à Saint-Amand-en-Puisaye en présence d'Antargaz.

Le service Déchets ménagers a organisé son premier rendez-vous de l'éco-exemplarité pour les agents des collectivités avec l'Union amicale des maires de la Nièvre, à Châtillon-en-Bazois.

Février

L'exposition « Le Parcours de l'énergie » a été présentée à Cercy-la-Tour, durant 3 semaines, auprès des scolaires de la commune.

Mars

Lors des Journées de l'énergie organisées en collaboration avec l'ALEN, le SIEEEN a proposé des circuits des énergies et assuré les visites de la centrale photovoltaïque de la place du marché de Magny-Cours, des chaufferies bois d'Emmaüs (Magny-Cours) et de Chantenay-Saint-Imbert.

Le SIEEEN, en partenariat avec le CG58 et l'ADN, ont organisé un forum d'informations à destination des élus et techniciens des collectivités pour les informer sur les conditions de mise en œuvre des Responsabilités Élargies du Producteur (REP). La mise en place de la filière meuble est programmée en 2015 et nécessite préalablement d'importants travaux de mise en conformité des déchetteries.

Avril

Lors de la Semaine du développement durable, du 1^{er} au 7 avril, le SIEEEN a organisé des visites des chaufferies bois de Varzy et Corbigny et de l'installation photovoltaïque du gymnase à Corbigny.

Le Débat national sur la transition énergétique a fait l'objet d'engagements nationaux, européens et internationaux avec des objectifs à moyen et long termes, de maîtriser les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables. Le SIEEEN a pris une part active sur ce sujet avec l'organisation d'un débat départemental, le 18 avril. Il a réuni acteurs socioprofessionnels et collectivités nivernaises pour informer et recueillir les propositions et contributions de chacun. Ce débat a été suivi de 4 ateliers thématiques à la Ferme du Marault à Magny-Cours, organisés en association avec l'Union amicale des Maires de la Nièvre et le Conseil général. 125 personnes y ont participé.

8 réunions de SIEE ont ensuite complété et poursuivi cet échange et permis l'envoi d'un ensemble de propositions à la Région Bourgogne. Elles ont alimenté la réflexion nationale en vue de l'élaboration de la loi sur la Transition Énergétique qui devrait être débattue en 2014.

Mai

Lors d'une réunion d'information, le SITEC a présenté le Protocole d'Échange Standard PES V2 aux

collectivités afin de les sensibiliser et les préparer à la dématérialisation de leurs flux comptables.

Juin

Le 13 juin, des élus et des directeurs techniques de collectivités ont visité le laboratoire d'éclairage Philips de Lyon.

Du 17 au 22 juin, l'opération « Coup de balai sur les produits dangereux », à destination du grand public et des collectivités, a porté sur les techniques alternatives aux produits dangereux pour jardiner au naturel et nettoyer autrement.

Le 25 juin, pour son premier rendez-vous, le club utilisateur Gepweb, logiciel de saisie et suivi des consommations d'énergie des bâtiments communaux, a réuni les agents des communes, afin de présenter la nouvelle version et faire un point sur les premières années d'utilisation.

Juillet

Le 4 juillet, lors de l'inauguration de l'opération éco-touristique du Canal du Nivernais, à Tannay, les points d'apports volontaire destinés aux touristes mis en place le long du Canal ont été présentés à une soixantaine de personnes (services de l'État, élus et acteurs touristiques).

Septembre

Du 17 au 20 septembre, le SIEEEN a participé au Congrès national de la FNCCR à Montpellier. Présent sur le stand « Bourgogne-Franche-Comté », il a valorisé l'ensemble de ses compétences, en mode dématérialisé en remettant à ses contacts une clé USB en bois. Le Président est également intervenu en table ronde lors de deux conférences durant le Congrès :

- L'économie concessionnaire de la distribution d'électricité à l'épreuve des règles comptables et financières,
- Qualité et avenir du compost français.

Octobre

Le SIEEEN a remplacé la version papier de sa revue Terres de SIEEEN par une newsletter plus économique, plus éco-responsable et plus dynamique. De format A4, le Terres de SIEEEN numérique fait le point sur l'actualité mensuelle du Syndicat, sur un recto-verso. Il est accessible sur le site internet du SIEEEN avec possibilité de s'abonner en ligne.

Pour promouvoir le développement du grand éolien en Nièvre auprès des élus, le SIEEEN a organisé une visite du chantier éolien de Clamecy-Oisy à destination des élus.

Le 7 octobre, le Cabinet d'études Energies Demain a présenté au VisioCenter de Magny-Cours, à une centaine de personnes (élus locaux, acteurs socio-professionnels), la restitution de l'étude menée conjointement par le SIEEEN et le Conseil général de la Nièvre, sur le bilan énergétique de la Nièvre, visant à définir une stratégie énergétique à moyen et long termes du territoire nivernais, qui permette d'atteindre les orientations fixées par le Schéma Régional Climat Air Énergie Bourgogne.



Novembre

Les 14 et 15 novembre, la 3^{ème} édition de Cité 58 a accueilli 60 exposants opérateurs spécialisés dans la gestion des collectivités locales, les services du public, l'aménagement et le développement des territoires, au Centre Expo de Nevers. Un programme de conférences était aussi proposé sur des thèmes en relation avec l'actualité des territoires. Cité 58 a accueilli également l'Assemblée Générale de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre le jeudi 14 novembre au matin, ainsi que le forum de lancement de la Semaine européenne de la réduction des déchets porté par le Conseil général de la Nièvre, en partenariat avec le SIEEEN, le vendredi 15 au matin. Nièvre partenaires, dont le SIEEEN est co-fondateur, a recréé un cœur de village avec des équipements (luminaires, mobiliers urbains en bois) au centre du salon. Plus de 740 visiteurs ont été recensés.

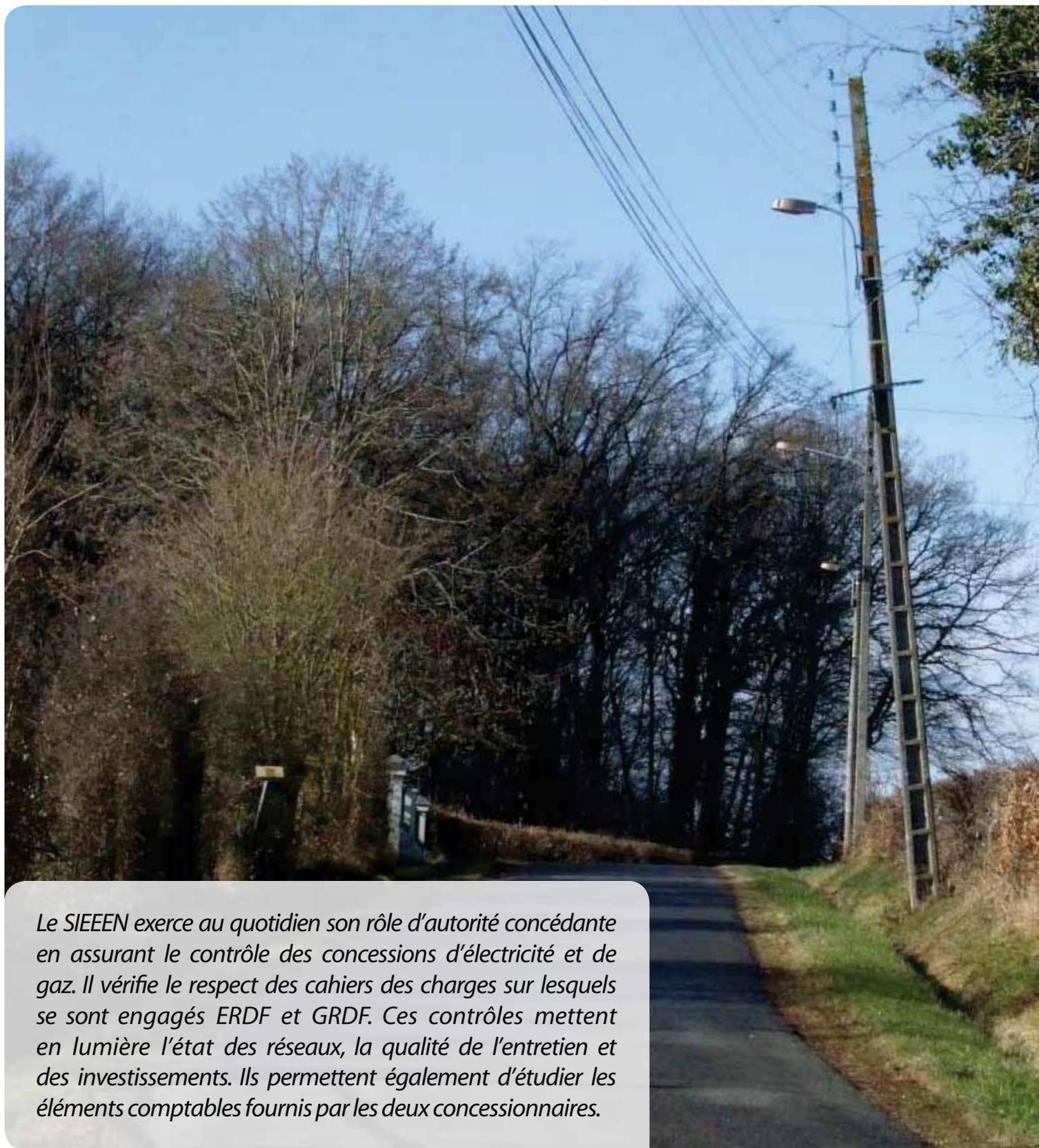
La Semaine européenne de réduction des déchets, événement porté par l'Ademe, s'est déroulé du 16 au 24 novembre dans toute l'Europe. Plus de 24 manifestations se sont tenues sur le territoire nivernais. Le SIEEEN a choisi la thématique du gaspillage alimentaire, comme un avant-propos pour l'année 2014 qui sera l'année européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le 19 novembre a eu lieu l'inauguration de l'avenue du 85^{ème} de ligne (ancienne RN7) à Cosne-sur-Loire. Réaménagée par la commune, elle est équipée de nouveaux éclairages à économie d'énergie et propose également une piste cyclable.

Décembre

Le 12 décembre, la première chaufferie 100 % bois a été inaugurée à Varzy. Ce réseau de chaleur est équipé d'un appoint de secours en bois, contrairement à d'autres chaufferies dotées d'un appoint en énergie fossile. Avec ses 2 chaudières de 200 kW et ses 600 m de linéaire réseau, l'installation alimente la salle polyvalente communale, la maison des services de la communauté de communes, la gendarmerie et ses logements.

Le 20 décembre, le 4^{ème} club de référents énergie nivernais a réuni les représentants de 19 communes auditées, représentées par 26 référents/élus en présence de l'agence locale de l'énergie de la Nièvre (ALEN). Le 3^{ème} concours de certificats d'économies d'énergies (CEE) a récompensé la commune de Pouilly-sur-Loire suite aux travaux d'isolation de combles et à l'installation d'une VMC. Elle a remporté une thermographie infrarouge sur l'un de ses bâtiments.



Le SIEEN exerce au quotidien son rôle d'autorité concédante en assurant le contrôle des concessions d'électricité et de gaz. Il vérifie le respect des cahiers des charges sur lesquels se sont engagés ERDF et GRDF. Ces contrôles mettent en lumière l'état des réseaux, la qualité de l'entretien et des investissements. Ils permettent également d'étudier les éléments comptables fournis par les deux concessionnaires.

6 - 10

Contrôler les réseaux publics de distribution d'énergies pour préserver leur qualité

6

11

Précarité énergétique : la Nièvre en situation critique

12 - 14

Garantir un réseau d'électricité de qualité aux Nivernais

15 - 17

Développer les énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

> Activités concessives

Contrôler les réseaux publics de distribution d'énergies pour préserver leur qualité



Contrôle de la concession électricité

Le SIEEEN avait mené en 2012 une mission d'expertise sur les réseaux HTA/BT des 20 communes urbaines de la concession Nièvre de distribution d'électricité. Suite à ce contrôle, 76 fiches problèmes avaient été éditées pour qu'ERDF puisse prendre en charge les opérations de sécurisation en fonction des priorités définies.

Le concessionnaire avait alors exprimé sa volonté d'affecter 800 000 € par an contre 200 000 € seulement sur les exercices précédents pour réaliser un programme de travaux entre 2013 et 2017, qui permette de traiter progressivement les réseaux vétustes et les postes de transformation devenus obsolètes.

Le contrôle de la concession d'électricité en 2013 a porté principalement sur la vérification de la bonne exécution des travaux urgents demandés sur les 20 communes urbaines de la Nièvre. Malgré la mise en place d'un programme d'actions, la qualité des réseaux de distribution d'électricité en zone urbaine demeure préoccupante.

Lors des visites des ouvrages concernés, le Syndicat a pu de nouveau établir le constat du manque de suivi et de contrôle des travaux confiés aux entreprises. Certains problèmes demeurent sur le réseau BT (poteaux et postes de transformation vétustes, élagage non-effectué ou

mal effectué) alors qu'ERDF dispose déjà d'une localisation précise -même si elle est loin d'être exhaustive- des ouvrages à traiter transmise par le SIEEEN.

Contrôle des éléments fournis dans le compte-rendu d'activité de la concession (CRAC)

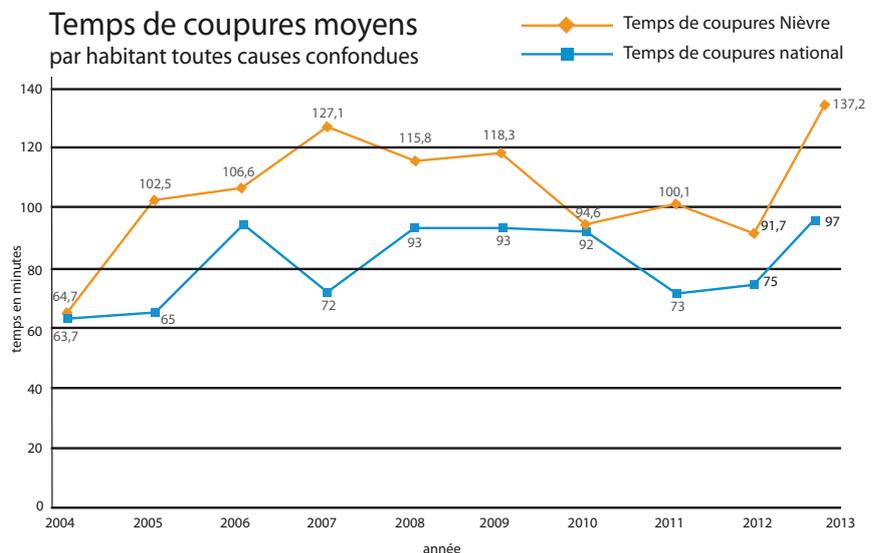
Le SIEEEN ainsi que les 3 autres Syndicats de Bourgogne ont refusé de valider le compte-rendu d'activité de la concession 2012 (CRAC). ERDF a fait une présentation à son avantage qui ne différencie pas ses efforts d'investissements réels et délibérés sur les réseaux des raccordements financés avec le concours des collectivités, des

usagers et des producteurs. Cette omission a eu pour effet de « gonfler artificiellement » le niveau réel de financement d'ERDF sur les réseaux de distribution d'électricité. Comme en 2011, le concessionnaire a rallongé la durée de vie de certains ouvrages de la concession sans aucune concertation préalable avec les autorités concédantes. La durée de vie comptable des transformateurs est ainsi passée de 30 à 40 ans. Ce tour de passe-passe lui a permis d'effacer des créances des Syndicats certaines provisions pour renouvellement des transformateurs et, du même coup, de réduire sa dette. De telles pratiques comptables modifient de façon substantielle l'économie du contrat.

En outre, le constat établi lors de l'audit IED (Institut Energie et Développement de Montreuil)/SIEEEN sur les réseaux des communes urbaines a révélé que certains postes HTA/BT ont été laissés à l'abandon sans entretien ni même simple contrôle pendant de longues années. Ces ouvrages s'étant dégradés prématurément faute d'entretien, le SIEEEN ne saurait valider l'augmentation de leur durée de vie comptable.

ERDF a par ailleurs maintenu son mode de calcul des départs mal alimentés qu'il avait modifié de façon unilatérale en 2012. Comme pour l'inventaire FACé, de 2011, seules ses données ont été prises en compte en 2013, ignorant délibérément les campagnes de mesures sur site des départs BT par le Syndicat pourtant réalisées en concertation avec les représentants locaux d'ERDF.

Le SIEEEN s'interroge également sur la pertinence de certaines données du CRAC. Ce dernier est censé concerner la seule concession Nièvre. Or, certains éléments sont aujourd'hui fournis à la plaque régionale, voire aux plaques grande région



Clair'Énergie

Le SIEEEN est le dépositaire en Nièvre de la marque qualité Clair'Énergie.

Sa licence a été renouvelée en 2013.

Au regard de leurs pratiques commerciales, parfois agressives ou manquant de transparence les fournisseurs historiques EDF et GDF ne remplissent pas les conditions pour être labellisés Clair'Énergie. C'est fort regrettable pour les nombreux consommateurs qui leur restent néanmoins fidèles.

Rhône-Alpes Bourgogne et maille nationale noyant les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive. Le Syndicat ne peut que déplorer l'attitude d'ERDF qui fournit des données comptables et patrimoniales de façon agrégée sans apporter suffisamment de détails qui permettent un quelconque contrôle. À cela s'ajoute la modification de certaines données comptables d'une année sur l'autre, comme les provisions pour renouvellement, ce qui rend impossible tout suivi dans la durée.

Relations Autorité concédante – concessionnaire

Le désaccord financier lié au calcul de la redevance d'investissement R2 opposant le SIEEEN et ERDF, qui avait été porté devant le Tribunal Administratif de Dijon, semble aujourd'hui réglé. Le concessionnaire historique doit désormais verser les soldes de redevance de 2011, 2012 et

2013 sur la base des calculs initiaux du Syndicat. Les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire ont connu une sensible amélioration. Le protocole signé, en septembre 2013, avec la direction nationale d'ERDF par la FNCCR à Montpellier lors de son 35^{ème} congrès national, a confirmé cette volonté partagée d'apaisement même s'il demeure des désaccords résiduels conséquents tels que la définition de l'importance des besoins de travaux d'électrification rurale déterminée lors de l'inventaire FACé ou le compte-rendu de concession ERDF refusé par les quatre Départements bourguignons.

Ce protocole vise à « renforcer les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire ERDF au service de la qualité du service concédé ». Il concerne les investissements sur les réseaux d'électricité qui devront être partagés et portés solidairement par les deux maîtres d'ouvrage ERDF et SIEEEN, l'évolution des redevances, les informations financière, patrimoniale et cartographique (Carto 200) sur la concession.

Le SIEEEN a souhaité, dans l'article 5 du protocole, rappeler ses obligations au concessionnaire de fournir l'ensemble des informations dues aux autorités concédantes. En cartographie, deux approches sont utilisées selon les échelles d'ERDF : la moyenne échelle (500^{ème} – 2 000^{ème}) et la grande (200^{ème}), l'échelle la plus précise à laquelle on se réfère pour les travaux et les plans de récolements.

Le concessionnaire stipule que la Carto 200 relève de la maîtrise d'ouvrage seule. Or, cet élément fait partie des travaux et des ouvrages exécutés dans la concession, il doit donc être remis au SIEEEN pour que ce dernier puisse en sa qualité de propriétaire avoir une connaissance précise des réseaux.

Le SIEEEN estime que le refus d'ERDF de communiquer la Carto 200 est d'autant plus irrecevable qu'il participe depuis de nombreuses années à son financement.

Compte d'affectation spéciale-FACé (CAS-FACé)

Lors de l'inventaire sur l'électrification rurale 2011, le SIEEEN avait perdu 66 % des départs mal alimentés. Le CAS-FACé n'avait alors retenu que le dossier d'ERDF au motif que les données de ce dernier étaient les seules à offrir une méthode cohérente à l'échelle nationale... sans se soucier de leur caractère incomplet ou inexact.

Pendant 2 ans, le SIEEEN a réalisé des campagnes de mesures des départs ; il a pu mettre en lumière de nombreuses erreurs et contraintes de tension qui n'apparaissent plus dans les données d'ERDF. 66 dossiers disparus ont pu, ainsi, être réintégrés. Mais ERDF refusant de les prendre en compte, le Syndicat a perdu 20 départs mal alimentés supplémentaires. Le SIEEEN a pu répertorier 180 départs mal alimentés contre seulement 94 pour ERDF.

Une trentaine de Syndicats, forts du même constat, ont protesté sans qu'au final le FACé ne modifie sa décision, de ne retenir que les données ERDF. Le FACé ne s'est même pas donné la peine d'examiner les données fournies par les SDE...

Désormais membre élu du comité restreint du FACé, Guy Hourcabie, Président du Syndicat, a demandé des éléments au directeur du FACé pour comprendre les règles de calcul des dotations, qui en l'état actuel manquent pour le moins de transparence et ne tiennent aucun compte des contrôles et mesures réalisés par nos SDE (Syndicats Départementaux d'Énergies), ce qui au final remet en cause le principe même de ces inventaires « supposés contradictoires ».

Contrôle de la concession gaz

En 2013, le SIEEEN s'est principalement intéressé à trois points du CRAC gaz portant sur la durée de vie de la concession, la mise à disposition de la cartographie du réseau gaz, la comptabilité et le patrimoine.

Consommation (en kWh)	2010		2011		2012		2013	
Clients tarif bleu	149 670		149 887		139 607		149 887	
Clients tarif jaune et vert	1 636		1 657		1 573		1 707	
Total clients	151 306		151 544		141 180		151 594	
Total consommations (kWh)	1 322 369 383		1 264 887 045		1 161 470 999		1 246 228 973	
Longueurs réseaux	2010		2011		2012		2013	
Réseau HTA (km)								
Aérien	4 280	70 %	4 219	69 %	4 164	68 %	4 127	67 %
Souterrain	1 835	30 %	1 889	31 %	1 956	32 %	2 018	33 %
Total	6 115		6 108		6 121		6 145	
Réseau BT (km)								
Aérien	3 141	67 %	3 101	66 %	3 062	65 %	3 014	64 %
Souterrain	1 536	33 %	1 602	34 %	1 658	35 %	1 723	36 %
Total	4 677		4 703		4 720		4 737	
Réseau HTA-BT (km)								
Aérien	7 421	67 %	7 320	68 %	7 226	67 %	7 141	66 %
Souterrain	3 368	33 %	3 491	32 %	3 614	33 %	3 741	34 %
Total	10 789		10 811		10 840		10 882	
Postes de transformation HTA-BT	6 290		6 290		6 326		6 337	

> Activités concessives

Rappel aux élus des communes :

Tout usager du service public de l'électricité ou du gaz peut recourir à la médiation du SIEEEN pour tout différend à ERDF ou GRDF ainsi qu'au fournisseur EDF pour ce qui concerne les abonnés aux tarifs historiques sur le département de la Nièvre.

GRDF a poursuivi les investissements sur le réseau confirmant ainsi sa volonté d'investir prioritairement dans la résorption des canalisations fonte grise. 2 000 mètres de linéaires de réseaux ont été renouvelés en 2013 sur les communes adhérentes au SIEEEN et, seulement, 201 mètres d'extension de réseaux réalisés.

Les données financières fournies montrent une baisse des coupures pour impayés, une augmentation du Prix des consommations de + 9 % environ, une perte de 112 branchements et une chute des abonnements. Même si ces données sont de 2012, elles peuvent s'expliquer par la hausse du prix du gaz qui incite certains consommateurs à abandonner cette énergie, singulièrement à l'issue d'une coupure pour impayé.

Délégation de service public gaz

La concession communale d'Entrains-sur-Nohain a été attribuée à Totalgaz, en 2013, qui devra réaliser les ouvrages de desserte en 2014. Les communes de Saint-Benin-d'Azy, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye et Tracy-sur-Loire sont déjà desservies en gaz propane. Trois autres communes (Corbigny, Charrin et Tannay), en phase d'étude technico-économique, pourraient être desservies en gaz via une délégation de service public fin 2014 ou début 2015.

Aujourd'hui, 42 communes sont desservies en gaz, dont 38 dans le cadre d'une concession de distribution de gaz naturel et 4 au titre d'une concession de distribution de gaz propane. Cela représente au total 23 465 abonnés.

GRDF-Réseau de distribution

La redevance d'occupation du domaine public versée aux communes et au Département est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune et du linéaire de réseaux de distribution publique. La difficulté pour l'instauration de cette contribution réside dans sa bonne répartition entre la commune et le Département.

Le calcul se fait sur la base du linéaire de réseau multiplié par 0,035 € (un coefficient) + un forfait de 100 € x le taux d'actualisation qui était, pour 2013, de 1,1363 pour le transport et la distribution.

GRT – Réseau transport

Comme pour GRDF, les canalisations qui acheminent le gaz en grosse quantité, des lieux de stockage aux postes de détente pour la distribution, sont soumises à cette redevance d'occupation du domaine public.

Mais du fait de leur sensibilité stratégique et afin d'éviter au maximum les risques d'agressions, ces canalisations empruntent le plus souvent le domaine privé et se situent en plein champ. Certains tronçons traversent néanmoins des voiries. Il a été convenu avec GRT un calcul pour la redevance :

- 5 % du linéaire qui traverse la commune pour le Département.
- 10 % du linéaire qui traverse la commune pour la commune.

Les redevances cumulées GRDF-GRTF pour les collectivités adhérentes au SIEEEN ont représenté 33 389 € en 2013 contre 33 300 € en 2012.

Étude stratégique énergétique départementale

En 2012, à l'issue de la publication du Schéma Régional du Climat Air Énergie (SCRAE), le Syndicat s'est associé au Conseil général pour envisager une stratégie de maîtrise des consommations énergétiques axée sur une recherche d'efficacité énergétique et de valorisation des ressources énergétiques nivernaises à court, moyen et long termes (2020, 2030, 2050).

Interface entre les communes, la Région et l'État, le SIEEEN est un relais incontournable pour initier une stratégie énergétique départementale. Outre ses compétences techniques indéniables et sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité et de la distribution de gaz, il jouit d'une légitimité en matière énergétique.

L'étude stratégique énergétique vise à décliner les objectifs régionaux SCRAE sur le territoire nivernais en termes d'économies et de

production d'énergie. Elle doit éclairer sur les choix énergétiques futurs pour la Nièvre dans une logique à la fois de maîtrise de la demande, de production décentralisée d'énergie, d'arrivée de réseaux intelligents et de rapprochement des lieux de production et de consommation.

Elle poursuit plusieurs objectifs : identifier les enjeux techniques, organisationnels et financiers sur les problématiques énergétiques dans le Département ; fixer de manière concertée des objectifs départementaux en termes d'efficacité énergétique et de développement des énergies décentralisées à horizon 2020-2030 voire 2050 ; définir la politique énergétique du Conseil général et préciser le positionnement du SIEEEN au regard de ses compétences et des enjeux liés à transition énergétique en Nièvre.

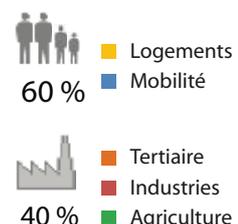
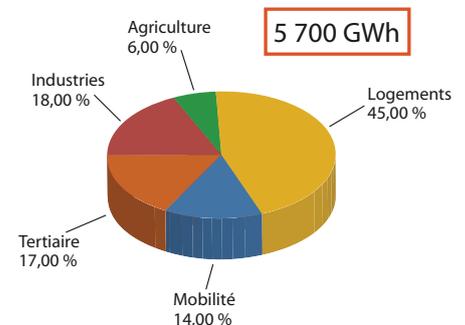
Le Syndicat s'appuiera sur cette étude pour redéfinir ses programmes d'investissements pour le compte des communes et des habitants en participant à la maîtrise de la demande en énergie et à son efficacité, au développement des énergies renouvelables et à la planification des travaux d'adaptation des réseaux.

L'étude stratégique énergétique, confiée au cabinet Energies Demain, se décline en 3 étapes clés : un diagnostic exhaustif et territorialisé pour faire une caractérisation énergétique de la Nièvre,

Les consommations d'énergie

Répartition sectorielle des consommations énergétiques de la Nièvre

45 % de l'énergie utilisée dans les logements
30 % en Bourgogne



> Activités concessives

identifier et partager les enjeux majeurs ; une stratégie énergétique co-construite en ateliers avec les acteurs du territoire pour définir les objectifs à court, moyen et long termes ; un programme d'actions pour préciser les processus d'accompagnement, d'investissement et le rôle du SIEEEN et du Conseil général afin d'atteindre les objectifs stratégiques du scénario énergétique choisi pour la Nièvre.

Le diagnostic, réalisé en 2013 montre entre autres :

- Un risque accru de précarisation énergétique en Nièvre. 60 % des consommations sont le fait des ménages (logements et déplacements). 24 000 ménages (23 %) consacrent plus de 15 % de leurs revenus aux factures d'énergies et au carburant pour leurs déplacements. Si rien n'est entrepris en Nièvre et avec l'augmentation des prix de l'énergie, 36 % des ménages pourraient subir la précarité énergétique à l'horizon 2020.

- Des activités économiques énergivores. Second secteur consommateur d'énergie, l'industrie utilise 18 % de l'énergie consommée en Nièvre (comme en Bourgogne). Le tertiaire est le 3^{ème} poste de consommation d'énergie (950 GWh), les commerces et cafés/restaurants/hôtels utilisent 57 % de l'énergie du secteur, soit le double de la moyenne nationale.

- Une balance commerciale énergétique largement déficitaire de -430 M€ qui représente 10 % du PIB nivernais. La Nièvre consomme en effet 5 700 GWh et ne produit que 655 GWh par an. En 2020, avec la hausse du coût des énergies, à consommation et production énergétique constante et une hausse du PIB de 1 %, sa facture énergétique progressera de 36 % pour atteindre 610 M€ (12 % du PIB).

- Repérer les leviers et les acteurs pour développer des politiques d'incitation et d'aides et étudier comment les collectivités peuvent prendre en compte les problématiques d'efficacité énergétique dans le cadre du Plan départemental de l'habitat (PDH) du Conseil général notamment.

L'étude met en exergue les forts potentiels d'amélioration à commencer par la rénovation énergétique des logements et bâtiments communaux. La Nièvre dispose, en outre, de ressources naturelles importantes pouvant lui

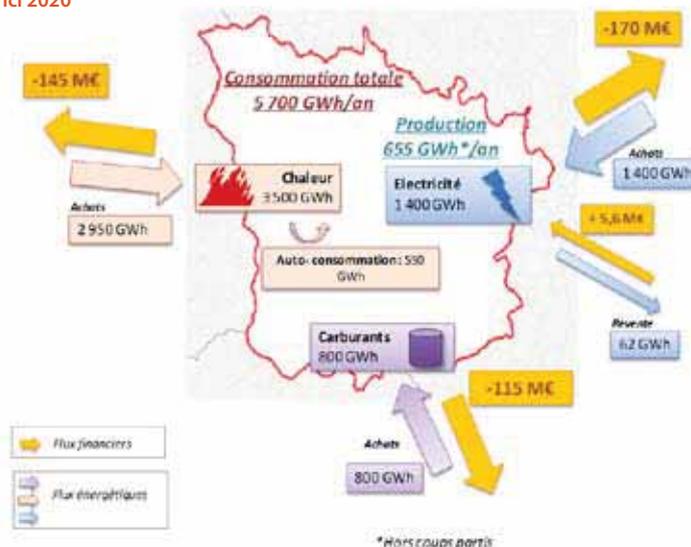
Des ménages nivernais sous tension énergétique Une vulnérabilité énergétique marquée

Part des ménages dont les dépenses énergétiques sont supérieures à 15 % des revenus (logement + transport)



Une balance commerciale largement déficitaire

**- 430 M€ aujourd'hui
- 610 M€ d'ici 2020**



permettre de produire son énergie en exploitant de façon raisonnée ses forêts (225 000 ha), développant des projets éoliens bien intégrés, soutenant la méthanisation à la ferme et encourageant la promotion de toutes les autres sources d'énergies (solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, chaleur fatale).

En 2030, le Département pourrait produire l'équivalent de 38 % de ce qu'il consomme s'il tenait les objectifs du SCRAE et devenir à plus long terme un territoire à énergie positive.

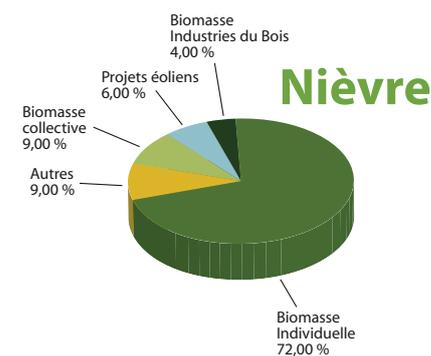
Différents scénarii sont d'ores et déjà à l'étude, ils vont permettre au SIEEEN et au Département de retenir plusieurs axes énergétiques stratégiques en 2014.

La production d'énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables couvre 12 % des consommations en Nièvre

Moyenne française : 13 %
Moyenne bourguignonne : 8 %

85 % de celles-ci sont fournies par le bois énergie
(principalement pour un usage individuel 72 %).



> Précarité

Précarité énergétique : la Nièvre en situation critique

La lutte contre la précarité énergétique est l'une des priorités stratégiques du Département. L'étude sur la stratégie énergétique initiée conjointement par le SIEEEN et le Conseil général, en 2013, révèle que 60 % de la consommation énergétique de la Nièvre relèvent des ménages. Les dépenses d'énergies touchent plus lourdement les Nivernais que les Bourguignons (+14 %) et les Français (+27 %).

Aujourd'hui, 1 Nivernais sur 4 se trouve déjà en situation de précarité énergétique. Le constat établi est critique : 66 % des résidences principales sont classés en étiquettes D à G contre 57 % en Région. Plus vulnérables qu'ailleurs face à l'énergie, les Nivernais déboursent en moyenne 3 000 € par an pour les postes habitat et mobilité (15 % de leur budget voire d'avantage...). Avec les hausses prévues du coût de l'énergie, la précarité énergétique devrait concerner 36 % des ménages en 2020 contre 23 % actuellement.

Le SIEEEN s'engage dans la prévention

Les ménages en situation de précarité peuvent recourir au dispositif Fonds de solidarité logement (FSL) pour bénéficier de sources d'énergies (gaz, électricité, fioul...). Ce fonds géré par le Conseil général apporte une aide d'urgence pour régler les factures impayées. Mais le surendettement des familles et le nouveau règlement voté par le Conseil général font que de nombreuses familles n'ont plus accès au FSL. Le SIEEEN abonde ce fonds à hauteur de 30 000 €.

En 2013, le SIEEEN et le Conseil général ont par ailleurs créé le Fonds nivernais d'aide à maîtrise de l'énergie (FNAME) pour mettre en œuvre un plan d'actions préventives.

Le FNAME comprend des visites diagnostics et des aides à la réalisation de petits travaux. L'agglomération de Nevers, les communautés de communes des Vaux-d'Yonne, Entre Nièvre et Forêt et En Donziais ont déjà rejoint ce fonds. Grâce au FNAME propriétaires occupants, bailleurs et locataires peuvent bénéficier d'une aide pour des petits travaux d'isolation, acquérir du matériel électroménager moins énergivore et obtenir des conseils et de l'information sur les tarifs sociaux. Les propriétaires occupants peuvent

être accompagnés pour profiter du dispositif « Habiter mieux » afin de financer des travaux de confort jusqu'à 100 %. Le fonds est accessible aux propriétaires bailleurs.

Le FNAME est octroyé sur la base d'un rapport après validation des dossiers par la commission des financeurs. Chaque cas est traité de façon anonyme et fait l'objet de préconisations spécifiques. Pour mieux accompagner les demandeurs, des solutions sociales complètent les subventions accordées pour petits travaux.

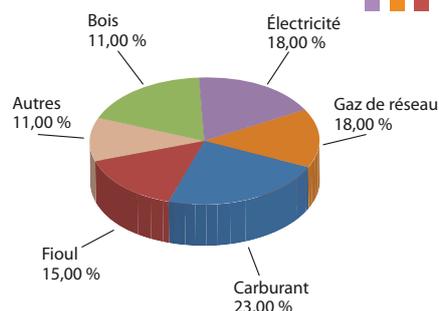
En 2013, le SIEEEN a poursuivi l'action pilote initiée à la Charité-sur-Loire. Une nouvelle convention a été signée avec ERDF pour suivre 35 profils de consommateurs en 2014. Le Syndicat, la Ville de Clamecy, la communauté de communes des Vaux-d'Yonne et l'association Le Varne se sont retrouvés pour réfléchir et trouver des solutions collectives à la précarité. Une vision globale et systémique est recherchée pour travailler de façon cohérente et efficace sur la maîtrise de la demande d'énergie dans l'habitat et renforcer la lutte contre la précarité énergétique.

Énergies utilisées par les ménages (logement + mobilité)

Source : étude de stratégie énergétique SIEEEN-Conseil général 2013

Nièvre : 33 MWh / ménage

Bourgogne : 29 MWh / ménage
France : 26 MWh / ménage



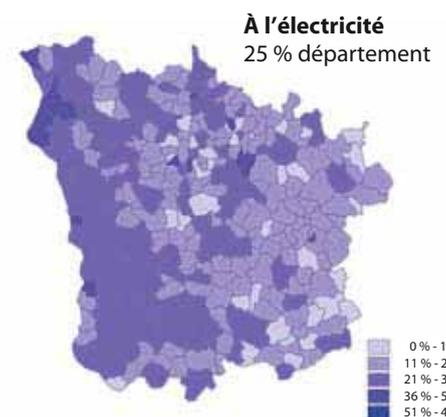
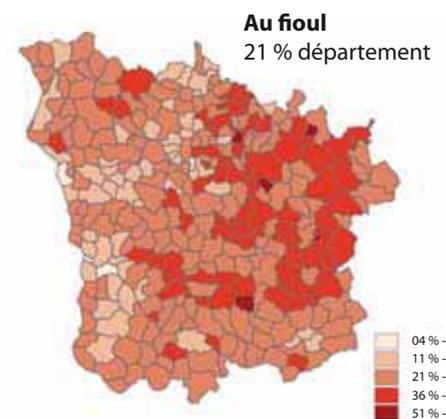
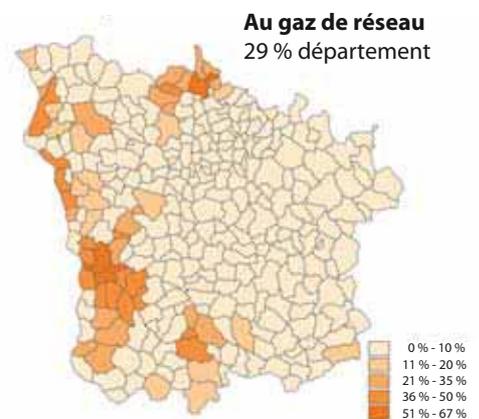
56 %
d'énergies fossiles



63 % des logements font appel aux énergies fossiles

Pourcentage de résidences principales chauffées :

Source : INSEE 2008



Garantir un réseau d'électricité de qualité aux Nivernais

Le SIEEEN réalise différents types d'opérations pour à la fois, renforcer, sécuriser et étendre le réseau électrique. Il intervient aussi auprès des usagers en les conseillant et en leur apportant des solutions pour disposer d'installations plus performantes et de meilleure qualité.



Les 12 et 13 décembre 2013, le directeur du FACé et son technicien ont contrôlé le Syndicat sur le plan technique et la facturation pour vérifier la bonne utilisation des dotations. Ils ont, à l'issue, reconnu l'exemplarité du SIEEEN sur le traitement des travaux d'électrification à travers les dossiers FACé.

Comme les années précédentes, le SIEEEN a rejeté l'inventaire d'ERDF et réalisé une contreexpertise des départs mal alimentés (DMA) en Nièvre. Le concessionnaire mène une politique nationale systématique et intentionnelle visant à réduire de façon importante le nombre de DMA avec pour objectif une diminution des dotations allouées aux syndicats départementaux d'énergies, dotations essentielles pourtant à l'amélioration des réseaux.

En 2012, le Département avait ainsi déjà perdu 66 % des départs mal alimentés.

Le conseil du FACé a une nouvelle fois refusé de prendre en compte les mesures transmises par le Syndicat qui, sur l'année 2013, a encore perdu 6 à 8 % de dotations supplémentaires, hypothéquant

progressivement ses capacités d'investissement au profit des Nivernais.

Pour démontrer sa bonne foi, le SIEEEN a fait une campagne de mesures au cours de l'hiver 2012/2013 (environ 30 départs ont ainsi été diagnostiqués...). La moitié des dossiers s'est avérée en contrainte avec des chutes de tension souvent importantes et fortement pénalisantes pour les usagers.

Or, ces dossiers, tout comme ceux transmis par ERDF en urgence, ne figurent pas dans le dernier inventaire. Le Syndicat a pu constater une fois de plus l'absence de fiabilité du SIG de son concessionnaire du fait de nombreuses erreurs ou oublis dans les fichiers telles que des branchements non-répertoriés.

Cependant, le SIEEEN et ERDF se sont engagés devant le Préfet à étudier ensemble 187 dossiers présentant une chute de tension mais non-répertoriés dans l'inventaire du concessionnaire car ne faisant apparaître aucun abonné mal alimenté.

Pour pallier les défaillances du concessionnaire, le SIEEEN agit à deux niveaux. Le service

Électricité sensibilise les élus sur la nécessité de lui faire remonter les plaintes des usagers afin de faciliter les interventions sur site, et ce quel que soit le maître d'ouvrage concerné. Il détermine le niveau de qualité de la desserte des abonnés insatisfaits en faisant des mesures sur sites des réseaux avec ses analyseurs.

Un technicien de la zone assure en outre des visites de terrain et repère les réseaux à étudier, notamment les réseaux fils nus présentant des signes de vétusté. Cette activité bien que très chronophage s'avère indispensable car elle permet de traiter de manière plus exhaustive les chutes de tension et la vétusté des ouvrages.

Le technicien raccordement et urbanisme du Syndicat assure, par ailleurs, des analyses techniques des réseaux qui viennent compléter la base de données recensant les départs en contrainte. Il instruit également les dossiers, participe aux réunions du plan local d'urbanisme (PLU) aux cartes communales et apporte aux communes des conseils techniques en matière de desserte électrique sur les zones à urbaniser. Il s'occupe également des déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT), le SIEEEN étant depuis le 1^{er} juillet 2012 exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public.

Renforcements de réseaux

37 opérations ont été commandées en 2013 pour un montant total de 1 920 800 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

Dotations financières 2013	
FACé AB	1 130 000 €
FACé C	446 000 €
FACé S	262 000 €
FACé S'	386 000 €
CG 58 (Prélèvement sur TCEE)	300 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	250 000 €

Réalizations SIEEEN 2013		
Types d'opérations	Poses (en km)	Dépose (en km)
Renforcement	9	8
Sécurisation d'ouvrages	11	10
Dissimulation	12,5	9
Extension	4	0

- 31 renforcements programmés.
- 6 renforcements en urgence coup par coup.

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- FACé A/B : 1 130 000 € TTC.
- Programme complémentaire « syndical renforcement » financé sur fonds propres du SIEEEN à hauteur de 550 000 € TTC.

Extensions de réseaux

Les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) encadrent les modalités des financements des extensions de réseaux depuis 2001. Elles confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires au raccordement des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est la charge du demandeur.

En 2013, 52 opérations ont été commandées pour un montant de 1 093 410 € TTC ; 35 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations de réseaux

En 2013, le SIEEEN a passé commande de 25 opérations pour un montant de 1 750 065 € TTC. Les demandes en instance demeurent importantes avec 80 dossiers en attente de financement. Ils représentent 4 années de programmation de travaux. Si le FACé C finançant le sous-programme « environnement » a été maintenu en 2012, le Syndicat a subi une baisse des dotations en 2013. ERDF milite d'ailleurs au plan national pour la suppression de ces dotations qui selon elles, ne revêtent pas un caractère prioritaire... Si les élus veulent enfouir pour des raisons esthétiques leurs réseaux de distribution d'électricité, ils doivent selon ERDF prendre directement à leur charge le coût des travaux.

Le 10 janvier 2013, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année. Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 30 avril 2013.

Grâce à ces nouvelles dispositions, la consommation des crédits FACé C a pu être accélérée, même si sur le plan national, le SIEEEN figurait déjà parmi les Syndicats qui les utilisent le plus rapidement démontrant ainsi la réalité

des besoins et ce bien avant que n'intervienne la réforme du FACé.

La législation imposant, par ailleurs, la dissociation des réseaux d'éclairage public et de distribution d'électricité, une nouvelle procédure est appliquée pour mettre en cohérence ces interventions lorsque les travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF.

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- FACé C : 445 000 € TTC.
- Plan Départemental Environnement (PDE) financé avec l'aide du Conseil général) 360 000 € TTC.
- Programme complémentaire « syndical dissimulation » financé sur fonds propres du SIEEEN : 560 000 € TTC.

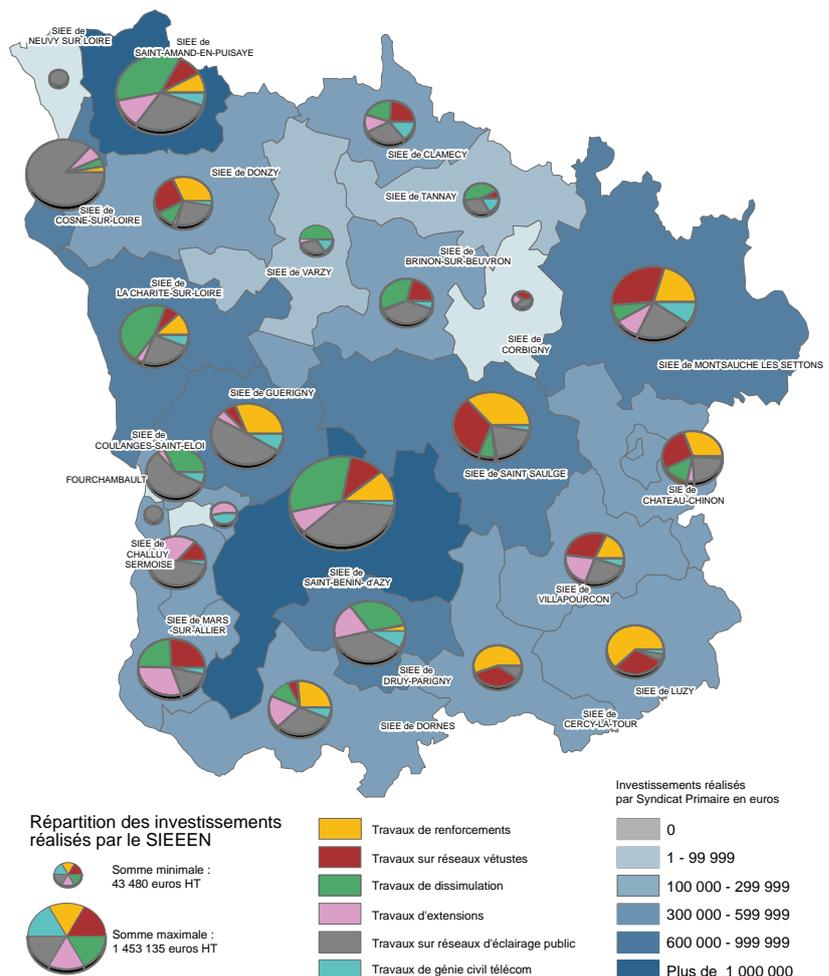


Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 43 chantiers en 2013 pour un montant de 1 824 000 € TTC.

Pour activer la remise en état du réseau de distribution, un accord a été trouvé avec son exploitant afin de répertorier tous les incidents et traiter ces dossiers dans le cadre de travaux « réseaux vétustes ».

Travaux d'électricité et d'éclairage public par syndicat primaire



> Réseau énergie électrique

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 262 000 €.
- Tranche S' du FACé (faible section) : 386 000 €.
- Maintien du programme réseaux vétustes co-financé par ERDF et le SIEEEN : 250 000 € de subvention ERDF représentant 40 % du montant HT, soit 750 000 € TTC de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEEEN.
- Programme complémentaire « syndical sécurisation » financé sur fonds propres du SIEEEN : 750 000 € TTC.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2013, 150 dossiers liés aux détections sur site étaient encore à traiter.

Maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension.

Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours retenues comme chantier prioritaire. La maîtrise de la demande d'énergie est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle. Différentes solutions réseaux sont possibles en MDE : l'installation d'un décaleur/adaptateur de tension (DAT) qui permet

d'augmenter la tension en aval de l'appareil au détriment de la partie amont, la mise en place d'un convertisseur tri-mono pour répartir la consommation d'un abonnement monophasé sur 3 phases ou l'installation d'un équilibreur de réseau.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle. L'information et l'association des délégués communaux aux actions MDE réseaux sont au cœur du dispositif, leur implication étant très utile auprès des usagers concernés.

En 2013, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.

Enfouissement des réseaux de télécommunication Orange

Le SIEEEN a poursuivi, en 2013, la renégociation de la convention signée en 2005 avec Orange. Elle matérialise au plan local les dispositions de la loi sur la confiance dans l'économie numérique. Celle-ci prévoit la coordination des opérations de dissimulation esthétique des réseaux.

Le SIEEEN subit toujours un manque de réactivité d'Orange qui a mis en place un planning glissant. Il est de ce fait difficile d'obtenir

les études permettant la mise en œuvre des opérations d'enfouissement des réseaux. Le Syndicat est confronté à un retard de 12 à 18 mois sur les interventions de câblage du réseau. Il est constaté que Orange bloque les travaux lorsque son niveau d'investissement est atteint.

Le SIEEEN ne peut pas déposer, dès lors, les supports sur lesquels reste provisoirement accroché le câblage aérien.

Sur les 36 opérations prévues en 2013, seules 19 ont été mises en service pour un montant de 526 231 € TTC.

Lors d'une réunion entre les Syndicats de Bourgogne et Franche-Comté et le responsable du grand quart Est d'Orange, un recensement des besoins a été fait pour évaluer les retards. La Nièvre est mal classée au niveau des câblages avec un délai d'attente d'un an et demi.

Avec 2 à 4 mois de retard, les autres Départements demeurent dans la limite de la convention légale. Orange s'est, au regard de ce constat très pénalisant pour la Nièvre, engagé à résorber le programme 2012-2013 à la fin du premier semestre 2014 et à revenir à une situation normale en 2015. Cette réunion a, en outre, permis de négocier la propriété du génie civil accueillant les câbles.

Si les discussions aboutissent, les Syndicats pourraient les construire et les louer aux opérateurs présents sur le territoire, évitant ainsi l'accroissement des délais de réalisation et assurant le remboursement des investissements par un loyer.

Opérations SIEEEN pour les abonnés 2010-2013

Années	Renforcements		Sécurisations		Dissimulations		Extensions	
	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC
2010	122	1 958 971	116	1 502 210	461	1 989 822	94	1 516 213
2011	273	3 062 253	119	1 108 683	301	1 401 297	90	1 268 908
2012	198	2 202 000	177	1 600 000	254	1 794 000	60	1 843 000
2013	113	1 920 800	237	1 824 000	209	1 750 605	52	1 093 410

Cartographie des réseaux électriques (Carto 200)

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de dossiers	381	379	406	379	492

> Énergies renouvelables

Développer les énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

La stratégie de développement durable du SIEEEN promeut l'exploitation raisonnée des ressources naturelles afin d'accéder à l'indépendance énergétique. Grâce aux solutions à base d'énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur bois, le Département a évité de consommer 413 600 l de fioul et de rejeter 1 620 t de CO₂.



Énergie bois

Avec 220 000 ha de forêt, la Nièvre dispose d'une ressource importante que le Syndicat souhaite exploiter pour produire et distribuer de la chaleur à ses collectivités membres. Il s'est ainsi appuyé sur les arrêtés préfectoraux de 2003 et 2009 qui lui confèrent cette compétence pour créer SIEEEN Chaleur, régie à simple autonomie financière opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2012.

Depuis l'origine, ce sont plus de 5 800 000 € qui ont été investis par la régie de chaleur dont 2 503 000 € en 2013.

Pour assurer la distribution et la production de chaleur, les collectivités adhérentes doivent transférer entièrement ou partiellement la compétence au Syndicat. Dans le cadre d'un transfert partiel, le SIEEEN investit et réalise le réseau de chaleur, la collectivité ayant à sa

charge l'approvisionnement en combustibles et l'exploitation. La régie s'occupe du financement et du suivi de l'équipement. SIEEEN Chaleur investit, réalise et exploite les installations et vend la production de chaleur selon un comptage calorifique pour chaque abonné du réseau.

Les communes choisissent aujourd'hui de rétrocéder la gestion et l'exploitation de leur réseau de chaleur à la régie du Syndicat. Elles peuvent ainsi profiter des subventions accordées dans le cadre du Plan Énergie Climat Bourgogne (environ 60 % du coût total en 2013). En outre, dans le cadre de l'exploitation en régie, elles bénéficient d'une fiscalité avantageuse qui leur permet d'avoir une TVA à 5,5 % sur la partie abonnement et de 10 % sur la partie fourniture de chaleur au lieu de 20 % dans le cadre d'une mise à disposition des équipements.

En 2013, 13 réseaux de chaleur étaient en exploitation, 6 étaient en phase de réalisation,



2 autres en phase d'étude et 1 en phase d'avant-projet. SIEEEN Chaleur collabore en amont avec l'Agence Locale de l'Énergie (ALEN) et le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) auxquels il confie les analyses d'opportunité et le suivi des études de faisabilité. La régie est aujourd'hui le premier opérateur en thermie bois de la Nièvre.

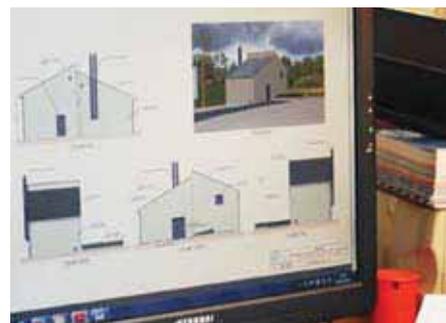
Fort de son expérience acquise en étude, réalisation et suivi de projet, le SIEEEN peut passer du réseau de chaleur rural au réseau urbain de plus grande ampleur comme à :

- Château-Chinon, le projet de chaufferie sur le site de l'EIAT a été mis en attente en 2013. La Région Bourgogne a mené une étude pour le raccordement éventuel des lycées du Morvan et François Mitterrand à proximité. Avec l'accord de la Région pour étendre le réseau de chaleur, la chaufferie (3 300 kW bois, 800 m de linéaire réseau) alimentera initialement un futur centre de formation implanté dans une ancienne imprimerie de l'Armée de terre, des locaux d'entreprises sur le site de l'ancienne usine DIM et les deux lycées. L'opération est évaluée à 1 600 000 €.
- La Charité-sur-Loire, un réseau de chaleur de grande puissance (2 100 kW bois, 4 000 kW gaz et 2 800 m de linéaire réseau). Maître d'ouvrage de l'opération, le SIEEEN confiera l'exploitation à un fermier. Le centre hospitalier a donné son accord pour son raccordement au réseau. Fin 2013, le Syndicat a retenu un assistant à maître d'ouvrage pour l'aider à monter les dossiers de consultation et de délégation de service public.

À travers sa régie, le Syndicat souhaite également investir dans une filière biomasse en valorisant la filière bois et des circuits d'approvisionnement courts. Des partenariats sont recherchés avec les communes forestières nivernaises (FNCOFOR) pour la fourniture de plaquettes bois alimentant les réseaux en exploitation. Pour pouvoir garantir la fourniture en plaquettes forestières,

Analyses d'opportunité (AO) et études de faisabilité (EF) 2013

Collectivité	Descriptif du projet	AO / EF	Consommation prévisionnelle de bois (MAP/an)	Montant d'investissement (€ HT)
Varzy	11 bâtiments / 800 kW bois 1 100 kW gaz / 1 200 ml de tranchée	AO	2 070	1 600 000
Donzy	3 bâtiments / 500 kW bois 600 kW fioul / 100 ml de tranchée	AO	1 060	590 000
Corbigny	7 bâtiments / 900 kW bois 1 200 kW fioul / 390ml de tranchée	EF	8 190	820 000
La Charité-sur-Loire	17 bâtiments / 2 100 kW bois 3 000 kW gaz / 2 360 ml de tranchée	EF	7 020	2 470 000
Entrains-sur-Nohain	7 bâtiments / 600 kW bois 700 kW gaz / 450 ml de tranchée	EF	1 250	1 050 000
Moulins-Engilbert	10 bâtiments / 600 kW bois 800 kW fioul / 700 ml de tranchée	EF	4 890	2 018 600
Cosne-sur-Loire	5 bâtiments / 4 050 kW bois 8 000 kW gaz / 1 150 ml de tranchée	EF	15 600	5 400 000



Exploitations 2013

Communes	Rôle du SIEEEN	Descriptif du projet	Consommation annuelle de bois (MAP/an)	État d'avancement	Montant d'investissement (€ HT)	Montant des subventions (€)
Corancy	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 60 kW / 30 ml de tranchée	95	Exploitation communale	99 500	69 510
Lormes	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 360 kW bois 110 kW fioul / 260 ml de tranchée	600	Exploitation Régie	575 294	460 235
Planchez	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 150kW bois 70 kW fioul / 180 ml de tranchée	220	Exploitation communale	378 100	280 130
Arleuf	Maîtrise d'ouvrage	5 bâtiments / 150 kW bois 150 kW fioul / 350 ml de tranchée	250	Exploitation communale	381 636	302 140
CC Pays Corbigeois	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 390 kW bois 450 kW fioul / 100 ml de tranchée	666	Exploitation Régie	435 200	293 761
Montigny-en-Morvan	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 70kW / 50 ml de tranchée	125	Exploitation communale	221 230	164 048
Varzy	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 400 kW bois / 400 ml de tranchée	430	Exploitation Régie	419 700	302 185
Ouroux-en-Morvan	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 300 kW bois / 60 ml de tranchée	250	Exploitation communale	284 900	210 700
St-Amand-en-Puisaye	Maîtrise d'ouvrage	2 sites / 450 kW bois 480 kW gaz / 400 ml de tranchée	670	Exploitation Régie	597 155	406 095
Bazolles	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 70 kW / 120 ml de tranchée	140	Exploitation communale	212 039	148 427
Billy-sur-Oisy	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 70 kW / 60 ml de tranchée	70	Exploitation Régie	225 513	169 135
Saint-Saulge	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 200 kW bois 340 kW fioul / 290 ml de tranchée	550	Exploitation Régie	437 598	297 567
Château-Chinon	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 400 kW bois / 180 ml de tranchée	680	Exploitation Régie	400 578	264 381

le SIEEEN envisage la mise en place d'un plan d'aménagement territorial (PAT) avec le Pays Bourgogne Nivernaise.

Ce PAT a pour but d'améliorer l'utilisation de la ressource bois en différenciant le bois de gros œuvre de la filière plaquettes. Il regroupe les propriétaires fonciers, les communes forestières et les acteurs publics pour une gestion raisonnée et optimisée de la forêt.

Micro hydraulique

Les recensements réalisés entre 2006 et 2010 à l'échelon départemental des sites potentiels de production d'énergie hydraulique a mis en évidence 5 à 6 sites présentant un retour sur l'investissement théorique inférieur à 15 ans.

Face à l'ampleur des zones fragilisées, le bâtiment étant classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, le Syndicat envisage une réfection des turbines sur site évitant ainsi les coûts liés au démontage et à la reconstruction à l'identique du bâtiment abritant les turbines.

Le montant de l'opération est estimé à 515 000 €. Ce site permettrait une production d'électricité de 23 500 kWh soit environ 26 500 € HT de recette pour un temps de retour de 19 ans.

Dans la mesure où une production d'électricité pourrait être envisagée sur des sites identifiés et sans impact supplémentaire sur l'environnement,

le SIEEEN se propose de réaliser ou d'aider à réaliser tout ou partie de ces projets par substitution à la maîtrise d'ouvrage communale par voie de transfert de compétence.

Photovoltaïque

L'arrêté du 4 mars 2011 a marqué la fin du moratoire pour la filière photovoltaïque et instauré un système de quotas annuels pour le raccordement des nouvelles installations.

En 2011, les nouveaux tarifs d'achat avaient connu une baisse de 20 %, la tendance s'est poursuivie en 2012 et 2013 avec une baisse de 7 % par trimestre. Ce qui réduit la lisibilité à moyen terme des projets et nuit à la pérennité de la filière.

Les installations au sol ou supérieures à 100 kWc doivent désormais passer par un appel d'offres auprès de la CRE. Parallèlement, le nouveau plan de tension et l'augmentation des coûts de raccordement imposés par ERDF, influent sur la rentabilité des installations photovoltaïques.

En 2013, le SIEEEN a réalisé 9 études de faisabilité et réalisé les chantiers du Sictom des Morillons (31 kWc) et du gymnase de Coulanges-lès-Nevers (60 kWc).

Ces deux projets, entièrement financés par le Syndicat, ont nécessité un investissement respectif de 80 389,16 € et 148 057 €.





Face à l'impact économique et environnemental de plus en plus important de l'éclairage public, les collectivités mettent en place des programmes de rénovation de leur parc. Le service Électricité et le Service collectif d'entretien de l'éclairage public (SCEEP) les conseillent et leur proposent des solutions fiables, esthétiques, respectant les mises aux normes y compris de l'existant, moins énergivores et respectueuses de l'environnement.

18 - 23

Optimiser et mettre aux normes l'éclairage public des collectivités

24 - 29

Décliner une politique déchets efficace au service du développement durable du territoire

30 - 32

Déployer une offre globale optimisée pour mieux accompagner les collectivités

Optimiser et mettre aux normes l'éclairage public des collectivités



Le SIEEEN, par son organisation, a initié depuis de nombreuses années une politique globale de l'éclairage public. Il s'appuie sur des diagnostics et des schémas directeurs d'éclairage public, la recherche de solutions pérennes aux normes, la maintenance et la prévention. La finalité consiste à réduire les coûts énergétiques en améliorant la qualité du parc et du service qui en résulte et en adaptant l'usage aux besoins des administrés.

Une approche qui favorise les économies d'énergies

L'approche du SIEEEN vise à atteindre la sobriété et l'efficacité énergétique. Elle regroupe un ensemble de paramètres qui permettent une réduction rationnelle de l'énergie.

Diagnostic et schéma directeur en amont

Pour ce faire, il conçoit en amont un schéma directeur d'éclairage public pour apporter des solutions cohérentes aux collectivités. Son élaboration avec un concepteur lumière nécessite, au préalable, un audit complet qui inclut une analyse sociale, urbaine et fonctionnelle ainsi qu'un diagnostic exhaustif de l'existant. C'est sur la base de cette étude qu'il propose les nouveaux aménagements qui vont permettre de combiner différents objectifs pour mettre en valeur les villes et les villages du Département.

Ce guide référence fournit des réponses en adéquation avec différents critères d'ordre

architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socioéconomique et technique. Les principes d'éclairage et les niveaux d'éclairement sont présentés par zone sur des cartes associées à une charte pour le mobilier et des solutions technologiques. La collectivité dispose, en outre, d'une approche financière pour l'aider à prioriser ses investissements dans le temps. Elle peut ainsi définir son ou ses plan(s) lumière pour mettre en valeur son patrimoine, sécuriser les espaces, renforcer son identité nocturne, entre autres.

Le PNR du Morvan avait confié en 2012 aux trois syndicats d'électricité de Bourgogne, ayant compétence en matière d'éclairage public, la réalisation d'une charte lumière qui servira de référentiel aux territoires à l'avenir. Le

SIEEEN a terminé le diagnostic énergétique des 50 communes nivernaises en 2013. Il en fera la présentation aux collectivités concernées au cours de l'année 2014.

Ces dernières vont désormais disposer d'informations précises pour prioriser les investissements éventuellement nécessaires sur leur parc qui permettent de réduire leurs consommations d'énergies de 30 % et limiter l'impact de l'éclairage public sur l'environnement et les troubles excessifs à la faune et aux écosystèmes. Un guide technique recensant l'ensemble des diagnostics sera élaboré en 2014. Ce référentiel aidera les collectivités à planifier les travaux sur plusieurs années.

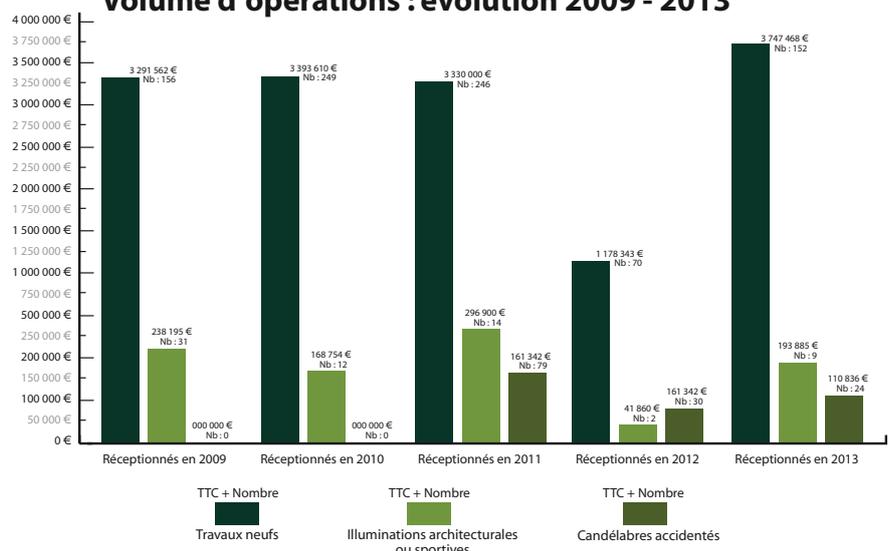
Ces 50 diagnostics ont déjà été transmis à la FNCCR pour être valorisés en CEE, dans le cadre de l'appel à projet DIAGNOSTIC EP auquel a concouru le SIEEEN en 2012. 3 communes du Morvan bénéficient, par ailleurs, du plan Ademe de suppression des ballons à vapeur de mercure. Elles pourront réduire de 50 % leur consommation d'énergie et limiter les nuisances lumineuses en orientant 95 % des émissions lumineuses vers les zones à éclairer.

L'installation d'équipements et matériels les plus performants

Grâce aux données recueillies lors des relevés des foyers lumineux et l'analyse des réseaux, le SIEEEN peut adresser des propositions adaptées à chaque collectivité et apporter son expertise aux 283 communes, 4 communautés de communes et le Conseil général qui lui ont transféré à ce jour, leur compétence éclairage public.

En 2009, le diagnostic de la commune de Cosnes-sur-Loire avait débouché sur un programme de rénovation, suppression de ballons à vapeur de mercure et remise en conformité de l'éclairage public sur 4 ans. Il prévoyait de fiabiliser le

Volume d'opérations : évolution 2009 - 2013



> Réseau d'éclairage public



réseau aérien séparé du réseau de distribution et remplacé les ballons à vapeur de mercure. Il a également supprimé 19 armoires de commandes, rénové le parc restant pour rendre le réseau évolutif et communicant.

Sur les bords de Loire des luminaires LED, qui ont été testés préalablement depuis 5 ans par le SIEEEN, ont été installés. Grâce à l'utilisation de réflecteurs très plats, 95 % du flux est orienté sur les zones à éclairer. Cette solution fiable et durable réduit les coûts d'entretien des lampes étanches et résistantes à la poussière et aux insectes. La commune pourrait abaisser ses consommations d'énergie de 35 % au final.

En répondant à l'appel d'offre pour la suppression des 2 000 ballons à vapeur de mercure sur le Département, le Syndicat a préconisé des matériels compatibles avec la technologie LED sans changement d'enveloppe. Des négociations sont en cours avec les fabricants pour étendre la garantie sur le driver à 10 ans, soit la même durée que pour les LED.

réseau, réduire la consommation énergétique et choisir des dispositifs électroniques bi-puissance pour abaisser la puissance des lampes de 30 % à certaines heures. Le SIEEEN a construit un

Le SCEEP assure le suivi et la gestion de ces installations. En 2013, il a effectué

3 047 interventions sur site contre 2 838 en 2012. 503 lanternes de style ont été entretenues (nettoyage et changement des lampes).

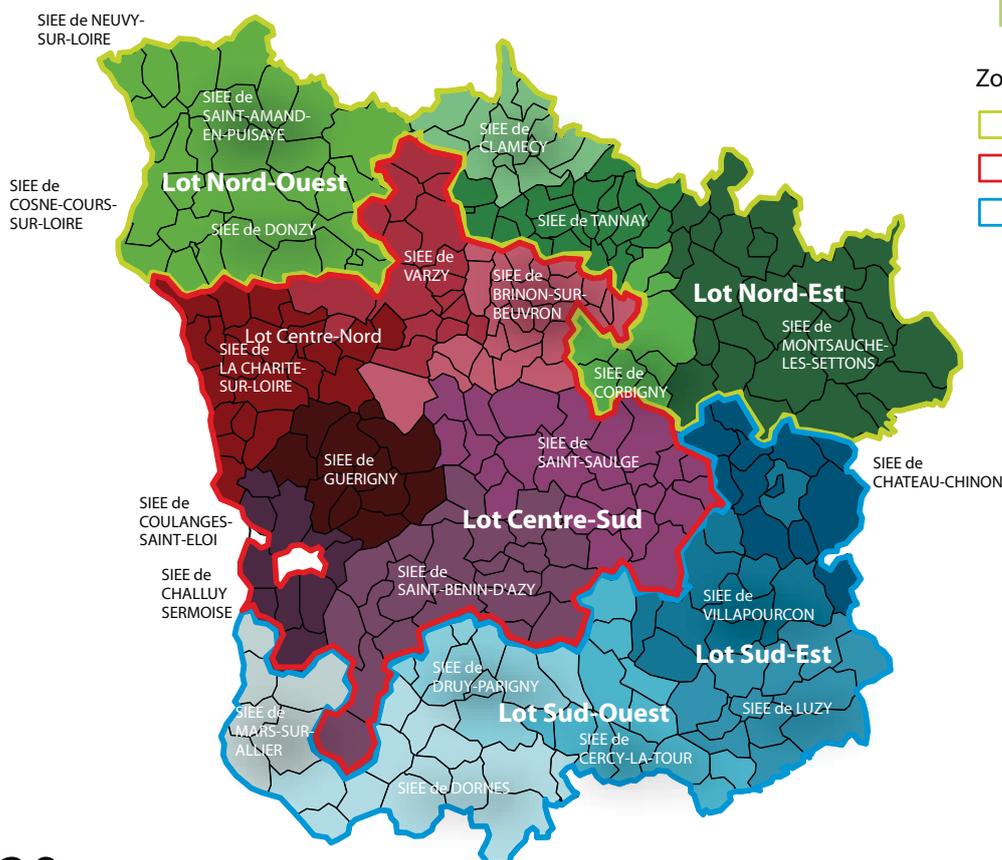
L'opération de maintenance d'éclairages particuliers a été renouvelée pour les projecteurs d'illumination valorisant le patrimoine bâti, les projecteurs sur les terrains de sport, les bornes d'éclairage de 24 campings municipaux et les flashes de signalisation routière raccordés à l'éclairage public.

La mise en œuvre de nouvelles techniques pérennes

Le service technique et le service collectif d'entretien de l'éclairage public du SIEEEN sont fréquemment sollicités, par ailleurs, pour rechercher des techniques innovantes et pérennes.

La télégestion est déjà déployée à titre expérimental sur Fourchambault et Clamecy. Une centaine de lampes sur chaque commune sont paramétrées pour être gérées à distance. Cette solution innovante permet au Syndicat de télégerer les foyers avec des temps et des niveaux

Découpage par zone pour les marchés en 2013



Montant de travaux par type d'opération en 2013

Transfert : 212	3 577 774 €
Prestation : 9	232 743 €

Zones techniciens

- Zone nord
Jean-Christophe Laumain (Contrôleur) / Johanthan Vogt (Technicien)
- Zone centre
Julien Jonard (Contrôleur) / Jérémy Gilbert (Technicien)
- Zone sud
Julien Hubert (Contrôleur) / Stéphane Boudot (Technicien)

Entreprises par lots

Entreprise 1	Entreprise 2
Lot 1 EE (Decize) - CEME (Imphy)	Multi-attributaire
Lot 2 Entreprise Électrique et CEME	EE (CEME)
Lot 3 BBF	BBF
Lot 4 CEE	CEE
Lot 5 CEE - (Cosne-Cours-sur-Loire)	TPIL
Lot 6 CEE / BBF / VIGILEC	Multi-attributaire

Lots par zone pour les marchés

- Zone centre lot 1
- Zone sud lot 2
- Zone sud lot 3
- Zone nord lot 4
- Zone nord lot 5
- Zone centre lot 6

d'éclairage variables, d'anticiper et d'analyser les pannes éventuelles, d'optimiser les dépannages et de réduire les coûts d'intervention. Le SIEEEN pourra à terme réaliser des économies par foyer avec l'utilisation de la télégestion, ce qui permettrait d'amortir assez facilement le coût des investissements nécessaires.

À terme, à Fourchambault, les feux tricolores devraient aussi être télégérés.

Poursuivant son programme de rationalisation et de modernisation de l'éclairage public initié depuis de nombreuses années, le Syndicat équipe les communes d'horloges astronomiques en remplacement des commandes traditionnelles horloges et cellules dans le cadre du transfert de compétence. En faisant le choix de moderniser leurs équipements, les communes bénéficient d'une aide du SIEEEN, il ne reste plus à leur charge que 25 % des coûts d'installation. Celles qui sont équipées d'horloges astronomiques profitent d'un forfait de maintenance réduit de 50 % et d'un gain sur leurs consommations d'énergie de 3 % à 5 %. Elles peuvent aussi recourir à une programmation à la demande selon les événements annuels qu'elles organisent.

En outre, lors de la mise aux normes de l'éclairage public des collectivités, le SIEEEN privilégie les ballasts électroniques afin d'optimiser le fonctionnement de la source avec une moindre consommation ainsi que des matériels qui préservent la constance photométrique, résistent aux aléas climatiques et s'entretiennent facilement. Grâce à ces solutions, les collectivités peuvent mieux intégrer lanternes et candélabres dans l'habitat.

Elles profitent, par ailleurs, d'un meilleur rendement énergétique et peuvent réduire d'au moins 20 % leurs consommations. Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les marchés de travaux privilégient le ballast électronique, solution fiable et performante à même d'aider les collectivités à réduire l'impact de la fin du tarif réglementé et de la hausse des coûts de l'énergie annoncée.

En 2013, les communes qui ne comptaient plus que trois cellules traditionnelles ont été équipées d'horloges astronomiques. Lors des installations, le SCEEP assure la mise en conformité selon la norme C 17-200.

En 2013, 117 horloges astronomiques ont été installées ; 150 autres sont prévues en 2014. La Nièvre ne comptera plus fin 2014 que 358 horloges traditionnelles contre 851 en 2009.

Des aides multiples pour la mise aux normes de l'éclairage public

Depuis 2009, les collectivités peuvent bénéficier des programmes de résorption des lampes et matériels vétustes. Le Syndicat emprunte le montant nécessaire pour soutenir les travaux que les communes remboursent sur 12 ans par le versement de participations en annuités. Elles disposent immédiatement de la totalité des investissements à réaliser et les travaux, entrepris dans l'année, leur assurent des économies substantielles sur les consommations et l'abonnement.

Grâce à l'étude du SIEEEN en 2012, 27 communes nivernaises étaient éligibles au fonds de l'Ademe dédié à la rénovation du parc d'éclairage public vétuste. Suite au retard pris dans la transmission des dossiers par l'acceptation des collectivités, l'exécution des travaux a été reportée à 2014.

La subvention de 466 000 € de l'Ademe pour un montant global de travaux de 1 427 000 € TTC pour remplacer 2 560 foyers a permis de réduire sensiblement la participation communale. Le SIEEEN leur proposera une solution à long terme axée sur un réajustement des abonnements, des équipements performants fiables, durables, économes en énergies, recyclables à 95 % et des lampes étanches à la poussière pour réduire les coûts d'entretien. Avec cette solution et les économies réalisées, le retour sur l'investissement pour les communes, devrait être atteint en trois ans et demi.



À travers sa politique globale de l'éclairage public, le SIEEEN permet aux collectivités de décliner une vraie politique lumière fondée sur la maîtrise de la demande d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances lumineuses. Elles peuvent répondre, d'une part, aux obligations réglementaires du Grenelle de l'environnement qui imposent la suppression de toutes les sources lumineuses énergivores (efficacité <70 lm/W) à l'horizon 2015.

D'autre part, un éclairage public de qualité renforce non seulement l'attractivité des collectivités nivernaises mais participe aussi à leur animation nocturne lors de grandes manifestations festives.

Le SIEEEN a renouvelé, dans ce cadre, son marché pour la fourniture de décorations lumineuses économes en énergie avec l'entreprise Leblanc. 32 commandes ont été passées pour un montant de 36 240 € TTC.

Modernisation des commandes d'éclairage public 2012

Années	2010	2011	2012	2013
Cellules et horloges traditionnelles	795	723	685	525
Horloges astronomiques	2 503	2 554	2 621	2 745
Récepteurs à commande centralisée	178	178	205	207
Total	3 476	3 455	3 511	3 477

Évolution du marquage des candélabres 2012

Années	2010	2011	2012	2013
Nombre	3 867	3 417	2 506	1 762

> Réseau d'éclairage public

Une gestion maîtrisée de l'éclairage public

Le SIEEEN s'appuie sur son Système d'Information Géographique (SIG) GIRIS pour assurer la gestion optimisée des installations d'éclairage public. Cet outil identifie les foyers sur un positionnement géoréférencé, limitant ainsi les déplacements et facilitant les interventions sur site.

En 2013, le Syndicat a lancé et notifié un marché pour déployer une nouvelle solution développée par la société SIRAP en *full web* afin de garantir un meilleur service aux collectivités. Elle sera mise en œuvre progressivement au cours de l'année 2014. 48 305 foyers étaient marqués en Nièvre en 2013. L'Entreprise Électrique a mis à disposition une nacelle et un chauffeur afin d'assurer sous le contrôle d'un agent du SCEEP, le relevé et le marquage des candélabres.

En 2013, les 1 762 derniers foyers ont été marqués.

Un service de maintenance rigoureux

Le SCEEP et le pôle Cartographie du SITEC ont

terminé la fusion des bases relevées sur le terrain et la base de facturation maintenance EP. Cette opération, considérable en terme de volume, permet désormais de disposer d'informations précises sur l'état de l'inventaire technique et financier de l'éclairage public des collectivités.

Le SCEEP assure en régie la maintenance préventive, la gestion de toutes les connexions mécaniques et électriques, le nettoyage des lentilles ainsi que la vérification des feux tricolores. Il gère en 2013, 23 feux de carrefours et a réalisé 43 interventions (54 en 2012). Des visites préventives sont planifiées, en outre, sur le circuit de Nevers-Magny-Cours pour garantir la qualité de l'éclairage public lors de manifestations sportives nocturnes telles que le Bol-d'Or.

Un service d'astreinte intervient toute l'année dans l'urgence 24h/24 et 7j/7 pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16 h à 7h30 en semaine. Lors de pannes graves, il assure la continuité de services des signalisations



lumineuses ou leur fonctionnement suivant les prescriptions du Code de la route en matière de priorité. Seul le maire, l' élu de permanence ou le responsable technique habilité peuvent, cependant, solliciter l'intervention du service d'astreinte. Les dispositions à prendre pour tout déplacement d'ouvrage ou toute opération délicate incombent au SCEEP. Les interventions se font en concertation avec le maire et les services publics présents sur les lieux.

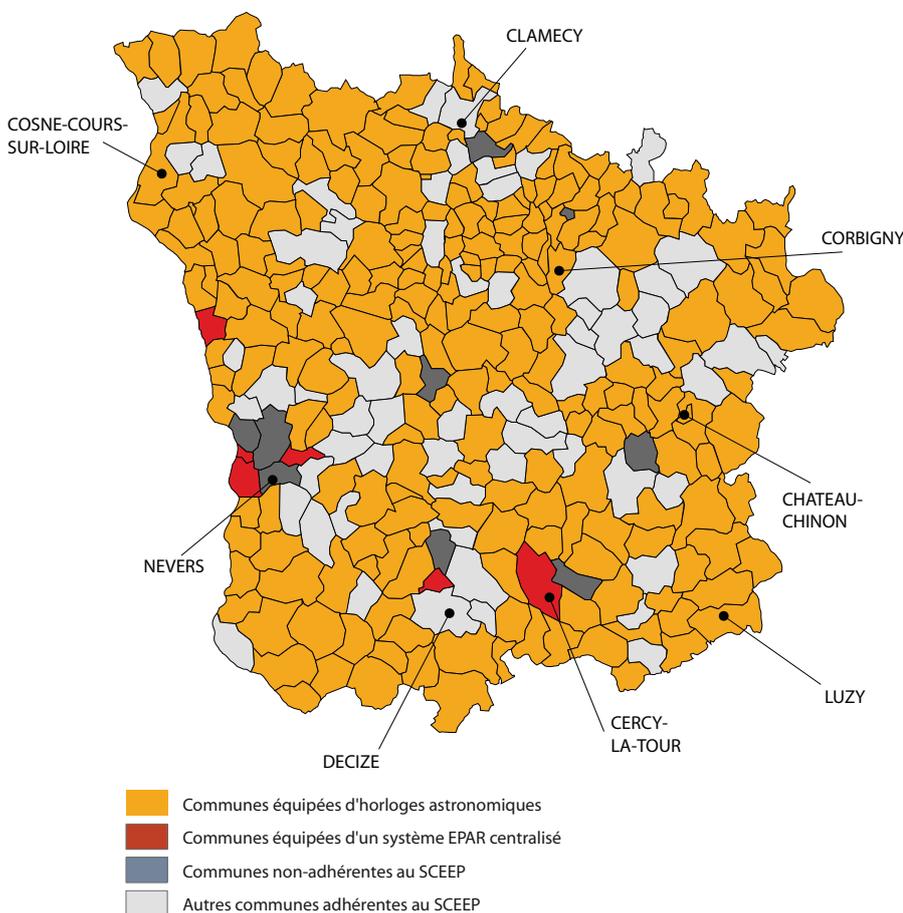
Après la mise en sécurité des installations, les réparations sont effectuées sous 24 h pour les jours ouvrés, 48 h pour les week-ends et jours fériés. La fiche d'intervention émise doit être signée par la personne ayant déclenché l'appel d'astreinte.

En 2013, le SCEEP a réalisé 37 interventions en astreintes contre 60 en 2012. Cette forte baisse est due au travail préventif et à la mise en conformité des feux sur certaines communes comme Saint-Éloi et Fourchambault désormais plus fiables et équipés de systèmes à LED incandescentes.

En outre, suite aux malfaçons constatées dans le passé dans les travaux de raccordement en souterrain liés aux réseaux d'énergie et sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF, le SIEEEN et ERDF ont instauré une procédure de validation en amont du dossier déposé par le concessionnaire après vérification de la conformité de l'avant-projet sommaire (APS) avec le cahier des charges de concession.

Le Syndicat rencontre de grandes difficultés et le plus souvent ne parvient pas à obtenir les

Équipement en horloges des communes adhérentes au SCEEP



plans de récolement des travaux auprès d'ERDF alors qu'il en a impérativement besoin pour des raisons de responsabilités et de sécurité.

Une démarche qui participe au développement durable du territoire

La rationalisation et la modernisation de l'éclairage public permet aussi au SIEEEN de décliner sa politique de développement durable sur les 3 axes économique, environnemental et sociétal.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

Le Syndicat tend à privilégier des circuits économiques courts en passant des marchés avec des entreprises qui ont pour obligation de disposer de moyens matériels et humains suffisants à proximité de leur zone de travaux. Il a découpé son territoire en 3 zones divisées en 6 lots.

Le SIEEEN a renouvelé l'accord cadre de ses marchés pour les lots 1, 3 et 5. Ces derniers ont été attribués pour une durée d'un an renouvelable trois fois à partir du 01/01/2013 aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Entreprise Électrique (Decize) et CEME (Imphy).
- Lot 3 : BBF Réseau (Nevers).
- Lot 5 : Centre Électrique Entreprise (CEE), (Cosne-Cours-sur-Loire).

Les lots 2, 4 et 6 ont été renouvelés en juillet 2013 pour 2014 et attribués à :

- Lot 2 : Entreprise Électrique (Decize) et CEME (Imphy).
- Lot 4 : Eiffage Energie (implantation en cours sur la zone de travaux, personnel résidant sur la zone de Corbigny).
- Lot 6 : Centre Électrique Entreprise (CEE), (Cosne-Cours-sur-Loire) et Vigilec (Saint-Pourçain-sur-Sioule).

Promouvoir un meilleur respect de l'environnement

Le SIEEEN offre un service complet aux collectivités, il inclut le recyclage des lampes. Le SCEEP a déposé et envoyé pour traitement 800 kg de lampes usagées en 2013.

Une fois traitées puis recyclées, elles servent à la fabrication de nouvelles lampes, de laine de verre, de vêtements et de vélos.



En 2012, le tarif de recyclage des lampes était de 0,12 € HT / éco-contribution / lampe.

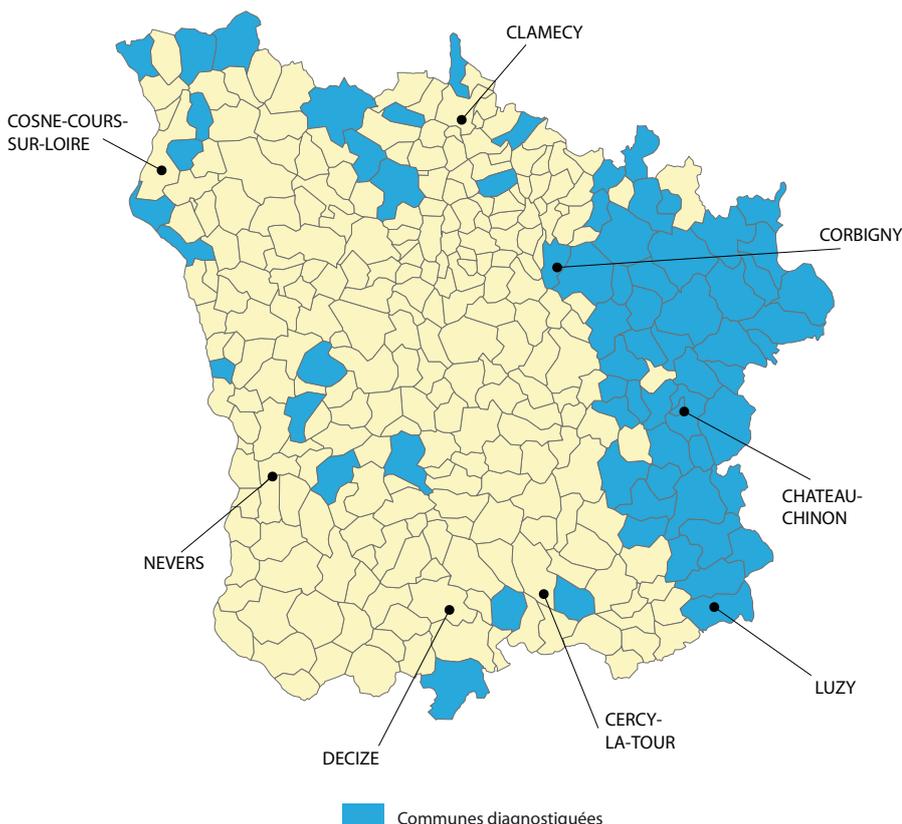
Développer l'éco-responsabilité

Le SIEEEN développe également des partenariats avec les écoles et instituts de formation pour favoriser l'apprentissage par l'alternance, l'échange de connaissances et le partage d'expériences. Il s'est engagé à accueillir au sein du service Électricité, chaque année, un stagiaire en licence professionnelle éclairage public et réseaux d'énergie de l'Institut Supérieur de Formation aux Métiers de l'Énergie (ISFME) de Sainte-Affrique.

Le SCEEP intègre, pour sa part, en formation sur 3 ans, 2 étudiants en Bac Pro. Il a formé, en outre, des agents sur les sites de production photovoltaïque pour assurer, à partir d'avril 2014, la maintenance préventive des panneaux solaires à production d'énergie. L'ensemble du service a suivi le stage à l'éco-conduite du Syndicat.

Un effort particulier est fait, par ailleurs, pour la sécurité : tous les agents sont formés au premier secours et chaque camion est aujourd'hui équipé d'un défibrillateur. Pour pouvoir intervenir dans le cadre de travaux sous tension, 4 agents du SCEEP ont bénéficié d'une remise à niveau de leur habilitation électrique à l'ISFME.

Communes diagnostiquées en éclairage public



> Valorisation et traitement des déchets

Décliner une politique déchets efficiente au service du développement durable du territoire

Élaboré en 2012, le « programme déchets » du SIEEEN définit le cadre et fixe les orientations d'une politique commune portée par le Syndicat et ses adhérents sur une période de 4 années. L'élaboration de ce document répond à la nécessité d'une mise en cohérence des compétences collecte et traitement à travers la co-construction d'un projet unique aux objectifs partagés. Il apporte aussi une meilleure lisibilité à la politique globale menée par le SIEEEN et ses collectivités adhérentes en regroupant et harmonisant au sein d'un document unique l'ensemble des engagements contractuels du Syndicat (programme local de prévention et contrat commun avec Adelphe) ainsi que les projets d'optimisation de l'activité sur les plans techniques, économiques et environnementaux.



Ce programme traduit la volonté des élus de placer leur engagement politique dans la voie d'une gestion durable des déchets ménagers sur le territoire SIEEEN, au-delà du seul respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Cette politique comprend 3 axes stratégiques majeurs : le renforcement du tri comme enjeu économique, le soutien aux actions de prévention comme vecteur de développement économique local et la responsabilisation citoyenne comme facteur essentiel à la réussite du dispositif.

Ces différents champs d'actions sont repris, avec la problématique de traitement des déchets résiduels et du tout-venant dans le programme. Chacun est rattaché à un plan d'actions à réaliser soit au niveau du traitement et portées par le SIEEEN soit au niveau de la collecte et menées par les collectivités adhérentes, pour atteindre des objectifs de performances chiffrés.

Afin de mieux prendre en compte les particularismes locaux, ce programme a également été décliné en 14 engagements



fixant, pour chaque collectivité adhérente, ses objectifs individuels et sa feuille de route annuelle (communication pour le tri, plan d'actions local pour la prévention...).

Les nombreuses études engagées en 2013 ont permis d'identifier de nouveaux leviers d'optimisation suite à l'analyse approfondie des coûts et au regard des performances atteintes mais aussi de s'assurer de l'adhésion de la population aux choix stratégiques du programme. Elles ont ainsi conduit à l'ajustement du programme.

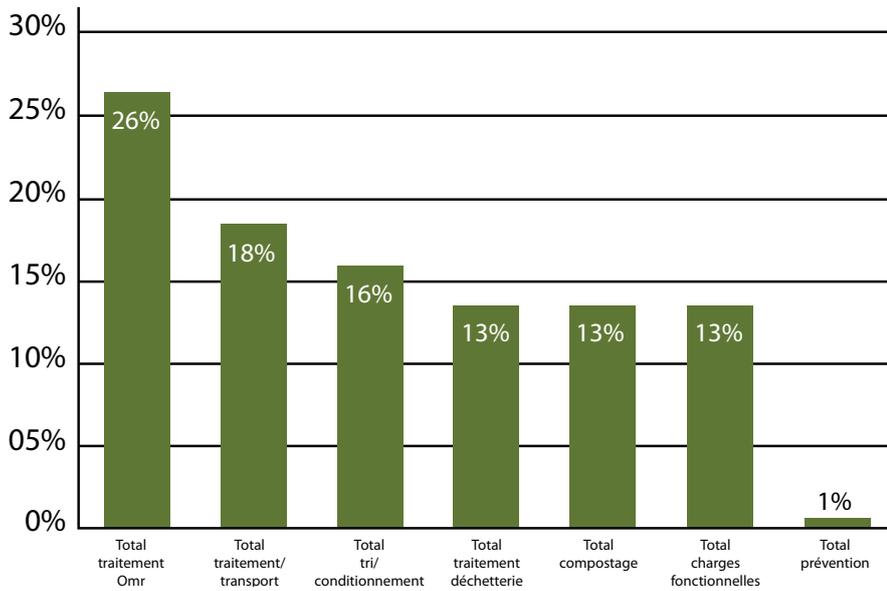
Le Syndicat a ainsi souhaité mener ce travail de révision en y associant ses adhérents dans le respect du principe de « gouvernance partagée » prévu au programme. Plusieurs réunions de travail avec les élus et techniciens ont été organisées en 2013. Compte tenu des échéances électorales, le programme n'a pas été entériné. Mais ses orientations largement débattus ont fait consensus. Le « nouveau » programme qui sera soumis aux prochaines équipes se veut plus ambitieux dans ses objectifs de performances, sa maîtrise des coûts mais aussi plus volontariste dans ses engagements en faveur du développement économique du territoire.

Bilan des travaux de révision du programme

Référentiel standard d'analyse et de comparaison des coûts de gestion des déchets, la matrice des coûts » est un outil national élaboré par l'Ademe pour aider les collectivités à mieux connaître leurs différents postes de dépenses et se positionner par rapport à d'autres structures.

Grâce à l'exploitation de leur matrice, le SIEEEN et l'ensemble de ses adhérents ont pu analyser finement les écarts de coûts existants, entre structures, afin d'en comprendre l'origine et dégager, à partir de valeurs cibles, des pistes d'optimisation par EPCI, comme la mise en place des redevances spéciales, l'adaptation des

Décomposition des postes de charges



moyens de collecte, l'optimisation des tournées, le refus de collecte, la sensibilisation...

Le coût du service représentait pour le SIEEEN 40,50 € TTC/habitant en 2012.

Principaux postes de dépenses les charges de fonctionnement des sites, le transport et le traitement des ordures résiduelles figurent au rang des priorités du programme déchets. Leur évaluation a permis de dégager des axes

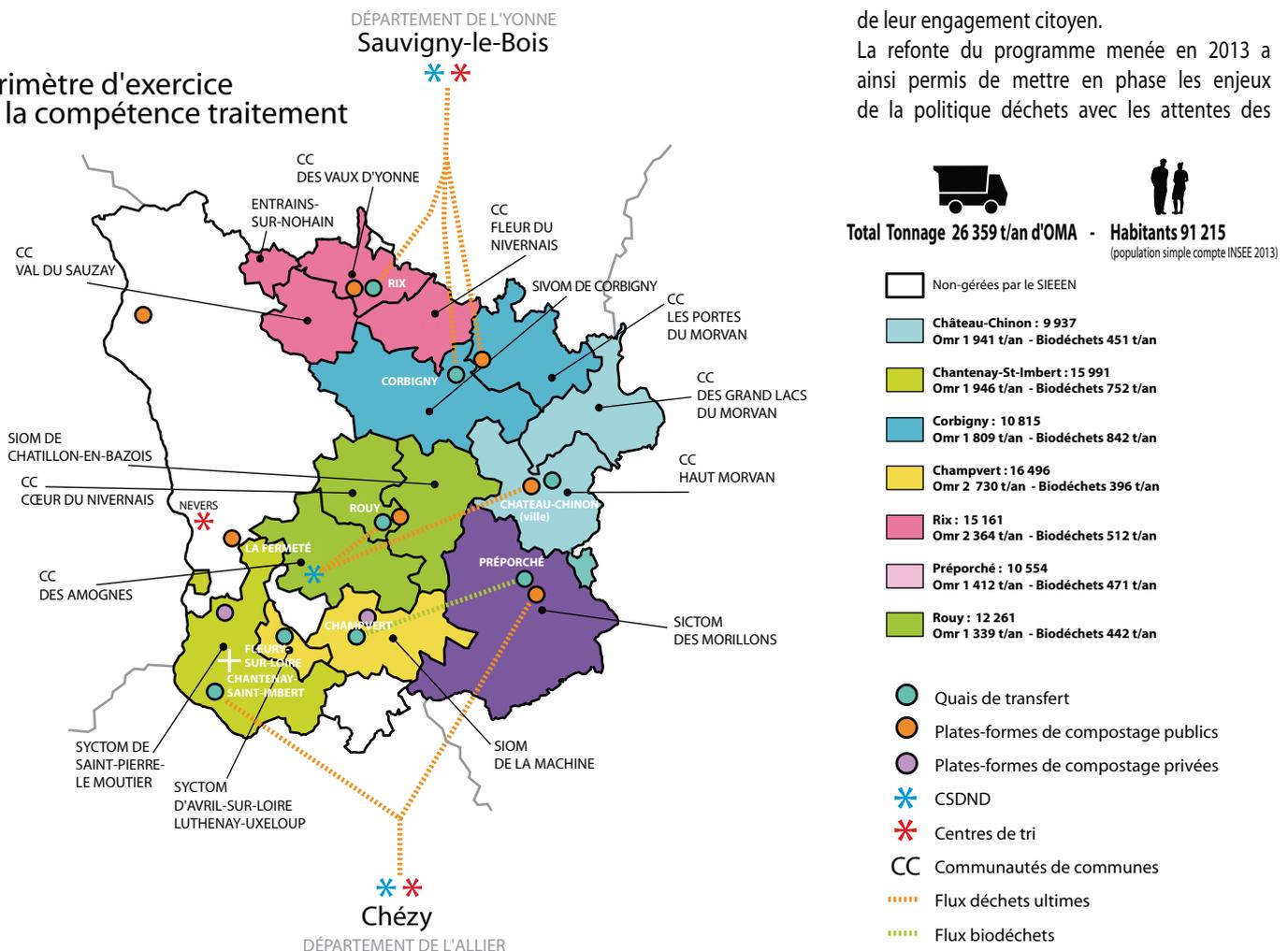


d'amélioration reportés dans le plan d'actions 2014-2018 du programme.

L'enquête Audirep réalisée en 2013 sur le territoire a donné les clés pour une meilleure compréhension des attentes des usagers. Globalement satisfaits du service public de gestion des déchets (80 %), ils souhaitent aussi y prendre une part active à travers le geste du tri, la participation à des enquêtes d'opinion et dans une moindre mesure, à des réunions débats. La création d'emplois locaux, la réduction de l'impact environnemental et la maîtrise des coûts constituent pour eux les enjeux de la politique déchets sur le territoire et la condition nécessaire de leur engagement citoyen.

La refonte du programme menée en 2013 a ainsi permis de mettre en phase les enjeux de la politique déchets avec les attentes des

Périmètre d'exercice de la compétence traitement



> Valorisation et traitement des déchets



citoyens, des élus locaux et d'accorder une place prépondérante à l'optimisation des dépenses dans la définition des projets à mener.

D'une dimension plus volontariste, le nouveau projet politique répond désormais à une triple ambition : amplifier la prévention et la valorisation locale des déchets, maîtriser voire réduire les coûts et réinvestir les gains générés dans la création d'emplois locaux (métiers du tri ou de réemploi/réparation) pour renforcer la prévention et la valorisation des déchets et la diminution de la fiscalité locale.

L'évaluation de la politique déchets

Le programme déchets prévoit des indicateurs d'évaluation des actions engagées afin d'en mesurer l'efficacité (atteinte des objectifs) et l'efficience (pertinence des moyens au regard des résultats obtenus) et de réajuster au besoin le plan d'actions. Le programme reprend les 3 piliers du développement durable sur lequel repose la politique déchets du SIEEEN :

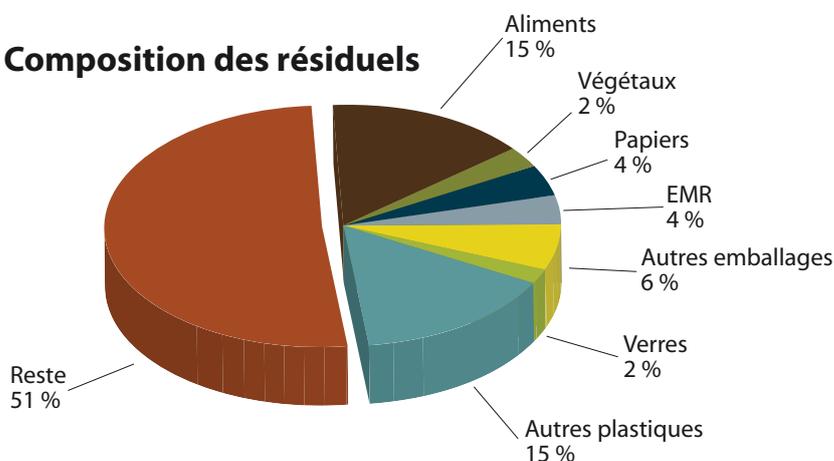
- L'indicateur environnemental : performances de tri et de réduction des déchets (au sens d'une économie de matières premières) et impact de l'activité (production de CO₂).
- L'indicateur économique (suivi des matrices des coûts).
- L'indicateur social (emploi direct ou indirect, recours à l'économie solidaire) et sociétal (mobilisation citoyenne).

Indicateurs d'évaluations des actions 2012/2013

Années			2012	2013	Objectifs Grenelle
Indicateurs environnementaux	Performances du tri	% poubelle valorisée DMA	48	50	35 % en 2012 45 % en 2015
	Qualité du tri	% de refus CS	11 %	10 %	
	Réduction du poids de la poubelles	Kg/habitant/an DMA	-13 % 298	-16 % 289	-7 % en 5 ans (2009-2015)
	Réduction de la part de l'enfouissement	% OMA	-18 %	-19 %	-15 % en 2012 (depuis 2009)
	Transport	t CO ₂ /an	172t/an	152t/an	
Indicateur financiers	Traitement	€ TTC/habitant	40,50	-	
Indicateurs sociaux et sociétaux	Missions confiées aux organismes d'insertion professionnelle	Nombre d'heures/an	107h/an	265h/an	
	Implication citoyenne	Nbre de Chartes éco-exemplaires		37	

OMA : ordures ménagères et assimilées : résiduels + collectes sélectives (hors déchetteries)
DMA : déchets ménagers et assimilés (OMA + déchetteries)

Composition des résiduels



Production de déchets (kg/hab./an) 2010-2013

Années	2010	2011	2012	2013
Population simple compte	91 616	91 852	91 403	91 215
OMR-t	17 575	15 455	14 020	13 541
production Kg/hab./an	192	168	153	148
Biodéchets-t	3 505	4 307	4 072	3 866
production Kg/hab./an	38	47	45	42
Recyclables-t	3 949	4 203	4 234	4 188
production Kg/hab./an	43	46	46	46
Verre	4 395	4 500	4 414	4 280
production Kg/hab./an	48	49	48	47
Refus de tri-t	516	535	534	484
production Kg/hab./an	5,6	5,8	5,8	5,3
Total OMA-t	29 940	29 000	27 231	26 359
production Kg/hab./an	327	316	298	289

Requérant la compilation d'une masse importante de données, la construction de ces outils se fera progressivement au fil des rapports d'activités. Ils intégreront également les objectifs 2018 révisés du programme, une fois validés par les nouveaux élus.

L'intensification des actions de prévention menées en 2013 par le réseau des ambassadeurs de tri/prévention ont réellement porté leurs fruits puisque la poubelle a baissé de 16 %. Cette baisse continue depuis 2009 est le signe d'une remise en question en profondeur des modes de



consommation des populations certainement accentué par l'effet conjoncturel de la crise économique.

La baisse de production de déchets a parallèlement eu un effet bénéfique de réduire significativement les transports et donc de l'émission des gaz à effet de serre induits. Ces bons résultats ont aussi été atteints au détriment du tri des emballages et des biodéchets. Les conséquences s'en ressentent, aujourd'hui, puisque les performances et la qualité du tri n'ont pas évolué depuis un an alors que le gisement encore potentiellement valorisable représente 1/3 du poids actuellement enfoui. L'année 2014 sera de ce fait recentrée sur la sensibilisation au tri. Cette orientation est d'autant plus nécessaire qu'elle s'inscrit dans un projet plus global de modification des consignes de tri des cartons au 1^{er} janvier 2015 (report des cartonnets avec les autres recyclables).

Le SIEEEN a également accentué son action en faveur du monde de l'économie sociale et solidaire (campagne de nettoyage des refus de criblage, caractérisations), manifestant ainsi sa volonté de renforcer dans le temps son partenariat avec les associations dans la réinsertion des personnes dans l'emploi.

La réduction de la production de déchets

Budget prévention : 2,27 € /hab
1 500 personnes sensibilisées à travers les manifestations
96 % des usagers déclarent pratiquer un geste de prévention

La loi Grenelle fixe comme prioritaire, la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant en 5 ans.

En signant un accord cadre avec l'Ademe, le Syndicat s'est engagé, en 2009, à atteindre cet

Les 5 axes du programme déchet

Développer l'éco-exemplarité au sein des administrations	- 33 chartes signées - 2 rendez-vous de l'éco-exemplarité à destination des élus et agents territoriaux ont été organisés avec l'amicale des maires de la Nièvre et les Archives départementales
Détourner les déchets végétaux de la poubelle	- 9 sites pilotes compostage pied d'immeuble
Inciter la population à recourir à une pratique de réemploi/réparation	- Manifestation village de la réparation avec la Chambre de métiers
Changer les comportements de consommation des ménages et des entreprises grâce à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement	- 4 chariots malins - 5 stands sensibilisation au gaspillage alimentaire - Suivi Stop pub - Participation à la semaine européenne de réduction des déchets sur la thématique du gaspillage alimentaire
Réduire la toxicité de la poubelle	- 1 manifestation coup de balais sur les déchets dangereux avec la Chambre de métiers - 60 meubles à trier installés dans les mairies

objectif d'ici 2015 et a élaboré, à cette fin, un plan d'actions « prévention » décliné en 5 axes, qui est aujourd'hui intégré au programme déchets :

- Développer l'éco-exemplarité au sein des administrations.
- Détourner les déchets végétaux de la poubelle.
- Inciter la population à recourir à une pratique de réemploi/réparation.
- Changer les comportements de consommation des ménages et des entreprises grâce à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.
- Réduire la toxicité de la poubelle.

Le SIEEEN perçoit une aide annuelle de 111 000 € versée par l'Ademe pour financer ses opérations, mais qui reste toutefois conditionnée par l'atteinte d'objectifs définis chaque année avec l'agence (nombre d'actions à mener, évolution des tonnages...). Une partie du financement est reversée aux collectivités en fonction de leur implication et de leurs résultats. Chaque collectivité dispose à cet effet de sa feuille de route (PLA : plan d'actions local) et peut ainsi contribuer, à son niveau, à la réussite de cette politique.

En 2013, le SIEEEN a créé un poste de chargée de prévention pour compléter son dispositif d'accompagnement des collectivités, en soutien du réseau d'ambassadeurs de tri/prévention. Il multiplie les partenariats avec les institutions et les relais locaux, précieux appuis sur lesquels repose la réussite de son programme. Il peut ainsi s'appuyer sur des acteurs qui connaissent le territoire et profiter de leurs moyens humains et matériels pour diffuser, promouvoir et pérenniser son programme sur le territoire.

Le programme a mobilisé près de 150 partenaires (Conseil général, Chambre de métiers et de l'artisanat, Canal du Nivernais, Union Amicale des Maires de la Nièvre...) et relais parmi les centres sociaux, les bailleurs, les organisateurs de marchés

ou événementiels, les associations...

Les contacts établis avec ces organismes résultent de différentes démarches : démarchage par les ambassadeurs de tri, réponse aux appels à projets ou rencontre spontanée pour proposer des projets. Ce réseau d'acteurs a participé à l'enrichissement et la réalisation des actions. Cette collaboration est appelée à s'amplifier dans les années à venir.

L'action du Syndicat a essentiellement porté, en 2013, sur la sensibilisation des collectivités à l'éco-exemplarité et la sensibilisation de la population au gaspillage alimentaire, au compostage en pied d'immeuble, au réemploi réparation des équipements et à la baisse de la dangerosité de la poubelle.

L'action engagée en 2010 avec le Syndicat mixte du Canal du Nivernais s'est poursuivie avec la mise en place de points de tri sur le bord du canal, la rédaction et la signature du règlement intérieur, la formation des éclusiers permanents et vacataires et l'édition d'une plaquette de sensibilisation.

De même, l'opération de compostage collaboratif en pied d'immeuble a également continué en 2013. Sur les 5 sites retenus, 30 foyers se sont engagés.

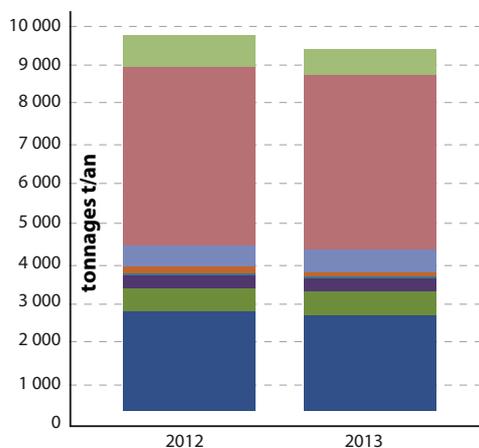
L'optimisation de la valorisation matière

4 672 t de recyclables triés dont 484 t de refus
4 280 t de verre collectés
Taux de valorisation matière = 32 %

La valorisation matière est la deuxième priorité dans la hiérarchisation des modes de traitement. La loi Grenelle 2 impose un taux de valorisation matière et organique de 45 % d'ici 2015. Pour répondre à cet impératif, le SIEEEN met au service de ses collectivités adhérentes un réseau d'ambassadeurs pour les aider dans leur communication locale.

> Valorisation et traitement des déchets

Évolution des performances du recyclage matière



Années	2012	2013
Cartons déchetterie	807,95	682,00
Verre	4 414,78	4 282,00
Plastiques	580,10	602,37
ELA	150,01	66,66
ALU	38,26	40,66
Acier livré	358,56	312,00
EMR (cartonnettes)	565,59	654,00
JMR	2 487,71	2 361,00

Le Syndicat a confié aux sociétés privées COVED et SITA les opérations de tri et de conditionnement des emballages et papiers collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire par ses adhérents. Le marché comprend 2 lots géographiques définis aux seules fins de rapprocher les installations des zones de collecte afin de réduire les coûts de transport et l'impact environnemental inhérent. Le syndicat assure également le transfert des emballages collectés en porte à porte par le biais de ses quais.

Le Syndicat a renouvelé le Contrat Commun en 2012 avec la société agréée Adelphi permettant le financement des opérations de collecte et de tri des emballages sur le territoire. Modulés en fonction des performances atteintes, les soutiens ont représenté 1 416 € (2012 - donnée 2013 non accessible). Elles ont également perçu 87 000 € au titre de l'année 2012 de soutiens Éco-Folio (un autre éco-organisme soutenant la filière du papier).

Les rachats des matériaux triés s'effectuent dans le cadre de contrats de reprise signés avec les filières de recyclage : Arcelor pour l'acier, Affimet pour l'aluminium, SITA Négoce pour les cartons

et le papier, COVED pour le papier, Valorplast pour le plastique St-Gobain pour le verre. Les prix de reprise des matériaux ont toutefois chuté en 2013, ils ont engendré 640 000 € de recettes intégralement réparties entre les collectivités adhérentes.

L'amélioration continue du compostage

Taux de valorisation organique = 15 %
8 500 t de déchets verts traités
3 866 t de biodéchets collectés

La Loi Grenelle, fixe un objectif de valorisation de 45 % en 2015 qui ne pourrait être atteint sans la mise en place de la collecte séparée des biodéchets. Encouragée par la directive déchets de 2008, le développement de cette filière devient de plus en plus incontournable. Pour assurer le compostage des biodéchets, le SIEEEN a déployé un réseau de 5 plates-formes réparties sur l'ensemble du territoire, au plus près des zones de collecte, complétées par 2 plates-formes de compostage privées. Ces équipements ont produit plus de 3 800 t de compost au cours des 3 campagnes réalisées dans l'année. Cet amendement de très bonne qualité, conforme à la norme NFU 44 051, est valorisé à 70 % en agriculture, le reste étant restitué aux usagers pour encourager leurs efforts.

Afin de garantir la pérennité de la filière, le Syndicat a orienté sa politique à axé sa politique autour de 2 impératifs : sécuriser les débouchés en créant un climat de confiance avec les utilisateurs et donc en renforçant la qualité des produits grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de fabrication de compost ; maîtriser les coûts de traitement en agissant sur 3 curseurs : l'augmentation des tonnages à traiter, la maîtrise des dépenses de fonctionnement des installations et le renforcement de la valeur marchande du compost.

Ainsi, en 2013, le Syndicat a plus particulièrement agi sur le déploiement de son offre de service



après de gros producteurs déchets verts, le lancement d'une expérimentation sur des produits compostables non valorisés (les cartons souillés par exemple partent aujourd'hui en centre de stockage) suivie par son laboratoire interne, et l'amélioration de la qualité des biodéchets.

Sur ce dernier point, le SIEEEN a souhaité, avec la collaboration de ses collectivités adhérentes, traiter le problème de la dégradation progressive de la qualité des biodéchets en le traitant par ses deux extrémités : améliorer en amont la qualité des biodéchets entrants sur ses équipements ainsi que celle, en aval, des résidus de criblage. Des réunions de sensibilisation des équipes de collecte sont actuellement en cours afin d'agir préventivement sur la présence de ses indésirables.

Le Syndicat a également lancé des opérations de nettoyage des refus pour les réutiliser en compostage. Efficace, l'action n'en demeure pas moins coûteuse et ne pourra être appréhendée que dans une perspective d'affinage et en complément d'une meilleure application des consignes de tri des biodéchets par les usagers.

La réduction du taux de déchets enfouis

7 975 t de tout venant
13 540 t d'ordures ménagères résiduelles
-19 % depuis 2009

Le territoire SIEEEN poursuit l'objectif 2012 du Grenelle de l'environnement de réduire de 15 % la part de déchets enfouie ou incinérée. Pour le traitement de ses déchets résiduels et des

Soutiens versés par l'éco-organisme 2010 - 2013

Années	2010	2011	2012	2013
Population simple compte	91 616	91 852	91 403	91 215
Soutiens communication ADTP €	47 000	50 000	103 000	<i>En attente de données</i>
Soutiens perf. collective sélective €	1 062 835 €	1 304 706 €	1 416 000 €	<i>En attente de données</i>
Soutiens en euros/hab./an	11,60	14,20	15,50	

* Avec Soutiens développement durable

encombrants provenant des déchetteries, le Syndicat a eu recours à 3 opérateurs désignés à l'issue d'un marché et rattachés aux quais de transfert les plus proches : COVED (Chézy-sur-Allier), SITA (Sauvigny-le-Bois dans l'Yonne) et SADE (La Fermeté dans la Nièvre). Grâce à cette démarche, la distance moyenne parcourue par une tonne de déchets était de l'ordre de 57 Km.

Le SIEEEN a abaissé de près 19 % depuis 2009 la part de déchets enfouis. Ce résultat dépasse largement l'objectif de -15 % fixé par le Grenelle. Il s'explique par la baisse du poids de la poubelle rendue possible par la prévention, la sensibilisation au tri des emballages et biodéchets.

Le maintien de ces bonnes performances nécessitera à l'avenir de travailler plus en profondeur sur la valorisation du tout-venant de déchetterie qui a en revanche augmenté de 19 %.

Les leviers d'amélioration permanente des performances

La politique déchets est construite sur une démarche de progrès et d'amélioration permanente des

résultats du tri et de prévention. Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en place pour tendre vers les objectifs de résultats qu'elle s'est fixée.

Le premier d'entre eux repose sur le déploiement d'un réseau d'ambassadeurs de tri/prévention formés et compétents, sur l'ensemble du territoire pour pouvoir répondre aux enjeux majeurs de la valorisation et de réduction de la production des déchets.

Fer de lance du programme déchets, ce réseau a pour missions d'insuffler une dynamique de territoire par des actions diverses et ciblées. Il mobilise les relais locaux, tisse et entretient au fil du temps une relation privilégiée avec les usagers. Devenu indispensable à la stabilité et à la pérennisation du dispositif, le réseau peut s'appréhender comme un « investissement durable » puisque ses dépenses de fonctionnement sont, par principe, couvertes à la fois par le gain généré (coûts évités et aux recettes supplémentaires) et les soutiens offerts par le dispositif contrat commun.

Le deuxième levier « d'incitativité » de cette politique est tarifaire. Le SIEEEN a revu le barème



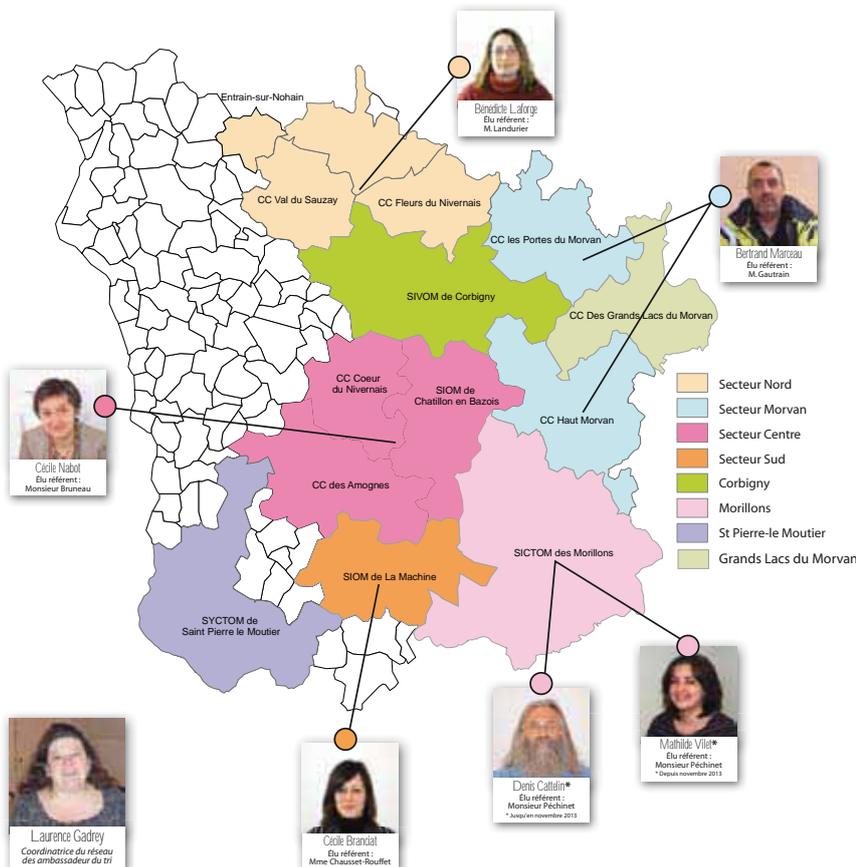
traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles en mettant en place une mesure d'incitation à la performance : le bonus-malus récompense désormais plus justement les collectivités les plus méritantes.

Par ailleurs les modalités de répartition des soutiens prévention Ademe et soutiens du contrat commun Adelphie repose sur une individualisation des résultats en fonction des résultats atteints par chaque collectivités.

Enfin le Syndicat s'engage aussi directement dans cette démarche d'optimisation en apportant son appui technique à ses adhérents (aide au lancement de marchés publics...) et œuvrant dans une logique de mutualisation (groupement de commandes, aide à la mise en réseau des déchetteries, participation à des réflexions communes...).

Réseau des ambassadeurs du tri

2013 Couverture du territoire : 1 ambassadeur / 13 000 habitants en moyenne



Une politique volontariste au service du développement économique du territoire

Suite aux expérimentations lancées en 2012, le projet de construction d'une plate-forme multifilières a été confié à un bureau d'études pour en valider l'opportunité. Ce projet a pour objet la création d'un centre de valorisation des déchets nivernais permettant le regroupement et le tri des journaux, plastiques et cartons de déchetterie et plastiques alimentaires, situés sur le territoire SIEEEN.

Il répond à des enjeux économiques (mutualiser et rentabiliser les moyens par une massification de déchets) environnementaux (limiter l'impact des transports) et sociaux (favoriser l'économie sociale et solidaire). Le bureau d'études a conclu à l'impact non-négligeable du projet en termes de création d'emplois locaux (4 opérateurs de tri et 1 chef d'équipe manutentionnaire, soit 5 ETP). L'équipement serait rentabilisé en 2018. L'étude de faisabilité sera menée en 2014 et les collectivités adhérentes au SIEEEN au titre de la compétence Déchets ménagers décideront des suites à donner à ce projet.

Déployer une offre globale optimisée pour mieux accompagner les collectivités

Depuis sa création en 2012, le service Patrimoine et Énergies entend répondre aux demandes des collectivités en leur proposant des prestations et des services de qualité. Pour tendre vers l'efficience et optimiser son offre, le SIEEEN souhaite se positionner sur une prestation globale : le conseil en énergie partagée.



L'année 2013 a été marquée par un important programme de réalisations de chaufferies qui a permis de compenser le manque de demandes de la part des collectivités. Celles-ci ont préparé à partir du second semestre les élections municipales ou étaient en attente d'opportunités de financement pour compenser leur capacité de financements.

Vers une offre globale : le conseil en énergie partagée

Le service Patrimoine et Énergies a initié une réflexion afin d'associer audit énergétique global, gestion du patrimoine et maîtrise d'œuvre afin de formuler une offre globale et cohérente aux collectivités nivernaises. Il a renforcé dans ce cadre son équipe en intégrant un nouveau conseiller en énergie partagée. L'objectif est de créer en amont un binôme composé d'un chargé d'opération et d'un chargé énergie avec un référent identifié pour les communes pour proposer aux collectivités une gestion patrimoniale avec un suivi sur toute la durée de vie de leur patrimoine bâti.

Grâce à cette approche le Syndicat pourra mieux soutenir les collectivités dans leur programme de rénovation de leurs bâtiments dans le respect des réglementations en vigueur et les aider à soutenir les exigences environnementales. Cette démarche vise à apporter une expertise complète incluant conseils, pré-diagnostic énergétique, maîtrise d'œuvre, accompagnement pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies et suivi des consommations énergétiques. Une réflexion

est également en cours sur l'intégration de la problématique énergétique et environnementale dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Conseils et études

Pour pallier le désengagement de l'État dans le cadre de sa révision générale des politiques publiques, les petites collectivités rurales font appel au SIEEEN. Elles bénéficient de conseils à la demande en particulier au stade de la définition de leur programme. Cette activité s'avère nécessaire pour s'assurer de l'adéquation entre les besoins à satisfaire et l'ouvrage à réaliser et tenir compte de l'environnement réglementaire et financier.

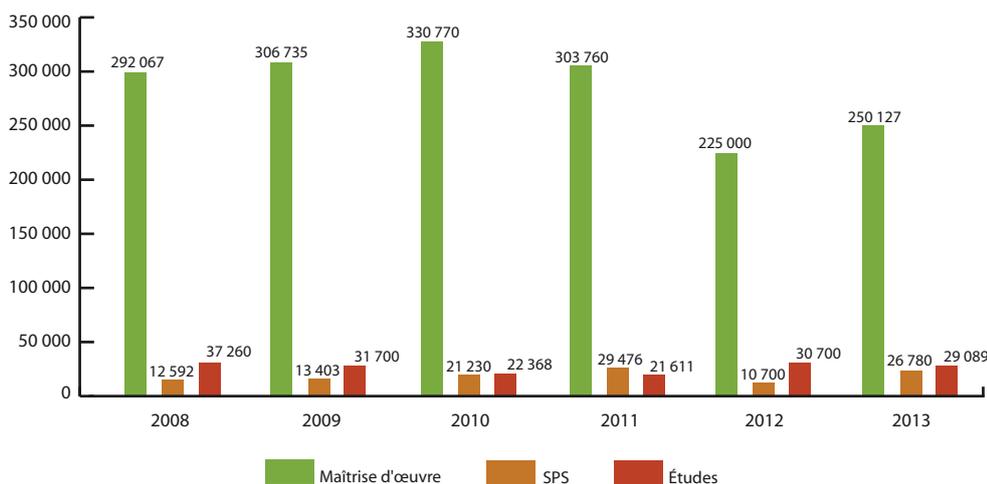
Le service a traité de nombreuses demandes en début d'année. Elles concernaient la réhabilitation de logements, de gymnases ; l'extension d'une cantine scolaire ; des réponses à des consultations de maîtrise d'œuvre et le projet de l'EIAT de Château-Chinon. Le second semestre a connu un ralentissement des demandes.

Sur 36 saisines pour études, 16 ont donné lieu à une mission de maîtrise d'œuvre dont la moitié a été cependant arrêtée. Le service a réalisé 7 dossiers de demandes d'urbanisme (déclarations préalables et permis de construire).

En 2013, le service Patrimoine et Énergies a conduit différents projets tels que :

- Le programme des réseaux de chaleur avec la réalisation de 5 chaufferies à Bazolles, Billy-sur-Oisy, Château-Chinon, Ouroux-en-Morvan, Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Saulge. Il a assuré la maîtrise d'œuvre générale, le suivi des chantiers, la coordination SPS dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la production de chaleur de la Régie de chaleur. Pour pallier le manque de personnel dédié à la gestion des chaufferies, des agents du

Montant en euros HT des honoraires 2008 - 2013



service Patrimoine et Énergies ont été détachés à mi-temps pour l'exécution de certaines tâches. En outre, suite à l'accord du Conseil régional de Bourgogne, le SIEEEN a repris l'étude complète d'extension du réseau de chaleur de l'EIAT de Château-Chinon afin de raccorder les lycées François Mitterrand et du Morvan. Ces travaux supplémentaires nécessiteront un investissement de 734 000 € HT. Au final, le réseau de chaleur comprendra 4 chaudières d'une puissance totale de 4 980 kW (1 980 kW bois et 3 000 kW fioul) et 450 m de linéaire de réseau. Par ailleurs, la chaufferie de la mairie et de la piscine de Château-Chinon (400 kW bois et 100 m de linéaire réseau) a été mise en service fin décembre.

- La commune de Coulanges-lès-Nevers a confié au SIEEEN la réhabilitation et l'extension du gymnase André Malraux. Démarré en juillet 2013, le chantier inclut plusieurs opérations : mise aux normes des vestiaires et sanitaires ; création d'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite entre les vestiaires et le stade ; renforcement de l'isolation extérieure du bâtiment ; remplacement des menuiseries extérieures, des installations de chauffage, de ventilation et de la couverture ; création de 2 extensions (un préau de 220 m² et un espace de stockage de 25m²) ; installation d'une centrale photovoltaïque 430 m² environ et des travaux d'embellissement du bâtiment. Ce chantier, d'un montant total de 716 535 € HT, doit se terminer en mai 2014.

- L'extension du cimetière de Sardy-les-Epiry. Ce chantier d'un montant de 40 000 € HT a consisté en l'aménagement de la plate-forme, des voies d'accès à la nouvelle zone et la plantation des haies en périphérie de l'extension.

- Le réaménagement de la place du Poteau à Billy-sur-Oisy. Ce projet de voirie a permis la sécurisation des flux de circulation au carrefour, la création d'une aire de stationnement pour faciliter l'accès aux commerces. L'investissement de 40 000 € a inclus également l'aménagement paysager de la place.

- L'aménagement de 2 logements après

réhabilitation complète d'un bâtiment au centre-bourg de Magny-Cours dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 92 700 €.

- La rénovation de la salle des sports de Prémery. La réalisation des vestiaires et des sanitaires, la réfection de l'éclairage de la salle des sports, la reprise partielle des bardages extérieurs et de la zinguerie ont nécessité un investissement de 146 000 € HT.

- La couverture de la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy. Le Syndicat a dû faire face à la problématique du désamiantage dans le strict respect des réglementations en vigueur. Aucune entreprise nivernaise n'ayant le niveau d'habilitation requis, des entreprises des départements voisins ont été sollicitées pour cette opération d'un montant de 63 000 € HT.

- La construction d'un atelier-relais pour la communauté de commune Val du Sauzay. Ce bâtiment de type industriel, d'un montant de 87 000 €, comprend 3 garages, un bureau et un sanitaire. Il doit être proposé en location à une entreprise de livraison de colis.

Chantier significatif

Le SIEEEN a conduit une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la construction d'un local de 429 m² pour le Sictom des Morillons. Le bâtiment, composé d'un local technique, de quatre boxes pour camion-benne, d'un vestiaire-sanitaire pour le personnel, d'un auvent de stockage matériel et d'une aire de lavage des camions comprend également des bureaux pour l'administration du Sictom. Cette opération exemplaire, démarrée en janvier 2013, s'élève à 515 244,60 € TTC.

Le SIEEEN a, par ailleurs, assuré la maîtrise d'ouvrage de la centrale photovoltaïque intégrée en toiture de 195 m². D'un coût de 80 389,16 € HT, celle-ci produira 31 kWc qui seront réinjectés sur le réseau d'électricité.

Coordination sécurité et protection de la santé (SPS)

La sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont une obligation depuis 1991. Le SIEEEN a fait renouveler l'habilitation de ses 3 coordonateurs SPS en 2013 (niveaux 1 et 3).

Les chantiers concernés par la coordination SPS ont généré un montant d'honoraires de 26 780 € HT.

Gestion de patrimoine

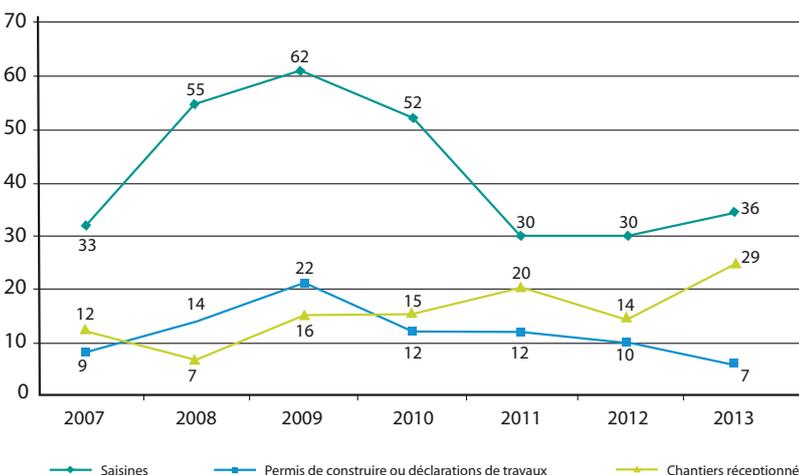
Conçue comme un outil d'aide à la décision, la gestion de patrimoine s'intéresse aux aspects financiers et techniques des travaux à réaliser. Le Syndicat propose aux collectivités qui le sollicitent un diagnostic complet du bâti (histoire du patrimoine, réglementations, sécurité incendie, audit énergétique, étude des consommations...). Après l'évaluation de l'état général du bâtiment, il réalise un programme de travaux à mettre en œuvre. Il donne lieu à un programme pluriannuel d'entretien préventif qui précise les investissements annuels, la fréquence des réhabilitations ainsi que les interventions curatives et préventives sur plusieurs années.

Audit énergétique global

Depuis 2005, le SIEEEN réalise l'audit énergétique global (AEG) du patrimoine des communes nivernaises. Il inclut un pré-diagnostic et un suivi énergétique sur 5 ans désormais assurés par le service Patrimoine et Énergies. Ce pré-diagnostic définit et analyse l'ensemble des consommations et dépenses énergétiques. Il identifie les dérives et les postes énergivores, permet de corriger les anomalies d'abonnement et de puissance souscrites, programmer des travaux à court, moyen et long termes ou des études complémentaires afin de mieux maîtriser les consommations.

Le SIEEEN est équipé depuis 2011 d'une caméra thermique pour réaliser des études de thermographie en complément des diagnostics. Le service Patrimoine et Énergies utilise les thermogrammes pour faire un état des lieux approfondi en faisant ressortir notamment : les défauts d'isolation, les points de condensation sur les murs, les problèmes au niveau des planchers chauffants et d'étanchéité des menuiseries et les anomalies de connectique sur des armoires d'éclairage public. Les communes ayant déjà réalisé un AEG bénéficient d'une prestation à moitié prix, soit 340 € HT par tranche de 1 000 m² de bâtiment.

Évolution de l'activité 2007 - 2013



> Patrimoine et Énergies

Fin 2013, 740 bâtiments (361 000 m²) répartis sur 67 communes (107 000 habitants) avaient été audités. Les diagnostics réalisés ont révélé un important potentiel de travaux estimés à 40 018 M€ HT qui pourraient permettre une économie potentielle sur les consommations énergétiques de 1 255 M€ TTC.

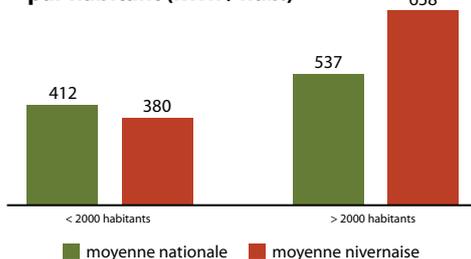
8 122 M€ ont désormais été programmés dans les plans d'actions et 2 450 M€ de travaux réalisés. Grâce aux audits énergétiques globaux les communes ont pu réaliser 240 000 € TTC d'économies sur leurs factures d'énergies.

Le montant de ces pré-diagnostic s'élève fin 2013 à 55 900 € TTC. Même si la maîtrise des consommations d'énergie est aujourd'hui un enjeu important, seules 20 % des communes de moins de 10 000 habitants font un suivi et 50 % n'utilisent pas les relevés de données énergétiques. Or, une bonne gestion énergétique peut apporter jusqu'à 20 % d'économie sur la facture. Sur les communes nivernaises auditées, le SIEEEN a estimé un potentiel d'économie d'énergie de 30 % sur les consommations.

Le SIEEEN a organisé, par ailleurs, son quatrième club de référents énergie nivernais qui a réuni à Varzy les représentants de 19 communes, représentées par 26 référents/élus. L'Agence locale de l'énergie de la Nièvre (ALEN) et la direction du SIEEEN y ont également participé. Lors de cette rencontre de partage d'expériences et d'échanges, le troisième concours de certificats d'économies d'énergies (CEE) a récompensé la commune de Pouilly-sur-Loire suite aux travaux d'isolation de combles et à l'installation d'une VMC. Elle a remporté une thermographie infrarouge sur l'un de ses bâtiments.

Dans le cadre du suivi énergétique qu'il a mis en place, le SIEEEN a accueilli 36 agents de collectivités lors d'une réunion portant sur l'utilisation du logiciel de suivi énergétique GEPweb360. Il a pu évoquer l'intégration des données, l'actualisation des travaux sur le SIG, présenter les nouvelles fonctionnalités et inciter les agents à renseigner

Consommation communale annuelle par habitant (kWh / hab.)



les informations propres à leurs communes. GEPweb360 est un outil pratique qui apporte une somme importante de données sur les actions entreprises par différentes collectivités et leurs choix.

Certificats d'économies d'énergies

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) ont été instaurés par la loi Pope du 13 juillet 2005 qui fixe les orientations de la politique énergétique de la France. L'objectif est de valoriser les économies d'énergie en incitant les collectivités à installer des équipements moins énergivores. L'État a prorogé le dispositif en élevant l'objectif d'économie 345 TWh pour la période 2011-2013.

Pour répondre aux exigences réglementaires plus contraignantes (durée, pièces justificatives), le SIEEEN a proposé à d'autres collectivités la mutualisation des CEE pour pouvoir dépasser le seuil minimum de dépôt de 20 GWh cumac.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise de la demande d'énergie en matière d'éclairage public, de conseils en énergies partagées, suivi des préconisations auprès des adhérents, prescriptions techniques environnementales dans le secteur du bâtiment et de lutte contre la précarité énergétique. Il est, de ce fait, important que les collectivités déclarent les travaux entrepris auprès du SIEEEN.

Avec la mutualisation, le Syndicat garantit aux collectivités un prix plancher de 3 € le MWh conformément à la convention établie. En cas de dépassement de ce seuil, 70 % du surplus de cette recette sont reversés à la commune, les 30 % restants revenant au SIEEEN pour couvrir les frais de gestion des dossiers, leur dépôt et leur instruction auprès des services de l'État.

Les collectivités ont ainsi l'assurance d'une recette selon la qualité des opérations réalisées et la transmission des pièces justificatives. Fin 2013, 13 GWh ont été déposés pour valorisation. Les prix de vente étant peu attractifs en fin de période CEE, le Syndicat n'a procédé à aucune vente, préférant attendre la relance de nouveaux objectifs sur la 3^{ème} période.

De nombreuses communes n'ont pas encore le réflexe des CEE. Elles peuvent se rapprocher du SIEEEN pour bénéficier de conseils, faire les bons choix de matériaux éligibles et s'informer sur les délais de déclaration des travaux effectués.

Grâce aux CEE, les collectivités nivernaises peuvent valoriser les travaux entrepris pour disposer d'une source de financements de leurs futures opérations d'isolation qui favorisent les économies d'énergies.

Chantiers réceptionnés en 2013

Collectivité	Désignation	Montant HT
BAZOLLES	Chaufferie bois (maîtrise d'ouvrage SIEEEN)	177 221 €
BILLY-SUR-OISY	Chaufferie bois (maîtrise d'ouvrage SIEEEN)	213 326 €
BILLY-SUR-OISY	Travaux routiers	40 099 €
BRASSY	Restauration du chœur de l'église	443 635 €
CHÂTEAU-CHINON	Chaufferie bois (maîtrise d'ouvrage SIEEEN)	343 772 €
GACOGNE	Mise aux normes d'un bâtiment communal	214 114 €
MAGNY-COURS	Aménagement d'une maison en deux logements	92 793 €
MOULINS-ENGILBERT	Transformation d'un garage à la gendarmerie	19 269 €
OUROUX-EN-MORVAN	Chaufferie bois (maîtrise d'ouvrage SIEEEN)	288 866 €
PRÉMERY	Rénovation de la salle des sports (aménagement)	94 055 €
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	Chaufferie bois (maîtrise d'ouvrage SIEEEN)	517 527 €
SAINT-ANDELAIN	Transformation du château d'eau en observatoire	491 328 €
SAINT-BENIN-D'AZY	Remplacement de la couverture en fibre ciment de la salle des fêtes	63 418 €
SAINT-SAULGE	Chaufferie bois (maîtrise d'ouvrage SIEEEN)	391 774 €
SARDY-LES-ÉPIRY	Extension du cimetière	41 443 €
TRACY-SUR-LOIRE	Aménagement d'une maison des associations	79 213 €
TOTAL HT		3 511 853 €



Le SITEC avait choisi en 2012 de développer une offre globale incluant l'accompagnement et une gamme complète de services pour les collectivités. En renforçant son équipe, le service a mis en œuvre sa stratégie pour améliorer son offre globale.

33 - 35

Devenir le guichet unique
informatique des collectivités

Consolider l'offre de services informatiques et cartographiques dédiés aux collectivités



Le SITEC souhaitait en 2012 se rapprocher des éditeurs nationaux de logiciels collectivités présents sur le territoire pour pouvoir représenter plus de 90 % des collectivités nivernaises dans les années à venir. En mars 2013, un partenariat avec Segilog a été conclu sous la forme d'un contrat relation. Le SIEEEN apporte une assistance téléphonique logicielle et assure les relations clients lors d'une visite annuelle. 3 contrats ont été signés avec les collectivités nivernaises, Segilog prenant en charge l'installation logicielle, la formation et le dépannage logiciel sur site. Le Syndicat n'a pu conclure le second partenariat envisagé avec GIP E-Bourgogne, l'outil de gestion de ce dernier n'étant pas compatible pour une gestion départementale de la relation client.

Le SITEC s'est investi pleinement auprès des collectivités pour les aider à mettre en place la dématérialisation de leurs flux comptables via la version 2 du Protocole d'Échange Standard (PES V2). Son action s'est traduite concrètement, dans ce cadre, par de la préconisation de matériels, des formations, de l'accompagnement pour les utilisateurs des logiciels comptables et facturiers Berger-Levrault et JVS Mairistem.

En parallèle, le SIEEEN a porté assistance aux collectivités concernées par l'instauration du SEPA (Single Euro Payments Area ou Zone unique des paiements en euro). Cette nouvelle norme européenne, dont le but est d'harmoniser les

prélèvements bancaires, sera effective le 1^{er} avril 2014. Elle implique une adaptation des logiciels comptables et de facturation aux administrés. Pour être en mesure d'assister de façon optimale les collectivités, le SITEC a renforcé son équipe en 2013 avec le recrutement d'un technicien-formateur et la spécialisation d'un agent aux projets de dématérialisation.

La dématérialisation comptable requiert, en effet, un investissement humain important. Il impose aussi, parfois, le remplacement de matériels et logiciels obsolètes et l'acquisition d'outils supplémentaires tels qu'un scanner et des certificats électroniques. Le service a organisé avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) et les éditeurs de logiciels, des journées techniques d'information sur la dématérialisation comptable sur l'ensemble du Département. Entre avril et décembre 2013, les neuf sessions (5 pour JVS et 4 pour Berger-Levrault) ont accueilli une centaine de participants. 40 collectivités ont migré vers les nouvelles gammes logicielles plus adaptées à la dématérialisation comptable. 89 sont en mesure

de mettre en œuvre le PES V2 après avoir suivi une formation dispensée par le SITEC.

Le SITEC est intervenu, par ailleurs, sur plusieurs chantiers tels que la transmission dématérialisée des budgets et des tableaux rectificatifs des listes électorales via le portail e.listelec à la Préfecture. Suite à la réforme des cotisations URSSAF de certains élus, le Syndicat a aidé des collectivités à intégrer cette nouvelle donnée dans leur logiciel de paie.

Le SITEC a poursuivi son activité de services auprès des collectivités et des autres services du SIEEEN. Avec un effectif de 13 agents incluant des profils plus techniques, le service peut mettre en œuvre des missions en mode projet en favorisant la synergie des compétences.

Maintenance et matériel

Service public de proximité reconnu pour son savoir-faire, le SITEC offre à ses adhérents une gamme de solutions informatiques de qualité (achat, installation, maintenance et formation). Il propose aux collectivités plusieurs types de contrats pour mieux répondre à leurs attentes en tenant compte de leurs prérogatives :

- Contrat téléphonique : hotline matériel et logiciel.
- Contrat matériel : hotline, installation, maintenance de matériel.
- Contrat d'assistance sur site incluant l'assistance sur les logiciels métiers.
- Contrat d'accompagnement incluant la formation en plus de ce qui est proposé dans le cadre du contrat assistance sur site.
- Depuis 2013, contrat relation en partenariat avec l'éditeur Berger-Levrault.

Le SITEC a poursuivi les partenariats établis avec des structures départementales telles que l'Inspection académique pour la maintenance des matériels dans les écoles. Il a rencontré la Direction académique de l'éducation nationale (DASEN) pour initier une réflexion s'intégrant à la démarche régionale sur les espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles en poursuite des écoles numériques rurales (ENR). Au-delà de la problématique matérielle et logicielle, le SITEC pourrait créer une plate-forme ENT et la mettre

Achats de matériel				
Années	2010	2011	2012	2013
Devis	430	560	898	905
Commandes	232	266	413	555

à disposition en assurant l'assistance technique matérielle et la formation.

Le SIEEEN a, en outre, adhéré au conseil d'orientation de la FNCRR sur la mutualisation et l'e-administration pour pouvoir partager de l'information et rechercher des mutualisations avec d'autres structures afin de proposer de nouveaux services dans le cadre de la dématérialisation tels que le parapheur électronique.

L'activité TIC du SIEEEN a représenté 301 contrats en 2013 dont 21 nouveaux, soit un chiffre d'affaires de 144 916 € TTC contre 136 457 € en 2012.

Formations

Agréé centre de formation par la Préfecture de Région, le SITEC développe une offre de formation reconnue par les collectivités.

En 2013, cette activité a été soutenue avec la hausse des demandes due aux impératifs réglementaires liés à la dématérialisation. Le SITEC a dispensé des formations individuelles et groupées (6 personnes maximum par session) pour répondre aux sollicitations de 93 collectivités nivernaises. Il a fait l'acquisition d'une flotte d'ordinateurs portables pour la pratique des stagiaires. 75 sessions de formations ont été organisées pour 163 agents en 2013 et 6 sessions PES V2 pour 32 agents pour un chiffre d'affaire de 31 156 €. Le marché formation obtenu auprès de GIP E-Bourgogne a permis au SIEEEN de dispenser 5 formations aux collectivités.

Les prestations hors contrats (DAD-SU) sur l'aide à la déclaration de paie ont concerné 43 structures et généré un chiffre d'affaire de 6 831 €. Des collectivités hors contrat SIEEEN ont également sollicité le SITEC pour des dépannages et des installations (4 670 €).

En interne, 12 formations ont été dispensées à 28 agents du SIEEEN. Elles ont porté sur l'utilisation de l'intranet et la bureautique (Powerpoint).

Évolutions techniques

Le SITEC a terminé la virtualisation des serveurs ouverts à l'extérieur (messagerie, FTP, Extranet, Ptolémée...) démarrée en 2011. Ce projet participe à la démarche éco-exemplaire du Syndicat.

Le service a également mis en place la sauvegarde déportée grâce à une mutualisation matérielle avec Nièvre Habitat. Chaque partenaire héberge dans ses locaux un serveur de sauvegarde de leurs

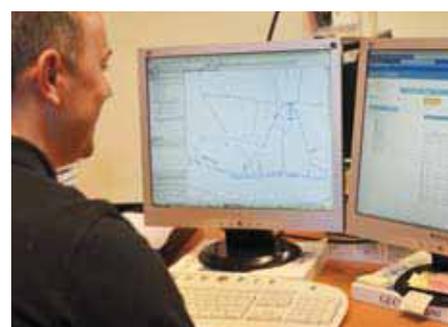
données respectives. Cette démarche renforce la sécurisation des données du SIEEEN. Si elle s'avère concluante, elle pourrait déboucher sur de nouveaux services à destination des collectivités.

En interne, le SITEC a lancé une expérimentation de la solution de stockage Cloud pour le service Communication. Le Cloud consiste en l'externalisation des données sur des serveurs distants pour libérer de l'espace mémoire sur des postes locaux. Les agents peuvent accéder aux données via internet et les synchroniser sur plusieurs postes. Cette solution économique présente plusieurs avantages : gain d'espace, de ressources et de temps.

Internet-Intranet-Extranet

Pour communiquer, le SIEEEN s'appuie sur l'intranet Hermès, l'extranet Papyrus et son site internet. Ces outils sont fréquemment mis à jour pour informer collaborateurs, collectivités et grand public. Plus d'une cinquantaine d'articles ont ainsi été publiés sur Papyrus en 2013 (informations sur les services, tarifs de la redevance du service public, guide financier du SIEEEN, événementiels, catalogues des formations du SITEC, lettres d'information...).

Le site internet a été actualisé mensuellement par la publication d'informations sur la page d'accueil. Un champ de saisie d'adresse e-mail a été intégré pour permettre aux visiteurs de s'abonner directement au Terres de SIEEEN numérique. En 2013, le site a reçu 6 593 visiteurs qui ont consulté 19 827 pages, soit 3 pages consultées par visite.



Ptolémée

Les collectivités peuvent adhérer à Ptolémée, le Système d'Information Géographique (SIG) déployé par le SITEC. L'outil référence différentes applications qui répondent aux grandes problématiques de gestion du territoire : consultation des plans cadastraux et de données associées, planification des opérations d'aménagement, gestion des cimetières, de la voirie et de l'urbanisme, entre autres.

Outil performant d'aide à la décision, Ptolémée améliore la qualité des services rendus aux usagers, simplifie les tâches de secrétariat et renforce la connaissance du territoire. Il intègre fréquemment de nouvelles fonctionnalités qui complètent l'existant pour permettre de travailler sur des applications métiers tels que les réseaux humides (eau potable et assainissement), les demandes de projets de travaux et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT).

Afin de proposer l'accompagnement adéquat au respect de la nouvelle réglementation DTDICT,

Évolution du parc informatique en gestion

Années	2010	2011	2012	2013
Serveurs	17	25	34	30
Micro-ordinateurs	773	817	757	892

Contrats de maintenance

Contrats de maintenance	Nombre	Chiffres d'affaires TTC
Assistance sur site	213	99 433 €
Contrat d'accompagnement	3	4 686 €
Contrats écoles « matériel »	67	37 388 €

Appels en hotline

Années	2010	2011	2012	2013
Nombre d'appels reçus	4 194	4 126	5 351	5 072

Formations

Années	2010	2011	2012	2013
Jours de formation	55	35	55	62,5
Chiffres d'affaires TTC	25 639 €	11 901 €	23 122 €	31 156 €

> SITEC

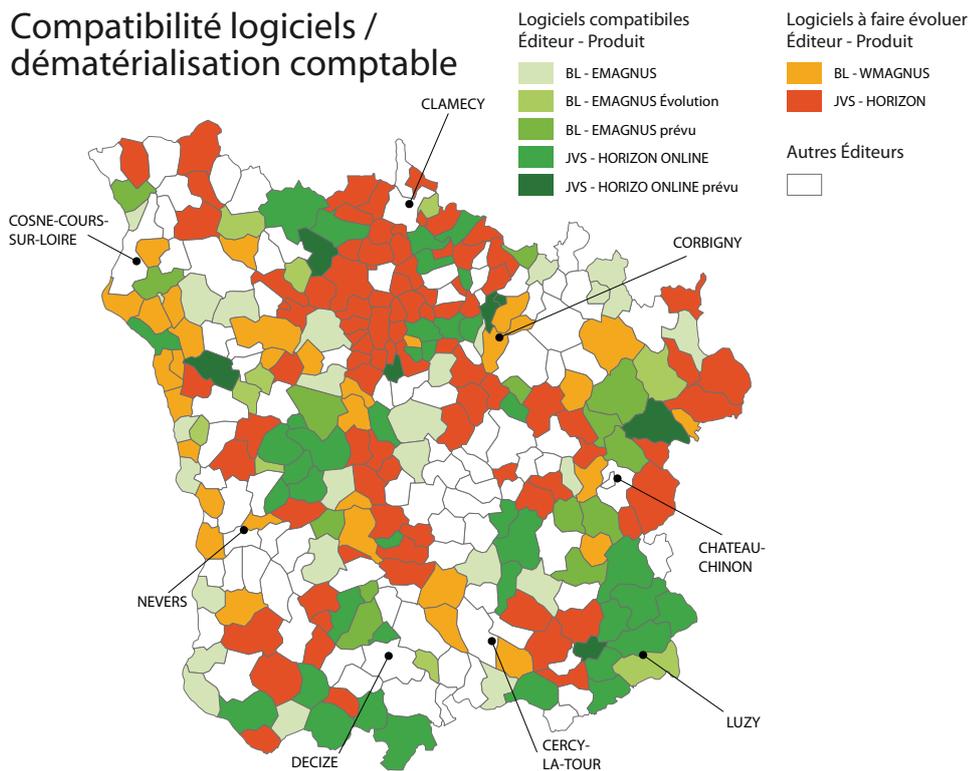
le SIEEEN a organisé 2 journées techniques auxquelles ont participé 40 collectivités. Grâce à cette démarche, le Syndicat pourra affiner ses propositions et son cahier des charges portant sur le géo-référencement des réseaux existants et proposer de nouvelles prestations d'assistance technique dans les démarches liées au Guichet Unique.

Le pôle Cartographie du SITEC compte produire des données cartographiques selon les besoins des collectivités et proposer un marché pour relever les réseaux à la précision inférieure à 40 cm afin de les repositionner en Classe A selon les corps de rue. Ces données alimenteront Ptolémée et seront en lien avec les zones d'emprise des travaux.

En 2013, le SIEEEN a structuré et élaboré le cahier des charges de ce programme prévu sur 12 ans qui sera soutenu par un investissement annuel de 100 000 €. Tous les réseaux en site urbain devront être relevés avant le 1^{er} janvier 2019 et les réseaux en site rural avant le 1^{er} janvier 2026. En Nièvre, les 20 communes urbaines nivernaises cumulent 237 km de réseaux d'éclairage souterrain et les 257 communes rurales 817 km. Le SIEEEN est concerné par 800 km de réseaux.

Le Syndicat a, dans ce cadre, rejoint l'Observatoire régional de DT-DICT. Il regroupe

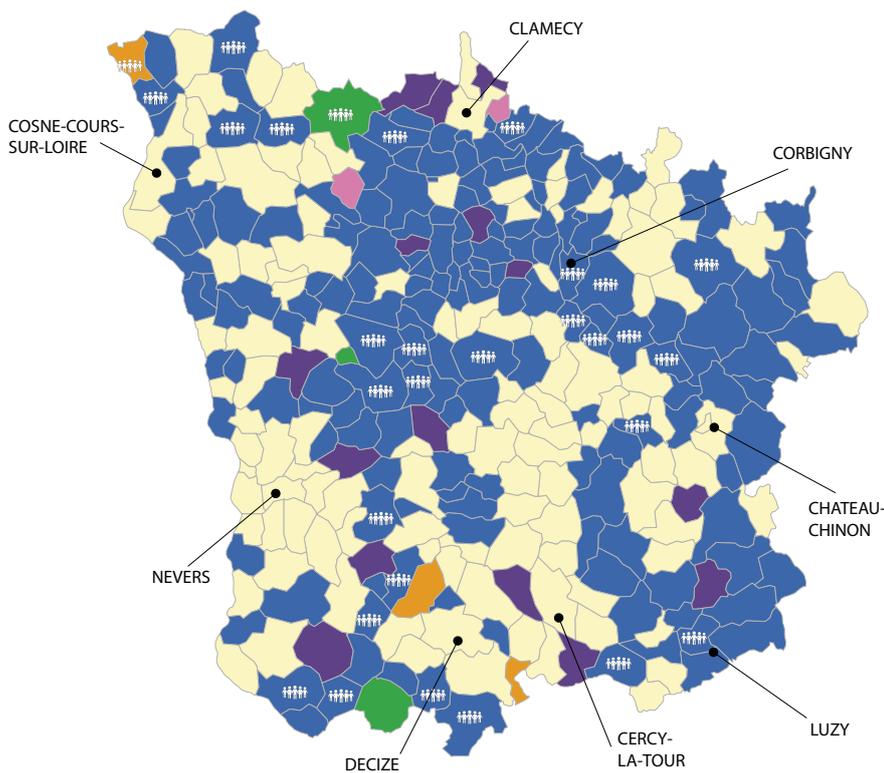
Compatibilité logiciels / dématérialisation comptable



les entreprises de travaux publics spécialistes des réseaux secs et humides et les gestionnaires de réseaux. Grâce aux échanges d'expérience et la veille d'information, de nouvelles prestations

sur les réseaux humides ont été proposées et actées : numérisation des réseaux, production de zones d'emprise Guichet Unique et production de plans au 200^{ème} dans le cadre des travaux neufs.

Répartition des contrats et éditeurs de logiciels de gestion communale



Le SITEC a poursuivi, en outre, sa campagne de prospections Ptolémée en sollicitant 300 communes nivernaises, communautés de communes et SIAP. Il a été retenu par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) après appel d'offre pour un accompagnement à la mise en place d'un SIG à partir d'une reproduction de la solution SIG du SIEEEN.

Le SDEY sera équipé d'un serveur cartographique dédié avec le SIG Ptolémée qui sera hébergé au SIEEEN.

Face aux évolutions des besoins et aux enjeux financiers importants qui en découlent, le SITEC a restructuré Ptolémée en 2013 autour d'une utilisation métiers (réseaux d'énergies, demandes de travaux sur les réseaux, réseaux humides...).

Une réflexion est en cours pour l'intégration des SPANC et des solutions d'assistance d'urbanisme.

Open Cimetière est aujourd'hui une application indépendante du SIG afin de limiter les coûts. La version 2 optimisée est construite à partir de nouvelles approches et une nouvelle architecture. 16 collectivités utilisent déjà la version mise en place en 2013. Elles peuvent assurer la gestion administrative des concessions en recourant à une cartouche cartographique. Cette approche simplifie les tâches, permet de respecter la réglementation et optimise le suivi. Un agent a été formé en interne à la gestion des cimetières pour accompagner les collectivités.

Le SIEEEN a conclu en 2013 le cycle de formations gratuites qu'il avait mis en place pour les adhérents à Ptolémée avec 9 formations Open Cimetière (10 stagiaires) et 6 formations SIG (18 stagiaires). Les collectivités qui ne sont toujours pas formées devront s'inscrire aux sessions payantes et groupées organisées au SIEEEN (90 € / demi-journée) et hors SIEEEN (106 € / demi-journée).

Le partenariat avec l'Institut national des appellations d'origine (INAO) a été acté en 2013. Le cadastre a été fourni à INAO qui souhaite travailler sur la zone AOC de Pouilly-sur-Loire et du Coteau du Giennois pour délimiter les zones d'emprises des appellations sur 15 communes. Un autre partenariat a été signé avec Coforêt, organisme gestionnaire des forêts privées. Il prévoit une mise à disposition du cadastre en échange des schémas de gestion et de circulation des grumiers. Ces informations apporteront une meilleure connaissance des réseaux détruits ou endommagés lors des manoeuvres. Les collectivités disposeront aussi de ces données et pourront anticiper les travaux et l'entretien des routes.

Numérisation de l'éclairage public

Les 48 260 foyers, travaux neufs inclus, des 279 communes ayant transféré leur compétence sont relevés au 31 décembre 2013. Le SITEC a traité les 21 dernières communes durant le premier semestre soit 1 500 foyers. Le service démarrera en 2014 les relevés des 5 000 foyers des communes en prestation de services.

Le SIEEEN a poursuivi son programme de dématérialisation de la gestion de l'éclairage public en lançant un marché pour assurer la migration de la base de données dédiée du logiciel SIG GIRIS vers un nouveau logiciel. La société SIRAP, spécialisée dans le traitement des données topographiques et le développement d'applications, a été retenue

en novembre 2013. Le Syndicat a fait le choix d'une solution en full web qui optimisera l'exploitation et la gestion des réseaux tout en offrant une meilleure ergonomie et une plus grande facilité d'utilisation. Cette migration s'échelonnait sur plusieurs mois en 2014.

Carto 200

Le SIEEEN et ERDF avaient signé, en 2001, une convention sur les plans de récolements à l'échelle 1/200^{ème} dans le cadre des travaux d'électrification. Le but est de constituer un fonds de plans fournis par les entreprises de réseaux.

Le Syndicat ne peut que déplorer le refus d'ERDF d'échanger cette donnée. Guy Hourcabié, président du SIEEEN, a insisté de nouveau pour que la Carto 200 soit également intégrée (article 5) dans le protocole signé en septembre 2013 avec ERDF lors du congrès national de la FNCCR à Montpellier. Le service Cartographie a cependant respecté les engagements du Syndicat quant à la mise à disposition des référentiels corps de rue dans le cadre des travaux neufs par un investissement de 50 000 €.

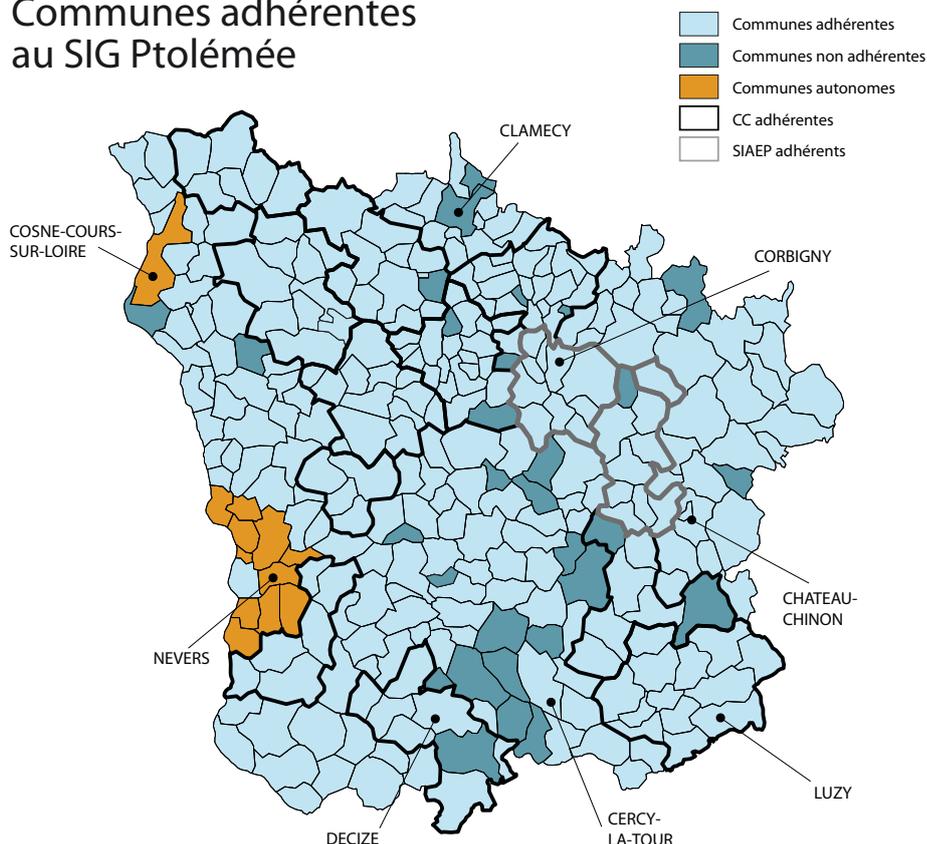
Le SIEEEN a pu maintenir la procédure avec 492 dossiers traités contre 379 en 2012. Il a



généralisé 287 ordres de services pour les levés de fonds de plans folios.

En septembre 2013, le SITEC a transféré la compétence au service Électricité ; il demeure toutefois receveur de la donnée finale qu'il administre.

Communes adhérentes au SIG Ptolémée



Agence locale de l'énergie

> L'ALEN renforce ses actions sur le territoire nivernais

Créée à l'initiative du SIEEEN, de l'Agglomération de Nevers et du Conseil général, l'ALEN sensibilise, informe et conseille les particuliers, les collectivités et les organismes publics sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables.



L'ALEN est financée par l'Ademe, la Région Bourgogne, le SIEEEN (subvention de 20 000 € et prise en charge du mi-temps de la directrice), le Conseil général, Nevers Agglomération via une convention de mise à disposition de locaux et de l'aide technique des autres membres (chambres consulaires, Pays et Direction Départementale des Territoires).

En 2013, l'Agence locale de l'énergie a conduit 13 analyses d'opportunité pour l'installation de chaufferies bois et accompagné 10 études de faisabilité pour le bois énergie. Dans la plupart des cas, le SIEEEN prend le relais pour l'installation voire l'exploitation des équipements de chaleur. Chef de file de l'action sur la précarité énergétique de l'Agenda Nièvre 2021, elle a poursuivi sa mission transversale en animant un groupe de travail et en recrutant un deuxième conseiller en énergie pour assurer les visites à domicile.

Les 43 visites faites entre août et décembre 2013 sont toutes reliées aux actions fonds petits travaux abondés par le SIEEEN avec le Conseil général et les communautés de communes. L'ALEN opère en binôme, elle associe un travailleur social et un énergéticien. Ce dernier fait un diagnostic complet des logements et des équipements, des consommations et des abonnements, des comportements et des pratiques puis conseille les ménages. Un rapport détaillé incluant une étude budgétaire et des préconisations est

remis au travailleur social. Des kits « économie d'énergie » sont également installés, le suivi des consommations est fait tous les 15 jours. Toutefois de nombreux ménages en situation difficile ne communiquent plus leurs relevés. Le conseiller en énergie profite aussi de ces visites pour présenter aux propriétaires les dispositifs accessibles tels que le programme « Habiter mieux » et les fonds petits travaux pour améliorer le confort (financement de laine de verre, fenêtres, portes en bois...).

Même si elles constituent une opération expérimentale, ces visites ont montré leur efficacité. L'ALEN compte mobiliser les ambassadeurs de l'énergie pour créer un maillage sur le territoire. 2 postes dédiés ont déjà été créés en 2013 par l'association Le Varne (Clamecy) et le SIEEEN (emploi d'avenir). D'autres diagnostiqueurs seront formés pour amplifier la démarche de diagnostic. Cela nécessitera une structuration des actions de la détection à l'apport de solutions.

Espace Info-Énergie une notoriété grandissante

En 2013, l'espace Info-Énergie (EIE) a traité 717 demandes contre 318 en 2012. Cette forte hausse de son activité est due à la mission de partenariat avec Nevers Agglomération qui a réalisé au printemps son opération de thermographie aérienne. Après la mise en place du Guichet Unique national, la campagne sur la



Agence Locale de l'Energie
de la Nièvre

rénovation énergétique des logements a multiplié le nombre de contacts. Les particuliers ont sollicité l'EIE pour s'informer sur les aides et les dispositifs « Habiter Mieux » notamment.

1 242 personnes ont été sensibilisées grâce aux 62 animations sur le terrain (éco-gestes, présence dans les salons et foires, conférences, visites info-énergies). Elle a lancé un concours « Famille à énergie positive » sur l'agglomération de Nevers et le canton de Saint-Amand-en-Puisaye. Les participants devaient atteindre les objectifs de Kyoto en réalisant 8 % d'économies d'énergies. Des familles d'agents du SIEEEN ont participé et remporté le concours du territoire Nièvre.



L'Espace INFO ÉNERGIE
de la Nièvre

03 86 38 22 20

**31 avenue Pierre Bérégovoy
58 000 NEVERS**

Mail : infoenergie@ale-nievre.org
Web : www.ale-nievre.org

L'Espace INFO ÉNERGIE
du Parc du Morvan

03 86 78 79 12

**Maison du Parc
58230 Saint-Brisson**

Mail : infoenergie@parcdumorvan.org
Web : www.parcumorvan.org

> Énergies nouvelles renouvelables

Nièvre Énergies développe le grand éolien en Nièvre

Première structure participative et citoyenne en France, la SEM Nièvre Énergies a été créée en 2012 pour faciliter le développement, l'acquisition, l'aménagement et l'exploitation des moyens de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables.



La société d'économie mixte est un statut juridique qui permet de conserver la maîtrise des choix stratégiques, rassembler l'actionnariat public et privé, faire des investissements adaptés à l'enjeu financier, trouver des partenariats industriels en aval autour des projets à fortes capitalisations et d'intervenir à terme sans limitation géographique.

Le capital social de Nièvre Énergies (600 000 €) est constitué de 6 000 actions d'une valeur nominale de 100 € dont 85 % sont détenus par les actionnaires publics (SIEEEN, communauté de communes des Vaux-d'Yonne, communes de Clamecy et d'Oisy). Les 15 % restants sont réservés au privé. La coopérative Bourgogne Énergie Citoyenne réunit plusieurs clubs d'investisseurs locaux (15) représentant la participation citoyenne, avec l'association Le Varne et l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN), elles forment le pôle privé.

Les Nivernais à titre personnel peuvent rejoindre la SEM via les clubs d'investisseurs locaux lesquels

sont regroupés dans une société anonyme simplifiée qui reversera les dividendes aux actionnaires (4 %).

Une stratégie pour détenir 80 à 100 MW

La société d'exploitation de Clamecy-Oisy, en cours de constitution, regroupe la société allemande ABO Wind France, filiale d'ABO Wind AG et du fonds d'investissement détenu par ABO Wind Invest, qui détiennent ensemble 65 % du projet et la SEM Nièvre Énergies. Celle-ci a défini une prise de participation au projet, à hauteur de 35 % soit 1,351 M € d'investissement, après l'obtention de l'autorisation des collectivités locales.

L'exploitation de la ferme éolienne a été confiée à la société ABO Wind. La production d'électricité sera revendue à EDF au prix de 82,50 € le MWh. À terme, la SEM percevra 35 % des bénéfices réalisés. Le parc éolien, construit au second semestre 2013, est désormais raccordé au réseau et injecte ses premiers électrons.

Dans le cadre d'une augmentation du capital de Nièvre Énergies, le Conseil général a acté sa prise de participation à hauteur de 400 000 € dans le capital de la SEM. Des démarches similaires sont en cours au niveau du Conseil régional de Bourgogne. La création d'un bloc public va permettre de fixer des objectifs éoliens en cohérence avec le Schéma climat régional air énergie (SCRAE) et de soutenir ce secteur via le cluster Wind For Future qui regroupe 40 professionnels de l'éolien (1 000 emplois).

Parallèlement, la SEM rencontre des acteurs privés locaux et nationaux pour les inciter à la rejoindre. Il est ainsi acté l'arrivée du fonds d'investissement citoyen Énergie Partagée Investissement. Les actionnaires d'origine peuvent faire de nouvelles souscriptions auprès de Nièvre Énergies. Suite aux nouvelles levées de fonds, la SEM Enersiel (Indre-et-Loire) a rejoint Nièvre Énergies pour participer à l'augmentation de son capital.

L'objectif de la SEM Nièvre Énergies est de détenir 80 à 100 MW dans l'éolien départemental. Pour ce faire, il envisage plusieurs solutions :

- Acquérir des projets clés en main pour une puissance de 40 MW similaire à la ferme éolienne de Clamecy-Oisy.
- Trouver des accords de co-développement avec les développeurs menant des études sur le territoire. La SEM Nièvre Énergies leur proposera d'entrer dans le périmètre des projets à hauteur minimale de 30 %. 5 accords sont prévus dont certains en discussion.
- Développer des projets en propre. Un chef de projet éolien a été recruté dans ce cadre en 2013. Il accompagne la SEM NE sur le co-développement et le développement en propre.
- Rencontrer l'ensemble des communautés de communes et communes pour accompagner ou initier des projets éoliens sur leur territoire. Dampierre-sous-Bouhy est le second parc dont l'issue des recours contentieux sera connue en 2014. La SEM et la Communauté de Communes Porte de Puisaye-Forterre ont exprimé leur volonté de disposer d'un des 5 mâts installés. Des réunions ont été organisées et les présentations d'objectifs faites avec la société de développement. Un club d'investisseurs est également en cours de constitution.

Au-delà de l'éolien, Nièvre Énergies a été approchée sur plusieurs projets de méthanisation afin d'envisager différentes formes de partenariat.



Le SIEEEN est l'outil de coopération dont se sont dotées les collectivités nivernaises pour les accompagner dans leurs missions de service public. Il se doit de déployer une organisation fondée sur la recherche de l'efficience des moyens engagés afin de répondre au mieux à leurs besoins.

40 - 49

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités

50 - 51

Renforcer la notoriété du SIEEEN en promouvant l'ensemble de ses compétences

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités

Fonctionnement des instances

En 2013, les instances se sont réunies régulièrement pour définir et fixer les modalités de mise en œuvre des orientations stratégiques du SIEEEN parmi lesquelles :

Administration générale

- SG – Marché de fournitures de véhicules.
- Sce DM – Étude de dématérialisation des sites.
- SceDM – Lancement d'une enquête d'opinion prévention.
- Sce DM – Étude d'optimisation des plates-formes de compostage.
- Sce DM - Mission d'accompagnement prévention.
- Sce DM – Mise en place et animation d'un réseau de guides composteurs.
- Sce DM – Étude de faisabilité pour la création d'un réseau de plates-formes multi-filières.
- Sce Patrimoine et Énergies – Étude de faisabilité production micro-hydraulique.
- Adhésion à Alterre Bourgogne.
- Projets de résolutions relatives aux opérations, d'augmentation de capital et de réorganisation de gouvernance de Nièvre Énergies.

Finances

- Subvention Amicale du personnel 2013.
- Budget primitif principal énergie.
- Annexe déchets ménagers.
- Annexe prestations de services.
- Annexe production décentralisée d'électricité 2013.
- Budget primitif principal de la régie de chaleur 2013.
- Provisions pour dépréciations des immobilisations.
- Fixation d'un montant de la prime de fin d'année 2013.
- Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie – Exercice 2013.
- CA BPE, et compte de gestion, compte administratif, budget principal, énergie...
- CA RCC 2012-2013.
- Apurement des comptes de tiers.
- Affectation des résultats de l'exercice 2012 BPE, BDM, BPS, BPDE, RCC.
- Budgets supplémentaires principal et annexes 2013.
- Amortissement des subventions d'équipement reçues.

- Restes à recouvrer – Admission en non-valeur
- DOB 2014.
- Barèmes des cotisations, prestations, subventions et participations 2014.
- Décisions modificatives 2013.

Ressources humaines

- Modification du règlement intérieur.
- Mise à jour du tableau des effectifs 2013.
- Projet de création d'emplois d'avenir.
- Proposition de mise en place de l'entretien professionnel.
- Proposition de modification du régime indemnitaire.
- Proposition de mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services.
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service Électricité.
- Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements.
- Participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire santé des agents.

Énergies

- Convention de régulation de l'électricité par effacement.
- Intermédiation financière et technique des raccordements sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF.
- Contentieux ERDF / SIEEEN sur R2 2011.
- Convention pour la transmission de données agrégées pour la réalisation de l'étude sur la stratégie énergétique départementale – ERDF-RTE-GRDF-GRT.
- Recours gracieux tendant au retrait du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013
- Projet de charte pour améliorer l'EP sur le territoire du PNRM.
- Investissement complémentaire du SIEEEN pour la centrale photovoltaïque de Coulanges.
- Actions de lutte contre la précarité énergétique.
- Circuit des énergies renouvelables dans la Nièvre.
- Centrale photovoltaïque du SICTOM des Morillons.
- Subvention étude de faisabilité – Production micro-hydraulique.
- Maintenance des centrales photovoltaïques du SIEEEN.

- TCFE – Fixation du coefficient multiplicateur unique pour 2014.
- Énergie « garantie d'origine renouvelable ».

Régie de chaleur

- Demande de subvention étude de faisabilité RC d'Entrains-sur-Nohain.
- Subvention étude de faisabilité d'une chaufferie bois ou granulés pour les bureaux du SIEEEN.
- Projet de PAT du Pays Bourgogne Nivernaise
- Subvention AMO pour le RC de La Charité-sur-Loire.
- Cotisation adhésion communauté de communes régie de chaleur.
- Subvention avant projet réseau de chaleur de La Charité-sur-Loire.
- Convention d'organisation de la MO pour le RC et la distribution secondaire de chaleur.

Économie concessive

- Attribution de la DSP gaz propane sur la commune d'Entrains-sur-Nohain.
- Projet de modification des zones élémentaires de première intervention (ZEPIG).
- Avenant au protocole PCT pour la période 2013/2015.
- Contentieux FACé/SIEEEN.
- Convention SIEEEN/ERDF pour le calcul de la redevance R2 pour la période 2014-2019.
- Refus de valider le CRAC 2012.

SITEC

- Convention de partenariat Berger Levrault – SEGILOG – SIEEEN.
- Plan de reprise d'activités avec Nièvre Habitat
- Projet de guichet unique.
- Convention d'échanges de données France Télécom entre Niverlan et le SIEEEN.
- Demandes de mise à disposition de données pour le schéma d'ingénierie de la Bourgogne
- Convention relation clients.
- Proposition de partenariat de données géographiques entre COFORET et le SIEEEN
- Mutualisation informatique et e-administration – Adhésion à la FNCCR.

Patrimoine et Énergies

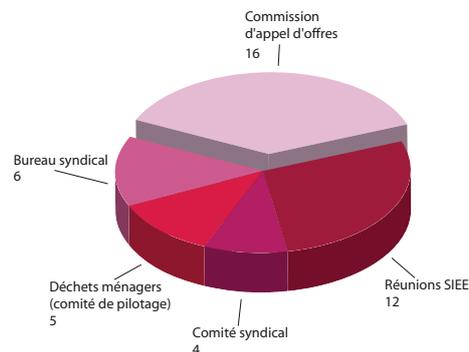
- Convention efficacité énergétique.
- Logiciel de suivi énergétique.
- Mutualisation et valorisation des CEE.
- Demande de subvention pour la réalisation d'AEG 2014-2015.
- Territoires à énergie positive et inventaire patrimonial (TEPOS).

> Bilan

Évolution des mandats et des titres 2010 - 2013



Répartition des réunions 2013



Le

Déchets ménagers

- Signature de la charte des collectivités éco-engagés.
- Barèmes 2013 – Activité DM.
- Barèmes compostage – Gros producteurs
- Projet de règlement intérieur du Canal du Nivernais.
- Demande de subvention – Étude plate-forme multi-filières.
- Demande de subvention étude de coûts de l'acticité déchets et mise en place de la comptabilité analytique.
- Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés
- Avenant au marché de transfert des déchets ménagers et assimilés.
- Renouvellement des marchés de traitement des déchets ménagers résiduels et encombrants.
- Demande de subvention mise à jour des consignes de tri des déchets d'imprimés
- Barème nettoyage – Refus de criblage 2013 - 2014.
- Demande de subvention DETR pour projet de plates-formes multi-filières.

Syndicat a eu recours à 589 fournisseurs dont le chiffre d'affaires réalisé s'est réparti ainsi :

Chiffre d'affaires par fournisseurs

Tranches	Montants €	Montants €	Nbre Tiers
Tranche A	1 €	377 408 €	410
Tranche B	4 000 €	925 603 €	113
Tranche C	20 000 €	1 095 047 €	34
Tranche D	50 000 €	971 674 €	14
Tranche E	> 100 000 €	15 051 616 €	18
Total		18 421 348 €	589

Plus de 80 % d'entre eux sont d'origine bourguignonne ou ont une implantation en région.

Le service de la dette a représenté une dépense de 256 429 €.

Gestion financière de la dette

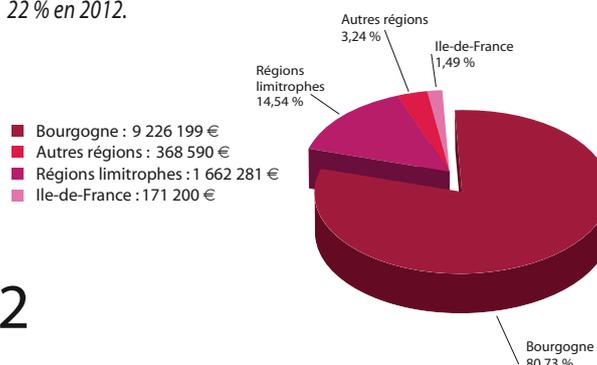
L'encours de la dette au 31/12/2013 était de 3 490 475 € (dont 1 061 369 € pour la régie de chaleur) contre 2 291 647 € en 2012.

La ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 37 216 € contre 15 110 € en 2012 et ce, malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.

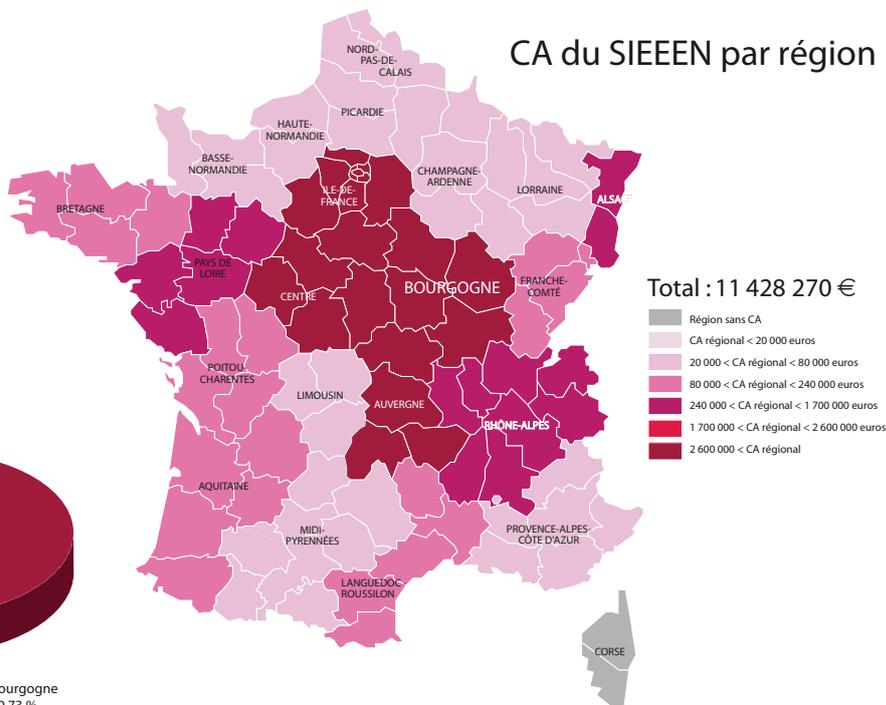
Bilan financier

Le SIEEEN a émis en 2013 un total de 5 035 mandats et 4 122 titres de recette pour un montant consolidé respectivement de 30 616 543 € en dépenses et de 36 746 342 € en recettes.

On note une hausse de plus de 18 % des ordres de paiement et de recouvrement après une baisse de 22 % en 2012.



CA du SIEEEN par région



Cette hausse est essentiellement due à un différé de perception important des subventions européennes sur les réalisations de réseau de chaleur avec un délai moyen de versement de 10 mois.

Poursuivant son effort de consommation des crédits de paiement, les programmes de travaux subventionnés sont soldés dans un délai compris entre 16 et 24 mois, comme en 2012, malgré une légère dérive des programmes d'enfouissement des réseaux liés aux conditions climatiques du début d'exercice et un désengagement de France Télécom en matière à la fois d'études et de dépose des supports et la création du compte d'affectation spéciale du FACé.

Répartition annuelle de la taxe sur la consommation finale d'électricité

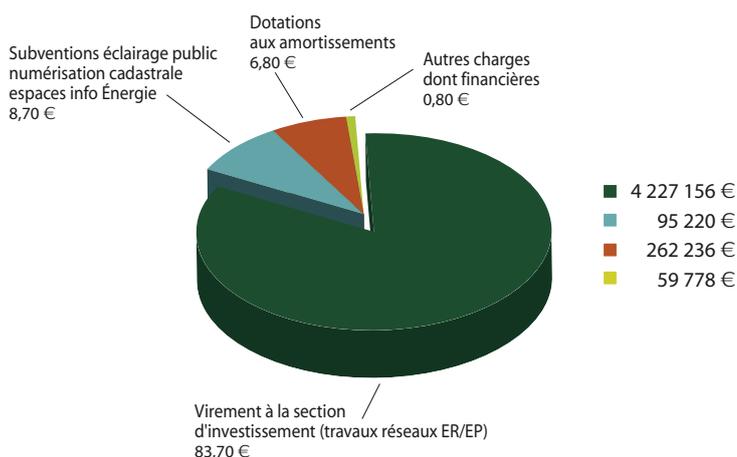
La loi NOME du 7 décembre 2010, entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2011, a modifié le mode de calcul des taxes locales sur l'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations d'électricité, elles sont désormais calculées sur les quantités d'électricité consommées.

Le Comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012.

Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix du MW fixé par l'état majoré d'un coefficient qui n'est que l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités à savoir 8 % pour les communes et 4 % pour le département soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh : $0,75 \text{ €} \times 8,28 = 6,21 \text{ €} / \text{MWh}$.
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh : $0,25 \text{ €} \times 8,28 = 2,07 \text{ €} / \text{MWh}$.
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

Utilisation de la taxe d'électricité pour 100 € perçus



Délibérations prises de 2009 à 2013

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Bureau syndical	138	129	88	100	94
Comité syndical	62	73	72	108	78
Total	200	202	160	208	172

Nombre de pièces par budget 2013

Nombre	BPE	DM	BPS	BPR	RRC	Totaux
Mandats	2 880	1 180	408	52	515	5 035
Mandats annulation	45	60	11	2	10	128
Titres	2 835	417	755	15	100	4 122
Titres annulation	55	48	17	0	3	123
Totaux	5 815	1 705	1 191	69	628	9 408

Cette modification évite ainsi que les usagers soient doublement pénalisés par la hausse du prix de l'électricité par rapport au mode de calcul précédent. Toutefois cette modification n'est pas sans conséquences pour nos communes qui deviennent assujetties à la taxe sur l'éclairage public le sont depuis le 1^{er} janvier 2011.

La perception et le recouvrement du produit de cette taxe est un enjeu essentiel pour le SIEEEN.

Avec l'ouverture à la concurrence du secteur électrique, l'arrivée de nouveaux opérateurs, la dualité des offres des fournisseurs historiques le contrôle de la taxe s'était complexifié.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales impose la mise en place d'un contrôle de la taxe et en facilite l'exercice en permettant à un agent assermenté d'accéder auprès des fournisseurs à toutes les informations nécessaires.

L'agent chargé du contrôle de concession et le responsable des services financiers, tous deux assermentés, ont eu en charge cette mission.

En matière de contrôle, une amende de 3 000 €

Évolution annuelle de la taxe syndicale

Années	Montants
2013	4 644 389 €
2012	4 229 479 €
2011	4 104 674 €
2010	4 028 581 €
2009	4 020 345 €

par commune peut être appliquée au gestionnaire de réseau qui se refuse à communiquer les informations qui sont demandées ou qui ont été faussées ou incomplètes.

Fiscalité

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale d'électricité), le Syndicat a perçu un montant de 4 644 389 €. Il a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux de réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 1 219 705 €.

Outre les budgets annexes prestations de service et production d'énergies, le Syndicat a créé en 2012 un budget régie de chaleur ayant l'autonomie financière et assujetti à la TVA.

En 2013, il a acquitté 128 898 € au titre des droits à TVA sur lesdits budgets et obtenu un remboursement de crédits de TVA à hauteur de 565 679 €.

Commande publique

L'ensemble des consultations est publié via la plate-forme de dématérialisation de marchés publics e-bourgogne. Les offres des candidats pour les marchés TIC sont toutes reçues de manière dématérialisée dans la salle de marchés.

> Bilan



La commande publique a représenté 53 consultations en 2013 dont :

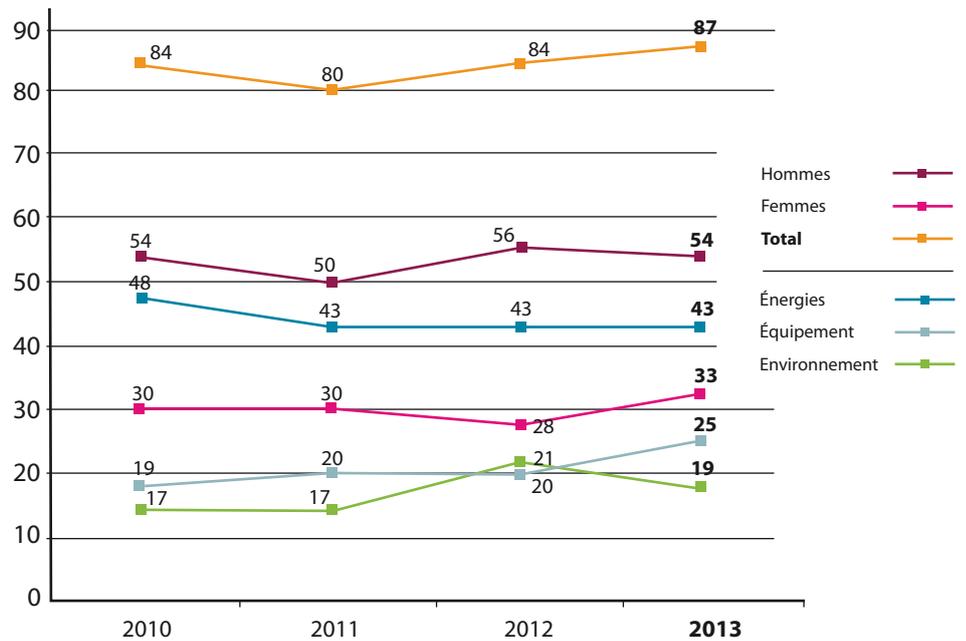
- 22 en interne
- 31 en externe dont :
 - 9 consultations lancées par le service Déchets ménagers pour le compte d'autres collectivités : (8 procédures adaptées et 1 appels d'offres) ;
 - 22 consultations lancées par le service Patrimoine et Énergies pour le compte d'autres collectivités.

Ressources humaines

En 2013, le SIEEEN a mis en place l'entretien professionnel pour promouvoir l'égalité de traitement. Le service Ressources humaines a défini une méthodologie axée sur l'implication des agents, des chefs de service et de la direction. Un dossier a été élaboré avec proposition d'une grille d'entretien, des objectifs individuels et des objectifs de service à atteindre. Il a donné lieu à une double validation des chefs de service puis du comité technique. La possibilité de modifier le régime indemnitaire ainsi qu'une prime de service commune aux agents de chaque service ont été adossées à l'entretien professionnel pour initier une gestion plus équitable, éthique et solidaire des ressources humaines. Pour soutenir cette action, une formation sera dispensée aux 12 évaluateurs (direction, chefs de services et adjoints aux chefs de service) ainsi qu'aux personnes évaluées sur l'année 2014.

L'expérimentation de l'entretien professionnel doit permettre, en 2014, de remettre les missions du SIEEEN au centre des missions des agents. Il pourra servir de schéma directeur de management pour les chefs de service. À travers un projet partagé de gestion de son personnel, le Syndicat recherche la synergie des compétences pour renforcer sa cohérence structurelle. En s'inscrivant dans un cadre formalisé, l'entretien professionnel doit favoriser l'échange, la valorisation des agents et la meilleure reconnaissance de leurs missions.

Évolution 2013 des effectifs et répartitions par mission



Évolution des ressources humaines (masse salariale tous budgets confondus)

Années	Énergies	Équipement ¹	Environnement ²	Total
2013	2 107 382 €	755 181 €	727 175 €	3 589 738 €
2012	1 977 721 €	653 862 €	663 133 €	3 314 716 €
2011	1 808 865 €	887 309 €	649 239 €	3 319 630 €
2010	1 853 746 €	819 051 €	646 833 €	3 194 193 €
2009	1 782 240 €	789 219 €	622 734 €	2 702 677 €

⁽¹⁾ Comprend l'agence d'architecture publique, les TIC, la cartographie et les réseaux de chaleur

⁽²⁾ Comprend la seule activité déchets ménagers

Le SIEEEN a procédé, par ailleurs, à la revalorisation indiciaire des agents de la catégorie B et C. Celle-ci consiste pour certains à appliquer une majoration à l'indice majoré des grades de ces catégories toutes filières confondues. Cette revalorisation aura pour effet d'augmenter la rémunération des agents de 4,63 € à 37,04 € brut en fonction de l'échelon et du grade détenu. Elle s'applique à toute la fonction publique territoriale.

En novembre 2013, le Syndicat a aussi proposé l'intégration du dispositif « Participation employeur » pris en compte sur la protection sociale. Une fois validé il s'appliquera en fonction de la catégorie de l'agent, soit :

- Catégorie C participation de 15 € en « santé » par agent + 50% par membre de la famille (conjoint et enfants jusqu'à 3 par famille).
- Catégorie B participation de 12,50 € en « santé » par agent + 50 % par membre de la famille (conjoint et enfants jusqu'à 3 par famille).
- Catégorie A participation de 10 € en « santé »

par agent +50 % par membre de la famille (conjoint et enfants jusqu'à 3 par famille).

La participation sur la prévoyance a été fixé à 6 € par agent.

En 2013, le SIEEEN comptait 51 titulaires, 25 contractuels, 5 apprentis, 2 employés sous contrat CUI/CAE et 2 emplois d'avenir. Les compétences se partageaient entre 23 emplois de la filière administrative et 64 emplois de la filière technique dont :

- 10 en catégorie A.
- 20 en catégorie B.
- 57 en catégorie C.

Mouvement de personnel

Le SIEEEN a enregistré 14 départs (fin de contrat et mutation), 1 mise en disponibilité et l'arrivée de 20 agents. La masse salariale s'élève à 3 589 738 € et a nécessité l'émission de 1 163 bulletins de salaire.

Liste des marchés 2013 : consultations internes (montants € HT)

Marchés de travaux	
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Bazolles, 4 lots	17 186 €
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Château-Chinon, 7 lots	343 773 €
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Saint-Saulge, 6 lots	371 337 €
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Billy-sur-Oisy, 4 lots	189 180 €
Construction de réseaux EP au Technopôle de Magny-Cours	144 481 €
Travaux d'électrification en zone rurale 2014-2017, 3 lots	maximum 28 800 000 €
Marchés de fournitures	
Fourniture d'horloges astronomiques	31 590 €
Acquisition de véhicules, 5 lots	90 589 €
Fourniture de décorations lumineuses	maximum 50 000 €
Fourniture de matériel électrique - Marché subséquent n°3, 3 lots	maximum 130 000 €
Fourniture de matériel informatique - Marché subséquent n°2 et 3, 4 lots	maximum 260 000 €
Fourniture de carburants pour véhicules	maximum 120 000 €
Fourniture de combustible bois propre pour chaufferies, 3 lots	maximum 185 000 €
Fourniture de fioul domestique pour chaufferies	maximum 100 000 €
Travaux d'impression, 2 lots	maximum 14 000 €
Acquisition d'un logiciel de gestion de l'éclairage public	maximum 103 000 €
Marchés de services	
Etude de faisabilité - Réseau de chaleur - Entrains-sur-Nohain	4 400 €
Enquête d'opinion auprès des habitants - Déchets Ménagers	25 050 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, financière et fiscale - Réseau de chaleur - La Charité-sur-Loire	26 150 €
Traitement des déchets ménagers et assimilés	5 603 562 €

Développement des compétences

Le Syndicat a poursuivi par ailleurs son action en faveur de la formation par alternance et de la professionnalisation des étudiants et des jeunes sans diplôme en accueillant 2 nouveaux apprentis, 6 stagiaires et 2 contrats d'avenir.

La mise en œuvre du plan de formation a donné lieu à 947 jours de formations pour 76 agents :

- Formation continue : 288 jours dont 69,5 jours en intra.
- Alternance : 514 jours.
- Préparation aux concours et intégration : 46,5 jours.
- Formation initiale intégration : 10 jours.

Au total, le Syndicat a consacré 71 859 € à la formation de ses agents.

Éco-exemplarité

La démarche d'éco-exemplarité du SIEEEN, initiée en 2010, comprend 66 actions définies après diagnostic pour atteindre les 3x20. Elles s'axent sur la réduction de la consommation d'eau de 10 %, des déchets générés par ses activités administratives de 7 % et les émissions de gaz à effet de serre de 20 %.

Le Syndicat souhaite aussi porter à 23 % la part des

énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et ramener sa consommation de papier à 25 ramettes par équivalent temps plein (ETP) par an contre 27 ramettes par agent aujourd'hui.

L'information et la communication constantes sont essentielles à la réussite de cette démarche. Une rubrique dédiée à l'exemplarité a été créée sur l'intranet syndical. Des référents nommés par les différents services participent aux réunions thématiques de suivi puis relaient l'information à leurs collègues. Un guide d'usage interne pour les achats éco-responsables est prévu pour compléter l'information des agents. Une mascotte a également été créé pour animer et dynamiser la communication.

Différentes opérations ont été réalisées et sont toujours en cours depuis la mise en œuvre du plan d'actions au sein du Syndicat : réalisation de travaux d'étanchéité des fenêtres de ses locaux ; dématérialisation au sein des services ; gestion plus raisonnée de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les quais de transfert et leur informatisation ; formation-test des ambassadrices du tri du service Déchets ménagers ; choix d'une solution de lavage sans eau des véhicules ; introduction de clauses sociales dans les marchés de travaux réseaux suite à la convention signée avec l'Association Régionale



pour l'Insertion et la Qualification dans le BTP (ARIQ BTP) ; et réorganisation du tri du papier dans les bureaux en collaboration avec l'Association nivernaise d'accueil et de réinsertion (ANAR).

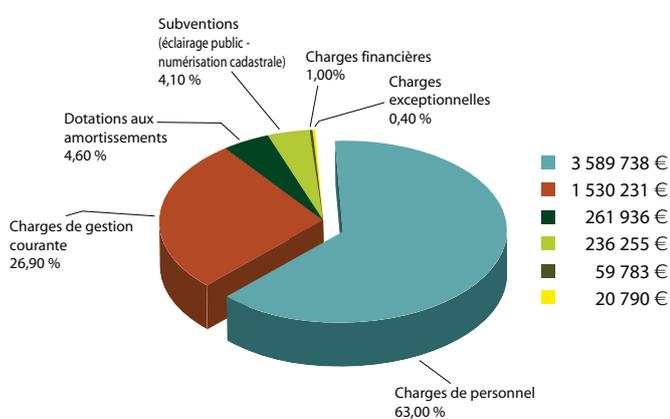
En 2013, le SIEEEN a poursuivi sa démarche éco-exemplaire en déclinant d'autres actions. Son rapport de développement durable, présenté en février, lui a permis d'orienter ses choix en matière de développement durable.

Le Terres de SIEEEN est diffusé depuis octobre 2013 en version numérique. Les supports de formation sur l'extranet, devis, bons de commande, marchés et demandes de formation au CNFPT sont dématérialisés. Le Syndicat a trié 1 186 kg de papier, évitant ainsi les consommations et les émissions de 1 928 kg de bois, 27 m³ d'eau, 1 186 kg de déchets, 3 556 kWh d'énergie et 212 kg de CO₂.

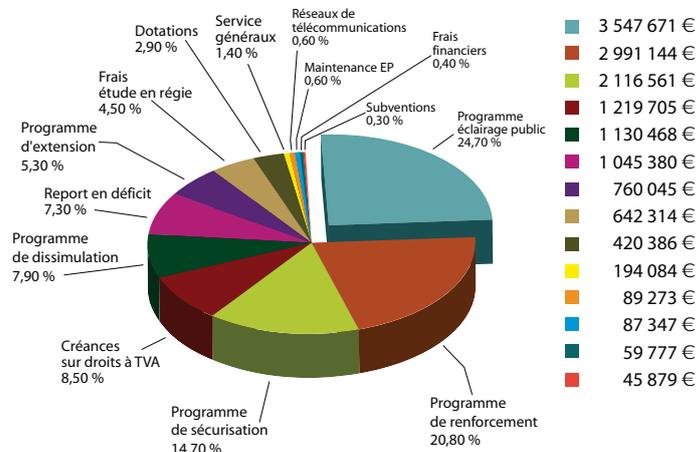
Les agents du SIEEEN ont été formés à l'éco-conduite en partenariat avec l'Institut National de la Sécurité Routière (INSERR). Avec l'acquisition d'une Renault Zoé électrique, le Syndicat a initié une étude expérimentale pour tester un nouveau mode de transport sur circuit court de 30 à 40 km en agglomération et en zone rurale proche. Il compte également sensibiliser les élus en leur faisant découvrir et essayer ce véhicule électrique lors de manifestations ou de réunions.

Pour faciliter l'usage quotidien multi-agents, le Syndicat a investi également dans une borne de recharge lente. La Renault Zoé complète sa flotte composée à plus de 25 % de véhicules GNV. Le SIEEEN promeut en outre le co-voiturage auprès de ses agents grâce au partage des agendas sur intranet et à l'utilisation de Mobigo !, la centrale d'informations voyageurs intermodale, créée par la Région, qui aide à préparer des déplacements en transport public.

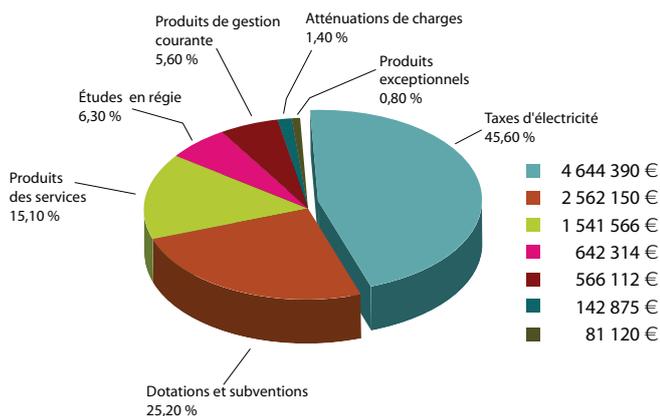
Dépenses exploitation : 5 698 733 €



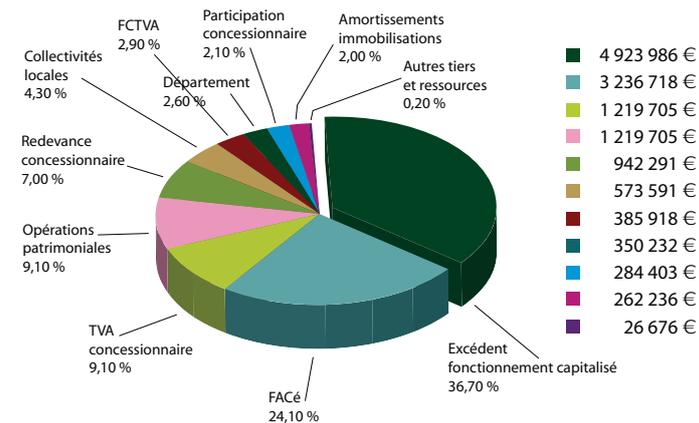
Dépenses investissement : 14 350 034 €



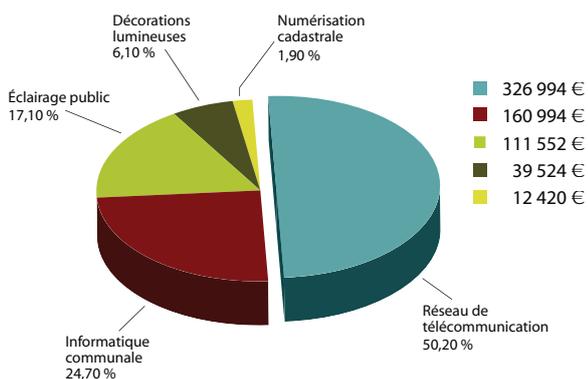
Recettes exploitation : 10 180 527 €



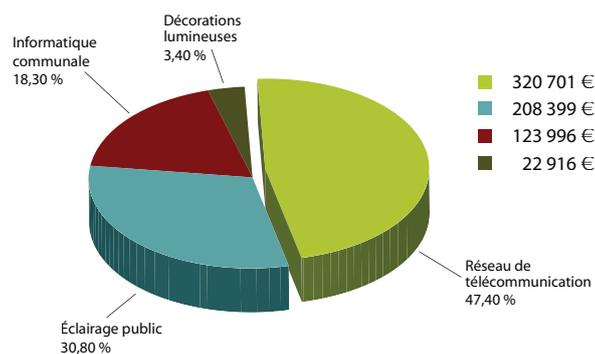
Recettes investissement : 13 424 861 €



Dépenses : 651 484 €



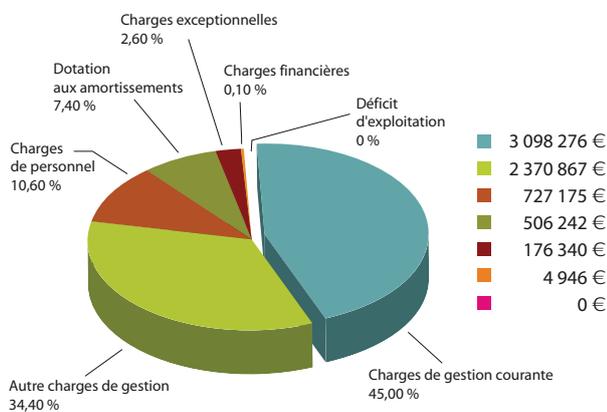
Recettes : 676 012 €



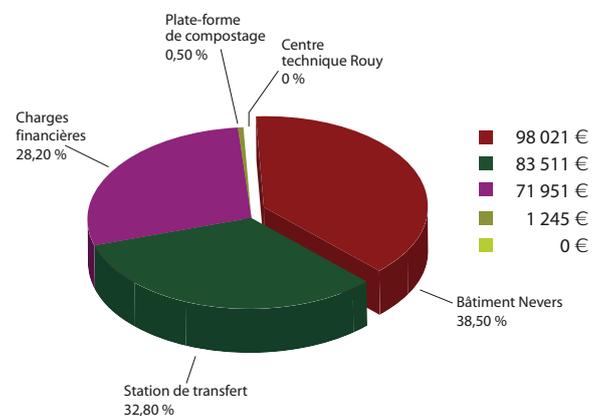


Compte administratif déchets ménagers

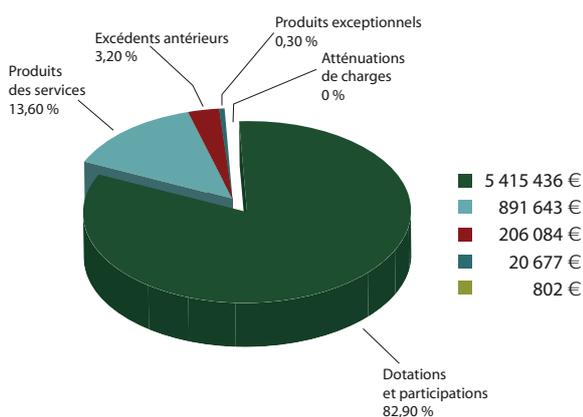
Dépenses exploitation : 6 883 846 €



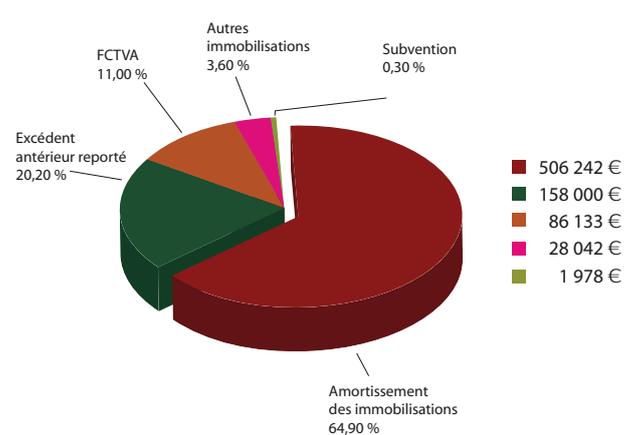
Dépenses investissement : 254 728 €



Recettes exploitation : 6 534 642 €



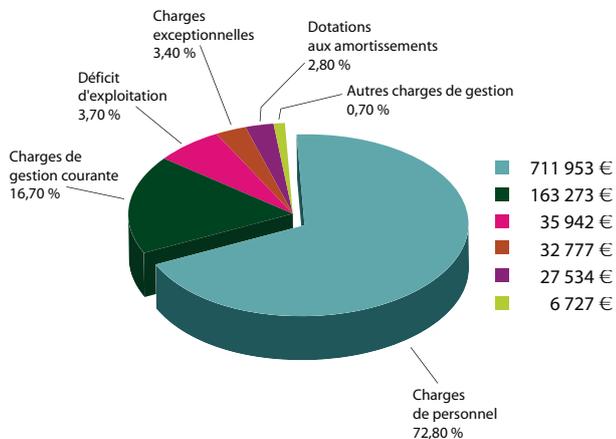
Recettes investissement : 780 395 €



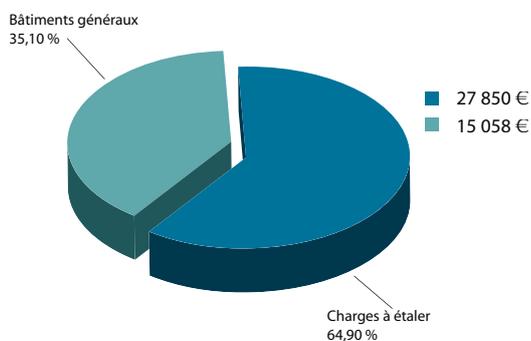
Ces résultats sont à apprécier au regard des engagements pris non encore réalisés que sont la provision pour dépréciation des biens (210 000 €), le complément de rattachement de charges à inscrire en crédits nouveaux (158 000 €). Au final, toutes sections confondues et avec la prise en compte de ces éléments, le résultat réel cumulé est de 58 102 €.

Compte administratif prestations de services

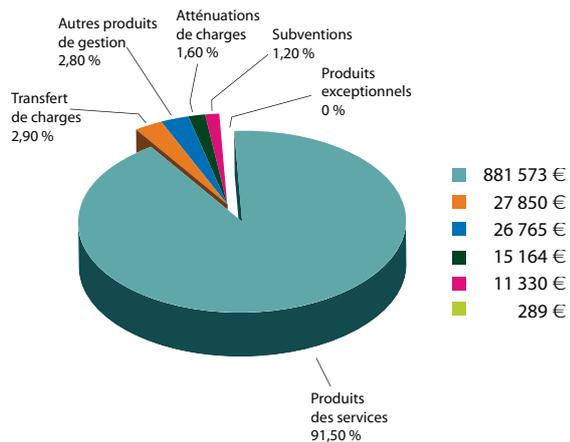
Dépenses exploitation : 978 206 €



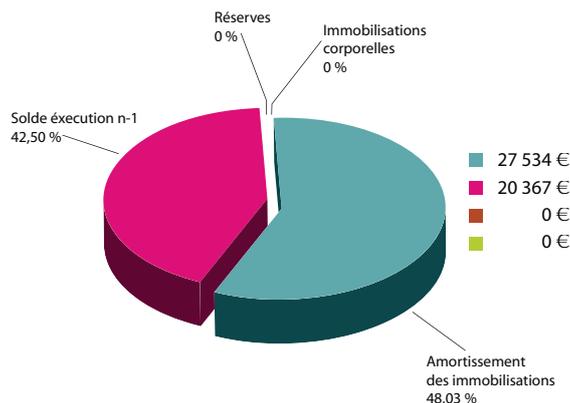
Dépenses investissement : 42 908 €



Recettes exploitation : 962 971 €

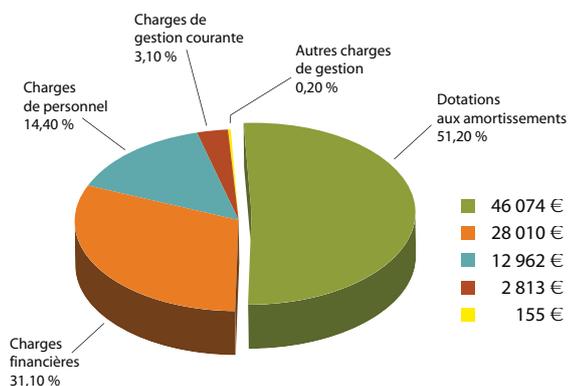


Recettes investissement : 47 901 €

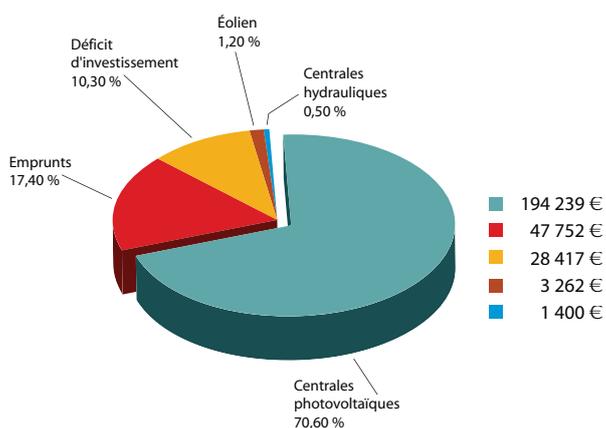


Compte administratif production électrique

Dépenses exploitation : 90 014 €



Dépenses investissement : 275 070 €



Renforcer la notoriété du SIEEEN en promouvant l'ensemble de ses compétences

Le SIEEEN décline chaque année un plan de communication pluri média interne et externe pour mieux informer ses publics cibles. Il peut ainsi promouvoir chaque service auprès des collectivités nivernaises, renforcer son image et favoriser une meilleure reconnaissance de l'éventail des compétences qu'il met à leur disposition.



Après une année de transition en 2012, le SIEEEN a décliné une communication intensive pour valoriser ses activités en interne et en externe. Pour répondre aux besoins administratifs et soutenir les activités de communication, le service Communication a été renforcé avec l'arrivée d'une assistante, à temps partiel, formée au logiciel In Design.

De nombreuses manifestations ont été organisées pour le grand public, les élus et les collectivités adhérentes. Le débat sur la transition énergétique et la restitution de l'étude sur la stratégie énergétique du Département à moyen et long termes, menée conjointement avec le Conseil général de la Nièvre, sont les événements phares de l'année 2013.

La communication auprès des collectivités et partenaires

Les supports écrits

Le SIEEEN a édité deux supports majeurs pour informer les collectivités et ses partenaires : le rapport d'activité 2012 et la revue d'actualité

du Syndicat « Terres de SIEEEN » parue pour la dernière fois en version imprimée en février 2013. Ayant fait le choix de la dématérialisation dans le cadre de sa démarche éco-exemplaire, le Syndicat a transformé son semestriel en lettre d'information électronique mensuelle à partir d'octobre. Il a pu réduire les coûts de réalisation en confiant la conception graphique au service Communication, abaisser sa consommation de papier et proposer une information plus dynamique et relayée sur son site internet.

Également dématérialisé, le guide financier 2013, a été mis en ligne sur Papyrus, l'extranet du Syndicat. Ce document complet précise les tarifs, les taux de subventions, la participation des collectivités, le tarif des prestations et les cotisations des adhérents.

Une campagne de communication a été réalisée en partenariat avec l'opérateur Voltalis sur l'effacement diffus afin de sensibiliser les communes nivernaises à une nouvelle solution d'économies d'énergies. L'effacement diffus consiste à réduire

simultanément les consommations des appareils électriques de chauffage et d'eau chaude sanitaire d'un grand nombre de foyers pour répondre aux besoins du réseau électrique. Un courrier de présentation de Voltalis a été adressé aux communes nivernaises afin de les informer sur le dispositif

Les événementiels et les manifestations

Le SIEEEN a organisé et participé à plusieurs manifestations ciblées :

- Le débat départemental sur la transition énergétique, organisé en avril 2013 à la Ferme du Marault à Magny-Cours, a accueilli plus de 120 personnes regroupant élus, associations, techniciens et acteurs socioprofessionnels. Le but était d'informer, de sensibiliser, d'échanger et de recueillir les contributions des Nivernais. Le SIEEEN a organisé par la suite 8 réunions SIEE sur l'ensemble du territoire nivernais pour sensibiliser les élus et recueillir leurs propositions. Transmises au niveau régional puis national, celles-ci ont alimenté la réflexion sur le projet de loi sur la transition énergétique en France.

- La restitution de l'étude sur la stratégie énergétique confiée au cabinet Énergies Demain a été présentée le 7 octobre 2013 au Visiocenter de Magny-Cours. Elle a permis de faire un diagnostic exhaustif inédit des besoins, des fragilités et des potentiels énergétiques nivernais.

- Les réunions d'automne des syndicats primaires d'électricité présentant le bilan des actions menées durant l'année et celles à venir ont accueilli 185 personnes.

- Une participation au Congrès national de la FNCCR à Montpellier, du 17 au 20 septembre. Le SIEEEN était présent sur le stand Bourgogne/Franche-Comté géré, pour cette édition, par le Syndicat d'énergie de la Saône-et-Loire.

- Une participation à la Semaine européenne de la réduction des déchets du 15 au 24 novembre. 24 animations ont été réalisées sur le territoire dont 13 destinées au grand public : les stands des Zantigaspi sur les marchés, les opérations Chariot malin dans les supermarchés et la caractérisation de repas scolaires de deux cantines scolaires ont permis de sensibiliser et/ou de conseiller près de 1 000 personnes.

Opération spécifique : le programme de prévention des déchets ménagers

Suite à l'élaboration de son programme de prévention déchets, le SIEEEN a mené une réflexion en 2012 pour revoir sa stratégie de gestion des déchets ménagers principalement axée sur la valorisation maximale de la poubelle. Il a présenté

aux collectivités le volet prévention de son programme Déchets qui se décline en 5 axes : éco-exemplarité, déchets végétaux, éco-consommation, réemploi/réparation et déchets dangereux.

L'objectif du SIEEEN est de réduire de - 7 % les ordures ménagères en 5 ans sur son territoire et de définir des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme ainsi que leur méthode de mesure.

La formation du personnel des collectivités adhérentes

Le SIEEEN a dispensé des formations aux gardiens ainsi qu'aux éclusiers du Canal du Nivernais pour mieux renseigner les visiteurs sur le programme éco-tourisme porté par le Syndicat Mixte du Canal du Nivernais.

L'aide à la réalisation d'outils de communication

Le SIEEEN apporte aussi son aide technique et son savoir-faire aux collectivités adhérentes pour réaliser certains de leurs supports de communication.

Le Syndicat a réceptionné le film « Objectif Nièvre » du collège Jean Rostand de La Machine auquel il avait participé financièrement en 2012 à hauteur de 1 500 €.

Pour la partie SIEEEN, les élèves ont réalisé deux courts-métrages d'environ 5 minutes. L'un évoque le recyclage de bouteilles en plastique à travers la mise en scène d'une famille, en version animée et ludique, qui recycle sous plusieurs formes (pluviomètre, piège à guêpes, entonnoir...).

L'autre met en situation l'intervention en salle de classe d'un faux spécialiste en déchets repris par une élève qui aborde des thèmes tels que le compost et le tri.

Le Syndicat a, par ailleurs, créé le logo, la charte graphique et les cartes de visite de la SEM Nièvre Énergies. Cette identité visuelle est floquée sur les nacelles d'éoliennes du parc de Clamecy/Oisy ainsi que sur le véhicule de la SEM. Une plaquette de présentation de la SEM de deux pages a également été réalisée.

La communication institutionnelle du SIEEEN

La publi-information

Le SIEEEN a poursuivi en 2013 sa communication institutionnelle. Elle s'est matérialisée sous la forme de publi-reportages diffusés dans les bulletins municipaux ou d'organismes publics et des éditions spéciales de la presse écrite.

Le marquage et la signalétique

En 2012, le SIEEEN a :

- Assuré le marquage de ses nouveaux véhicules.
- Mis à jour les plaques signalétiques de ses bureaux ainsi que ses panneaux de travaux.
- Conçu le design de gobelets en plastiques « Éco-Cup » pour la Semaine du développement durable.

La communication grand public

Acteur institutionnel historique en Nièvre, le SIEEEN a mis en ligne en 2011 son site internet pour faire connaître ses compétences et ses actions aux Nivernais. Cet outil professionnel ouvert et collaboratif permet aux usagers de découvrir le Syndicat, d'obtenir des informations pratiques et de réaliser des démarches à distance (raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz, déclaration de pannes...).

La présence dans les media

En 2013, le SIEEEN a bénéficié de 200 articles dans le quotidien « Le Journal du Centre » contre 180 en 2012.

Plus de 30 communiqués de presse ont été émis afin d'annoncer et convier les media aux différentes manifestations organisées.

Les supports d'information

Le Syndicat a mis en œuvre son plan de communication grand public via différents supports :

- L'exposition sur « Le parcours de l'énergie » prêtée à 4 reprises en 2013 à des collectivités (Cercy-la-Tour, Montambert, Saint-Amand-en-Puisaye et le lycée agricole de Challuy) ainsi que la réalisation d'une vidéo de 3 minutes sur l'exposition ; elle a également été présentée lors du débat sur la transition énergétique en avril.
- La relance du kit Info-riverains, procédure d'information déposée dans les boîtes aux lettres des propriétaires et locataires résidant sur les zones de travaux.
- Le cofinancement d'un kit énergie solidarité pour 5 familles de la commune de Clamecy suivies depuis décembre 2012. Cette opération leur permet de profiter pendant un an d'un accompagnement mensuel et de conseils pour réaliser des économies d'énergie.
- L'édition d'une plaquette A5 de 20 pages « Le SIEEEN, acteur territorial de la transition énergétique » diffusée lors du débat national sur la transition énergétique.

- La remise du livret « Eco-Quiz » aux élèves pour les sensibiliser sur les gestes de prévention et de gestion des déchets ménagers (700 exemplaires).

Événementiels

- Lors des Journées de l'énergie en collaboration avec l'ALEN, le public a pu visiter les installations photovoltaïques de la halle à Magny-Cours ainsi que les chaufferies bois d'Emmaüs (Magny-Cours) et de Chantenay-Saint-Imbert.
- Durant la Semaine du développement durable, du 1^{er} au 7 avril, le SIEEEN a organisé les visites des chaufferies bois de Varzy et Corbigny ainsi que de la centrale photovoltaïque du gymnase COSEC de Corbigny.
- L'opération éco-touristique du Canal du Nivernais avec l'inauguration, le 4 juillet 2013, des points d'apport volontaire en bois disposés le long du canal ainsi que la signalétique d'information. Un guide a également été édité en trois langues pour mieux informer les touristes.
- Le « Village du réemploi et de la réparation » s'est tenu le 10 septembre sur la foire de Corbigny. Des stands et animations sur les conseils d'entretien et petites réparations d'objets utilisés au quotidien ont été présentés au public (vélos, outillage espaces verts, customisation de meubles et détournement d'objets, maintenance de l'ordinateur).
- 13 journées de manifestations pour animer la Semaine de la réduction des déchets sur la réduction du gaspillage alimentaire, la transformation des restes de repas, des opérations « Chariot malin », la promotion du compostage en pieds d'immeubles
- Lors de la Fête de l'Automne à la Maison du PNR du Morvan à Saint-Brisson, en octobre, le service Déchets ménagers, a animé sur les deux jours, le stand sur le gaspillage alimentaire destiné au grand public.
- Chef de file sur la cohérence des plans climats énergie territoriaux (Action 31) du projet Nièvre 2021, le SIEEEN a animé une réunion sur la cohérence entre les plans climat sur le Département : information sur les avancées, recherche d'une cohérence des plans climats du territoire et mise en place d'une politique énergétique.
- L'opération « Coup de balai sur les produits dangereux » menée par le réseau des ambassadeurs du tri et de la prévention afin de sensibiliser les professionnels sur les produits dangereux issus de leur activité.

LE SIEEEN AU SERVICE DES NIVERNAIS

aménage les lieux publics,
distribue de l'énergie, améliore le confort et la sécurité,
traite les déchets, promeut les énergies renouvelables
et développe l'e-administration

